

Le Brabant wallon

BILAN DE LÉGISLATURE 2012-2017

Brabant wallon





Le Brabant wallon

Bilan de législature du Brabant wallon 2012-2017

📍 Place du Brabant wallon 1
1300 Wavre

☎ 010 23 60 11

🖨 010 23 62 69

✉ info@brabantwallon.be

💻 www.brabantwallon.be

Éditeur responsable:

Annick Noël, Directrice générale

DÉPOT LÉGAL : D/2018/8355/11 - ISSN : 2593-1016



Copernic

Le Brabant wallon

Le Brabant wallon

Éditorial du Collège provincial

Nous le constatons chaque jour, le Brabant wallon est l'un des territoires où il fait le mieux vivre en Europe.

C'est une conjoncture favorable que nous devons notamment à sa situation géographique enviable, à son environnement préservé, au dynamisme de son tissu associatif, culturel, sportif, social, économique, universitaire, etc.

Mais la qualité de ce cadre de vie, nous la devons aussi à l'efficacité du travail réalisé par les agents provinciaux qui assurent, avec talent et détermination, l'ensemble des missions essentielles qui leur sont dévolues. Des femmes et des hommes qui se lèvent tous les jours pour répondre avec efficacité, éthique et transparence aux attentes de tous les citoyens du Brabant wallon.

Le sérieux et l'efficacité de ce travail, dont la qualité est reconnue par l'ensemble de nos partenaires, nous permet d'être fiers des résultats obtenus dans une multitude de secteurs : le développement de notre économie, la lutte contre la pression immobilière, contre l'engorgement de nos routes, la gestion responsable et intelligente de notre mobilité, de nos ressources, de notre agriculture, de notre patrimoine, etc., le développement de l'offre d'accueil dans les secteurs de la petite enfance, de l'accompagnement de nos aînés ou des personnes souffrant d'un handicap, le maintien de la qualité de notre enseignement et de nos formations, l'assurance pour chacun d'entre nous d'un égal accès à la culture et au sport, etc.

Et pour que ce travail quotidien puisse s'inscrire dans la continuité, nous devons proposer dès à présent une vision d'avenir globale, réaliste et claire du développement que nous souhaitons pour notre territoire.

Avec le Contrat de développement territorial du Brabant wallon, nous anticipons ces réflexions en menant, ensemble, les actions nécessaires à son épanouissement harmonieux. Que ce soit en matière de maîtrise foncière, de transition économique, de révolution numérique, d'énergie, de mobilité, etc. Le Brabant wallon de demain sera encore bien différent de celui que nous connaissons actuellement.

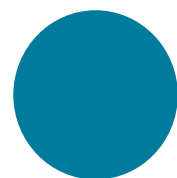
Depuis le début de cette législature, nous avons souhaité moderniser notre institution et nous rapprocher de nos 27 communes. En créant le Conseil 27 + 1, nous construisons avec elles un nouveau schéma institutionnel dans lequel toutes les énergies émanant du territoire sont rassemblées.

Aujourd'hui, à travers cette dynamique résolument supracommunale, le Brabant wallon se positionne comme leur premier partenaire. Tantôt à l'initiative, tantôt à la conclusion, mais toujours en totale concertation avec elles, les collaborations se multiplient ou se renforcent dans tous les secteurs de notre vie quotidienne. Pouvoir les aider à réaliser leurs projets est une formidable source de motivation.

Ce bilan de la législature 2012-2017 illustre en ce sens très clairement les nombreuses synergies et les actions concrètes réalisées par le Brabant wallon dans l'intérêt et pour le bien de ses communes.

Des actions quotidiennes qui n'ont d'autres ambitions que de permettre à nos 400.000 habitants de vivre, de partager, d'oser et de grandir dans les meilleures conditions possibles.

Le Collège provincial



SOMMAIRE

Le Brabant wallon	p. 06
› Budget	p. 06
› Gestion des ressources humaines	p. 09
› Présentation des activités des services fonctionnels	p. 10
› Organigramme fonctionnel	p. 19
› Reporting du Contrat d'objectifs du Brabant wallon	p. 20
Supracommunalité	p. 22
● Agriculture	P. 27
● Cohésion sociale	p. 33
● Cohésion territoriale	p. 39
● Culture et tourisme	P. 45
● Économie	p. 57
● Enseignement	p. 63
● Entrepreneuriat	p. 69
● Environnement	p. 75
● Formation	p. 81
● Jeunesse, sport et citoyenneté	p. 87
● Mobilité et sécurité	p. 93
● Patrimoine et territoire	p. 99
● Santé	p. 105
Lexique	p. 110
Table des matières	p. 112

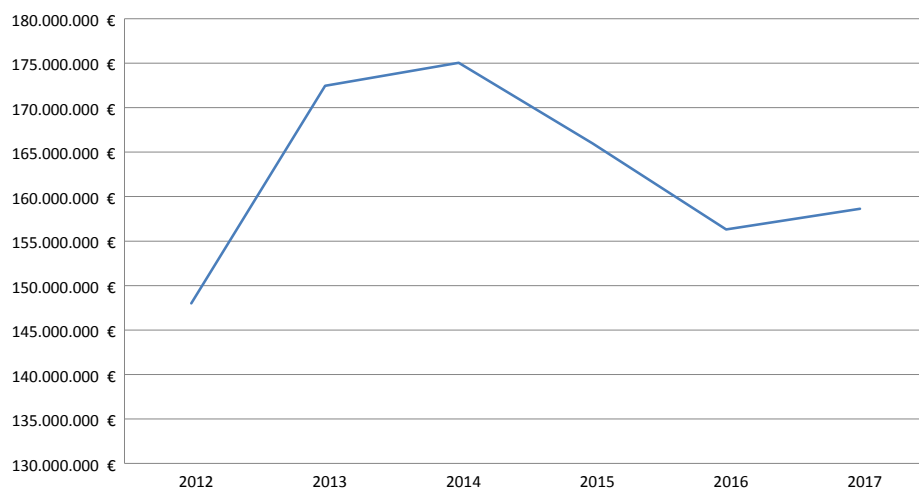
Le Brabant wallon

Budget

Pour les budgets de 2012 à 2017, au service ordinaire, le budget ajusté comporte des recettes pour un montant de 162.733.400,25 € en moyenne et des dépenses pour un montant moyen de 162.572.106,09 €, soit un boni moyen de 161.294,16 € alors que le service extraordinaire atteint un montant de 36.403.993,17 € en moyenne au niveau des dépenses.

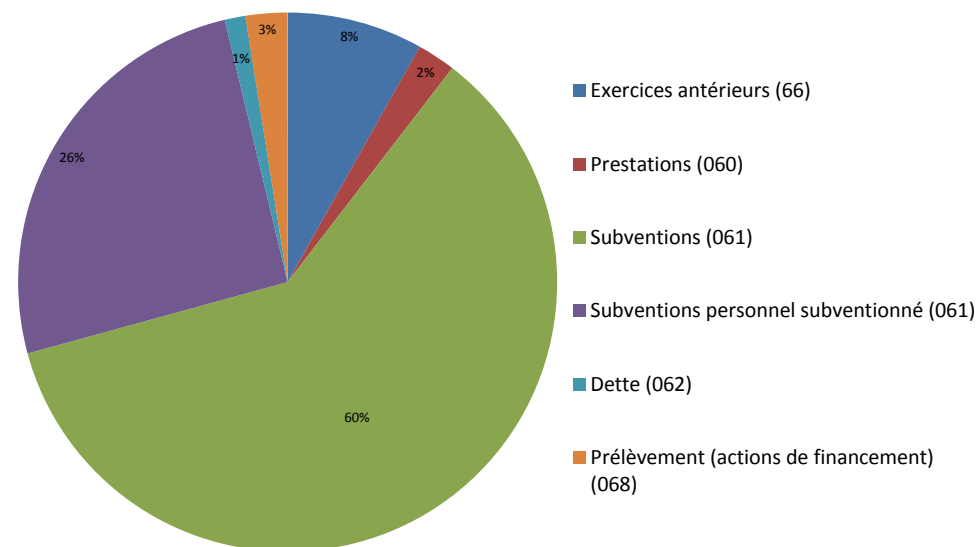
Recettes à l'ordinaire

Le graphique suivant présente l'évolution des recettes ordinaires entre 2012 et 2017 :

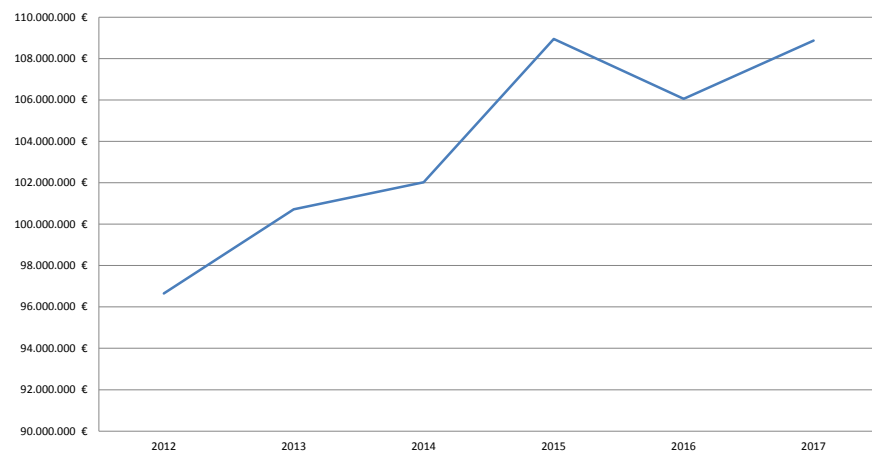


Les recettes ordinaires se répartissent de la manière suivante :

Moyenne des recettes ordinaires 2012-2017 ajustées par groupe économique

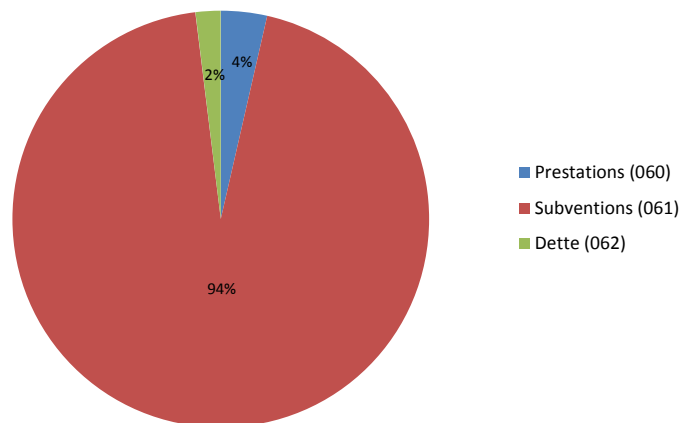


À l'exercice propre (hors personnel subventionné, exercices antérieurs et prélèvements), l'évolution des recettes ordinaires se présente comme suit :



Les recettes ordinaires de l'exercice propre se répartissent de la manière suivante :

Moyenne des recettes ordinaires 2012-2017 ajustées par groupe économique (hors personnel subventionné, exercices antérieurs, prélèvements)

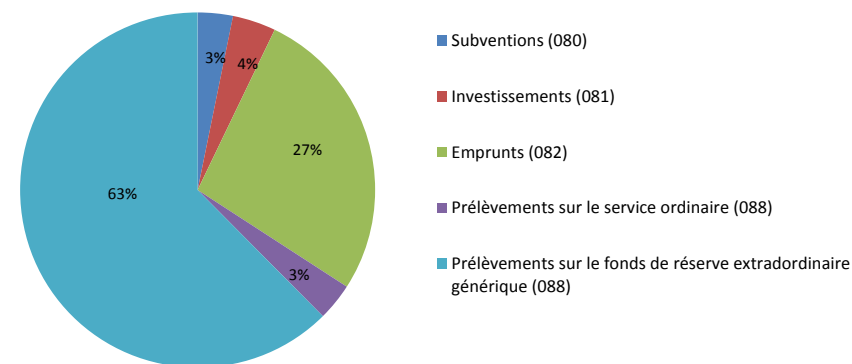


La principale recette est constituée des additionnels au précompte immobilier pour un montant moyen de 70.344.298,17 €.

Recettes à l'extraordinaire

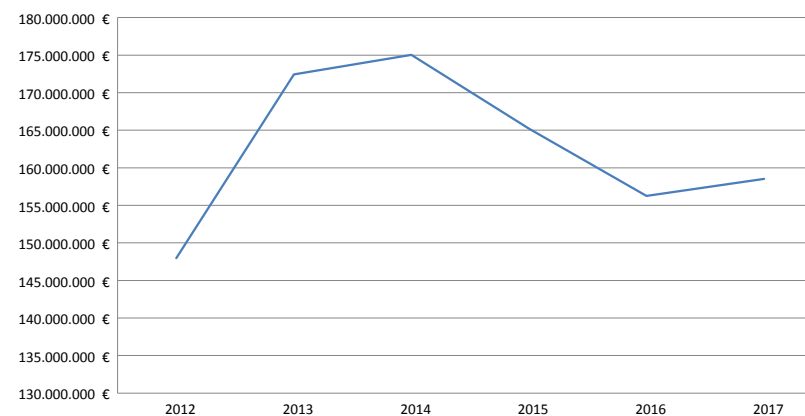
Le graphique suivant présente le financement du service extraordinaire :

Moyenne des recettes extraordinaires 2012-2017 ajustées par groupe économique



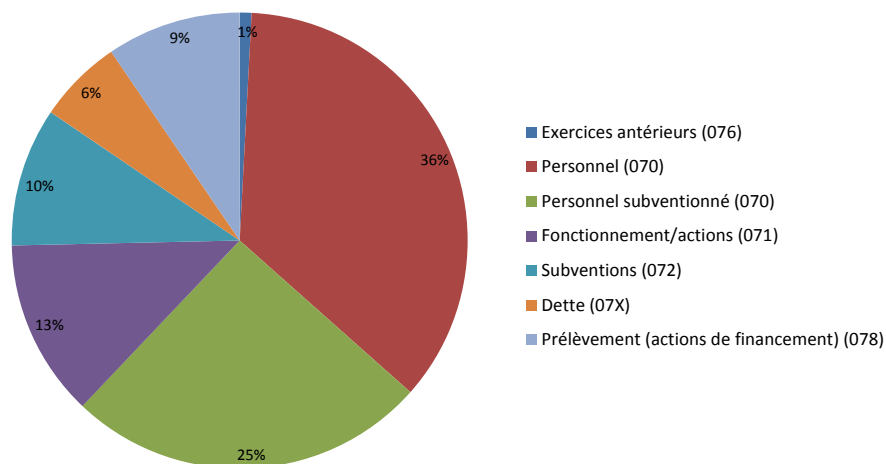
Dépenses à l'ordinaire

L'évolution des dépenses ordinaires est la suivante :

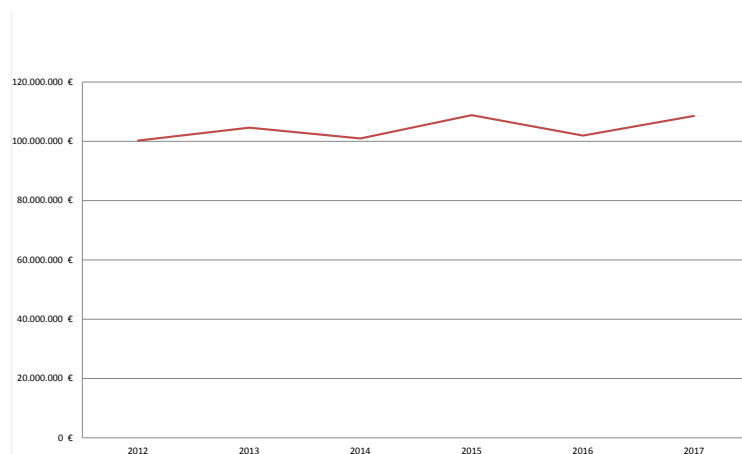


Comme le montre le graphique suivant, la charge de la dette et les dépenses de fonctionnement sont contenues à respectivement 6 % et 13 % en moyenne. Les dépenses de personnel non subventionné se fixent en moyenne à 36 % et celles du personnel enseignant subventionné à 25 %.

Moyenne des dépenses ordinaires 2012-2017 ajustées par groupe économique

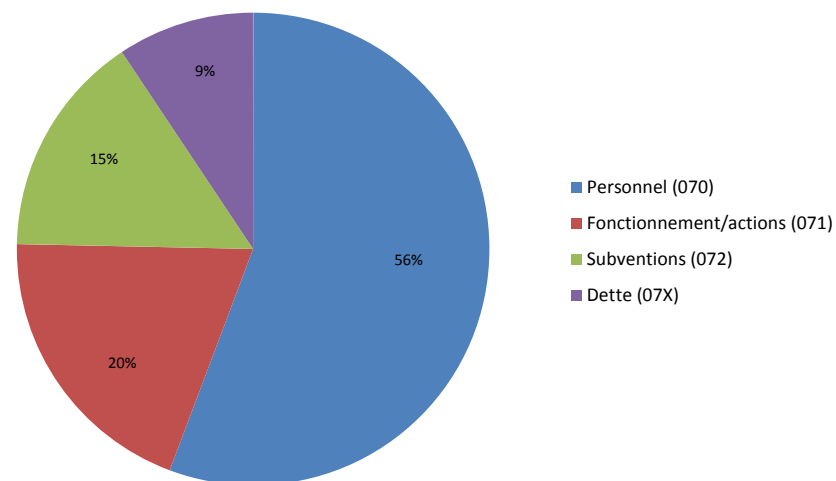


Le graphique suivant présente l'évolution des dépenses ordinaires de l'exercice propre (hors personnel subventionné, exercices antérieurs et prélèvements).



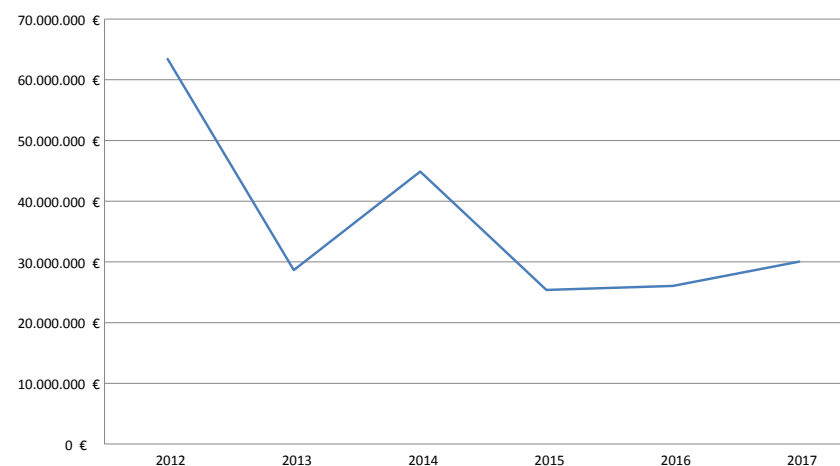
À l'exercice propre, la répartition de l'ensemble des dépenses ordinaires est la suivante :

Moyenne des dépenses ordinaires 2012-2017 ajustées par groupe économique (hors personnel subventionné, exercices antérieurs, prélèvements)



Dépenses à l'extraordinaire

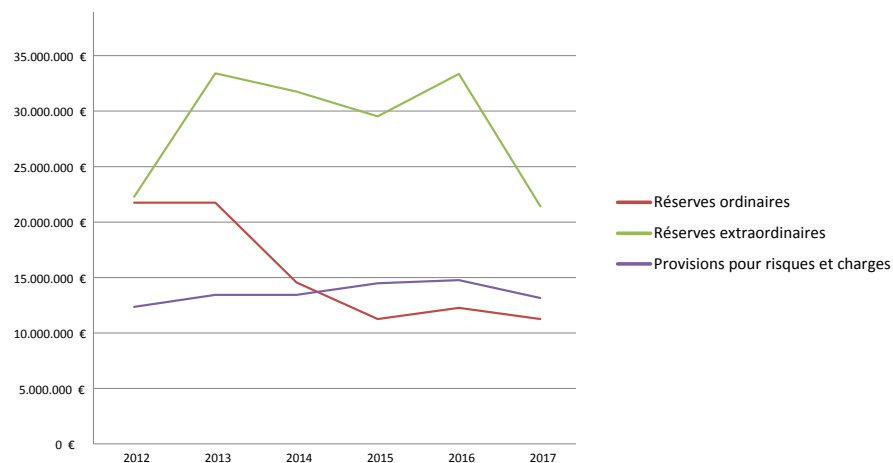
L'évolution des dépenses extraordinaires est présentée comme suit :



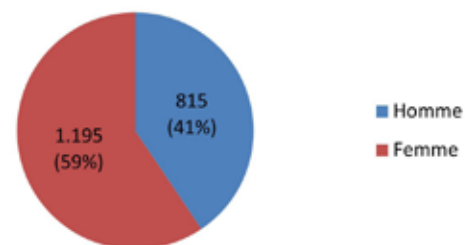
Fonds de réserve et provisions

Entre 2012 et 2017, les fonds de réserve et provisions se répartissent en moyenne comme suit :

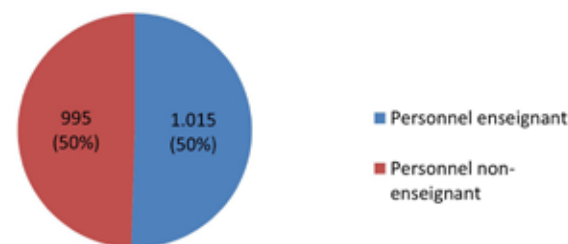
- 15.476.668,43 € de réserves ordinaires ;
- 28.626.373,85 € de réserves extraordinaires ;
- 13.610.489,80 € de provisions pour risques et charges.



Répartition par sexe

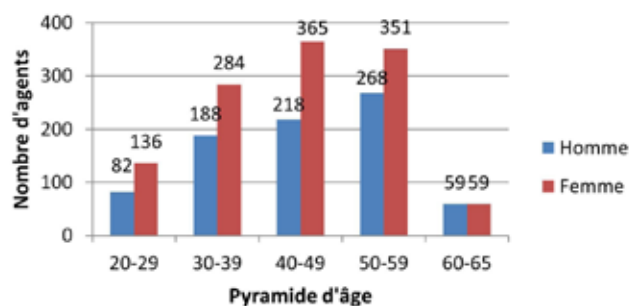


Répartition par secteur



Gestion des ressources humaines (GRH*)

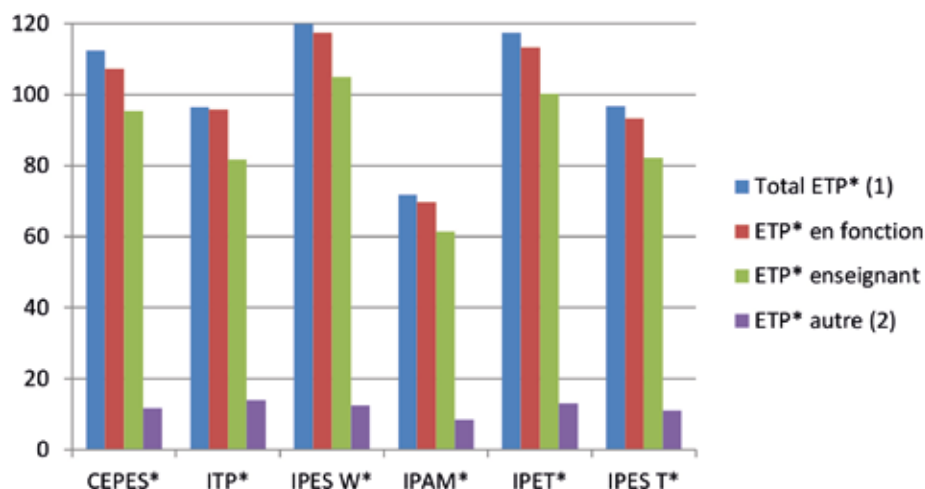
Pyramide des âges (personnel enseignant et non-enseignant)



Cadre du personnel enseignant subventionné

Les tableaux de bord par établissement portant sur les années 2012 à 2017, réalisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB*) permettent une comparaison des effectifs de chaque institution ordinaire de plein exercice.

* La signification des abréviations suivies d'un astérisque est indiquée dans le lexique en p.110



⁽¹⁾ La rubrique "nombre total d'Équivalent temps plein" (ETP*) reprend l'ensemble des ETP* attachés à l'école, y compris les disponibilités, les congés de maladie et les congés pour mission, mais pas les membres du personnel bénéficiant d'un départ anticipé à la retraite.

⁽²⁾ Le nombre d'ETP* « autre » comprend le personnel de direction, d'administration, ainsi que les auxiliaires d'éducation et le personnel paramédical.

Gestion du recrutement

En 2017, le Brabant wallon a organisé une première épreuve générale du module écrit du niveau A ainsi que les épreuves générales et spécifiques du module écrit employé administratif D1, D4 et D6. Par ailleurs, treize agents ont été nommés à titre définitif et douze ont été admis en stage.

Au cours de la législature, environ 360 agents sont entrés en fonction sous contrat de travail (hors étudiants et saisonniers).

Présentation des activités des services fonctionnels

La Direction générale

La législature a été centrée sur l'implémentation des processus de planification stratégique et opérationnelle à travers le Contrat d'objectifs du Brabant wallon (COBW*). Ce défi a permis aux autorités politiques, services et agents de travailler plus ensemble et d'intégrer différents changements méthodologiques et de culture d'entreprise. Des habitudes d'échanges et de concertation, informels et plus structurés, ont été prises de manière constructive et ont permis de progresser vers une meilleure définition et une meilleure communication des objectifs, une évaluation continue et positive des réalisations et des obstacles rencontrés, une recherche de plus de synergies dans les compétences et les moyens, et in fine, la conviction que notre institution travaillera encore mieux demain pour le Brabant wallon, avec un cap clair, concerté, une adhésion et un décloisonnement des énergies pour le rencontrer.

Cellule d'Appui à la gestion (AAG*)

Dès 2012, l'administration provinciale s'est dotée d'une cellule dénommée Appui à la gestion (AAG*), suite notamment à la réforme des grades légaux qui instituait de nouveaux outils de gestion tels que le Contrat d'objectifs, le contrôle interne et l'organigramme fonctionnel. Se voulant perméable aux nouvelles méthodes et aux nouvelles approches de management, attentive à l'utilisation de nouveaux outils favorisant sa modernisation et proactive dans l'implémentation d'une gestion de la qualité, l'administration provinciale a implémenté une démarche fonctionnelle et organisationnelle qui, sans supprimer une organisation hiérarchique de l'administration, déploie un travail en réseau par gestion de projets. L'un de ces projets concerne l'établissement de procédures transversales.

L'AAG* a eu pour mission générale de favoriser l'implémentation de nouvelles approches de management, de nouvelles méthodes de gestion et de nouveaux outils de modernisation évoqués ci-dessus, à préparer et à accompagner l'organisation, dont le management, dans le processus de changement.

En outre, la cellule a reçu pour mission de fournir les outils qui assurent les Autorités d'un degré de maîtrise raisonnable de l'application de ses politiques et des directives tant internes qu'externes. En lien étroit avec la Directrice générale, elle est aussi en charge de la définition et de la coordination des stratégies transversales de l'institution et de l'administration.

• Implémentation du contrôle interne

Le contrôle interne est le déploiement d'un processus qualité dans le travail de l'administration provinciale afin de gérer, maîtriser et traiter les risques pouvant empêcher d'atteindre les objectifs de l'institution. En août 2016, le Collège provincial a validé l'approche globale d'implémentation du contrôle interne et le recours à la consultance. 2017 a vu l'élaboration d'un référentiel du contrôle interne, lequel a été présenté au Conseil provincial en décembre et approuvé par celui-ci.

• Implémentation de la démarche stratégique

L'AAG* a collaboré à l'implémentation de la démarche stratégique en Brabant wallon. Le détail de la mise en œuvre est repris dans la partie « Reporting du Contrat d'objectifs » en pages 20-21.

• Organigramme fonctionnel

L'organigramme fonctionnel se veut être un outil structurant du point de vue de l'objectif d'organisation de l'administration. Dans cette optique, l'AAG* a suivi une méthode de travail en deux phases. De 2013 à 2015, la phase préparatoire a permis d'identifier, sur base des bénéficiaires des actions provinciales, les missions fonctionnelles et les missions opérationnelles et de représenter les domaines d'intervention du Brabant wallon à l'horizon 2018. Les missions personnelles des membres du Comité de direction (CODI*) et les missions spécifiques aux directions d'administration ont également été identifiées. En conséquence, des adaptations d'appellation de certaines directions d'administration et services ont eu lieu.

Une seconde phase, s'étalant de 2016 à 2018, a permis d'établir, sur base de la représentation des missions fonctionnelles et opérationnelles à l'horizon 2018, les pièces constitutives de l'organigramme fonctionnel et ce pour chaque direction d'administration. L'organigramme fonctionnel est ainsi composé des missions fonctionnelles et opérationnelles à l'horizon 2018, de l'inventaire des missions fonctionnelles et opérationnelles des membres du CODI*, de la représentation transversale des missions de la direction d'administration, de la représentation des relations hiérarchiques et fonctionnelles de la direction d'administration, de l'organigramme hiérarchique des services et de l'organigramme hiérarchique du Brabant wallon.

• Implémentation de solutions métiers NoteCop et eCourrier

En 2013, l'application NoteCop a été implémentée pour la gestion des dossiers présentés au Collège provincial. Après le paramétrage de l'application, deux mois ont été nécessaires à la formation de tous les agents à l'utilisation de ce nouvel outil. Plus de 21.000 rapports ont été présentés au Collège provincial depuis sa mise en production le 30 mars 2013.

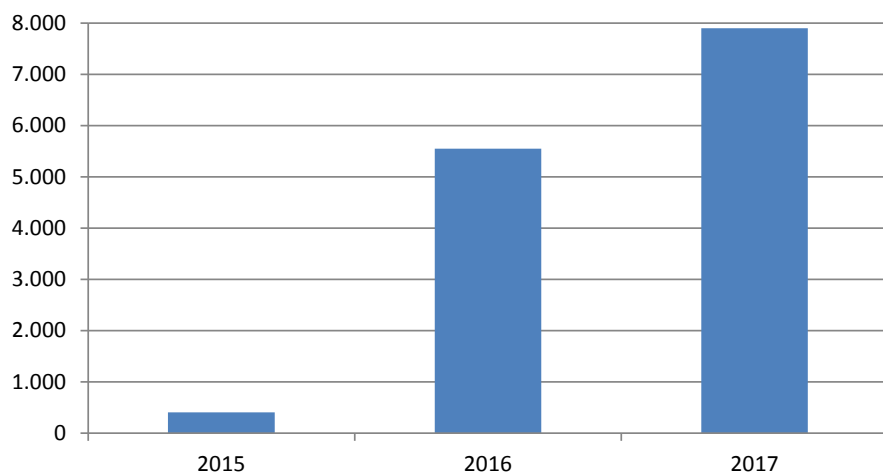
L'application eCourrier, acquise fin 2015, est un logiciel de gestion dématérialisée et d'archivage du courrier de l'administration. Deux années ont été nécessaires au paramétrage, à la formation et à la participation des services provinciaux à la période de test.

Traitement des sanctions administratives communales

Dans le cadre de la supracommunalité, le Brabant wallon met à disposition des communes, depuis 2006, un service de gestion des sanctions administratives communales (SAC*) pour assurer la gestion proprement dite des dossiers d'amendes administratives et ce dans quatre matières cumulables au choix :

- sanctions administratives communales au sens large
- délinquance environnementale
- voirie
- arrêt et stationnement

Actuellement, le Brabant wallon travaille pour 22 communes sur 27 et traite en moyenne 7.900 dossiers par an. En raison de l'ajout de la matière du stationnement aux dossiers SAC*, environnement et voirie, le nombre de dossiers traités est passé de 404 en 2015 à 7.900 en 2017. Le Brabant wallon s'est doté d'un logiciel afin de faciliter le traitement de l'ensemble des procès-verbaux.



Si les fonctionnaires sanctionneurs provinciaux sont désignés conventionnellement par les communes pour infliger les sanctions administratives, la loi prévoit explicitement des garanties d'indépendance et d'impartialité afin qu'ils statuent en toute autonomie sans recevoir aucune instruction de la part des communes ni de l'autorité provinciale.

Participation à divers salons de l'emploi

Pour rechercher de nouveaux talents et mettre en avant les opportunités d'emplois qu'offre le Brabant wallon, le service des ressources humaines a participé à de nombreux salons se déroulant en Brabant wallon. En voici quelques exemples :

- [Le salon Un job à ta porte à Tubize](#)

Il s'agissait de la première édition en 2017. Organisé au Stade Leburton à Tubize, cet événement consacré à l'emploi est né d'une collaboration entre le Forem, quatre communes de l'Ouest du Brabant wallon (Ittre, Rebecq, Tubize et Braine-le-Château) et leurs Centres publics d'action sociale (CPAS*) respectifs.

Près de 900 demandeurs d'emploi se sont présentés lors de ce salon et 1.000 CV ont été distribués sur l'ensemble de l'événement.

- [Le salon Jobs](#)

Depuis six ans, le Brabant wallon organise en partenariat avec l'Union des Classes Moyennes (UCM*) le plus grand salon de l'emploi du Brabant wallon : Jobs.

Accueilli dans un premier temps à l'Axis Parc de Mont-Saint-Guibert, il a migré au PAM Expo de Court-Saint-Étienne, vu le succès de fréquentation.

Cette manifestation réunit entreprises et chercheurs d'emploi du Brabant wallon. En moyenne, 2.500 personnes participent aux ateliers ciblés réalisés par une soixantaine d'entreprises.

- [Le salon Job Day à Louvain-la-Neuve](#)

Depuis une dizaine d'années, la Faculté de droit et de criminologie organise un Job Day annuel à Louvain-la-Neuve.

Ce salon, composé d'étudiants qui suivent un cursus axé sur le droit, permet de mettre en avant les possibilités de carrière qu'offre le Brabant wallon tout en offrant une vitrine importante pour la promouvoir auprès des étudiants en droit.

Le site Internet fait peau neuve

Le site Internet du Brabant wallon a fait peau neuve en 2016. Ce nouvel outil permet d'accéder aux informations en matière de bourses d'études, aides à la cohésion territoriale, développement de partenariats avec les associations, soutien de l'économie, etc. Chaque page présente ainsi une action ou une initiative que le Brabant wallon met en œuvre pour les citoyens, associations, entreprises, communes ou encore établissements scolaires. D'abord décliné selon les trois thématiques « Vivre et se Divertir », « Apprendre et se Former », « Entreprendre et Travailler », les actions provinciales sont désormais réparties autour des quatre verbaux « Oser », « Vivre », « Partager » et « Grandir ».

Un nouveau logo

À l'occasion des vingt ans du Brabant wallon, en 2015, la Province s'est dotée d'un nouveau logo plus moderne offrant une image dynamique en adéquation avec ce qu'est devenue l'institution aujourd'hui.

Participation à des cérémonies protocolaires

Durant la législature, le service des relations publiques a participé à l'organisation de cérémonies protocolaires :

- l'accueil de délégations étrangères à savoir les Provinces d'Anhui et de Shenzhen, deux entités chinoises jumelées avec le Brabant wallon ;

- les visites princière et royales : le 20 décembre 2012, le couple princier, Philippe et Mathilde, était en visite à Jodoigne. Le 10 septembre 2013, le Roi Philippe et la Reine Mathilde ont effectué leur Joyeuse Entrée à Wavre. Le 30 avril 2015, à l'occasion du 20^e anniversaire du Brabant wallon, nos souverains se sont rendus à Tubize et Nivelles, terminant leur visite par une réception et une rencontre avec les différents acteurs provinciaux au Waux-Hall, où s'est tenue la première séance du Conseil provincial du Brabant wallon le 2 janvier 1995.

Collecte d'archives

L'année 2014 a été marquée par la collecte d'archives en grand nombre du fait du déménagement des services situés au bâtiment Henricot à Court-Saint-Étienne vers celui de Vinci au zoning Nord de Wavre.

Enquête « bonheur au travail »

Au cours du mois d'octobre et du mois de novembre 2016, le service des relations et de la cohésion d'entreprise a mené une enquête relative au « bonheur au travail » auprès du personnel provincial afin de connaître leurs besoins et leurs attentes. Dix-huit directions ont été consultées au préalable afin d' étoffer le contenu des cinq thématiques que sont l'épanouissement personnel, la communication, l'accompagnement et la formation, les activités et avantages ainsi que l'environnement physique et technique. 307 agents ont répondu anonymement au questionnaire disponible en version papier ou informatique.

Les premiers engagements pris par le Collège provincial à la suite de cette analyse sont :

- l'établissement d'un plan d'action pour remédier aux problèmes de chaleur dans certains bâtiments ;
- le développement d'une communication régulière sur les actions des différents services ;
- la création et le partage d'un catalogue de formations ;
- la mise en place d'une plateforme corporate.

Mise en place d'une réflexion sur le télétravail

En 2017, la réflexion sur l'implémentation du télétravail au sein de l'administration a débuté. Les motivations qui sous-tendent le projet sont de contribuer au développement du bien-être au travail et de lancer les bases d'une nouvelle culture d'entreprise plus en phase avec les nouvelles technologies et les exigences du monde du travail.

Modernisation du système informatique

Durant la législature, le Brabant wallon s'est doté de moyens pour répondre aux besoins toujours plus conséquents en matière informatique. Une transformation significative de l'environnement informatique a été réalisée et se poursuit d'ailleurs.

Un audit informatique a notamment été réalisé et porte sur quatre points :

1. L'adaptation de la topologie (architecture du réseau informatique)

Cette recommandation comprend deux axes : le regroupement et la protection des serveurs d'une part, et la révision de la topologie d'autre part.

2. Le remplacement, la simplification et l'harmonisation du stockage de données et des serveurs

3. L'implémentation d'un système de backup

4. La mise à jour des logiciels réseaux et des équipements actifs et l'installation d'un outil de monitoring

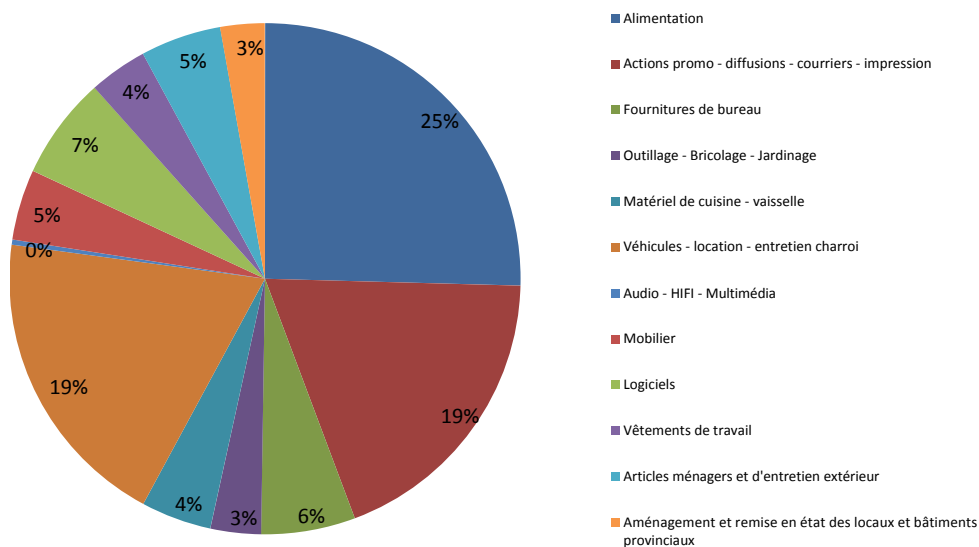
Les versions des logiciels réseau et les logiciels de gestion des switches seront mises à jour de sorte que les nouvelles fonctionnalités soient intégrées, les bugs corrigés et la sécurité renforcée.

Implémentation de nouveaux systèmes de paie et de pointage

Les projets les plus importants de la législature en termes d'outils informatiques sont d'une part l'implémentation du nouveau logiciel de paie Ulis et d'autre part le nouveau logiciel de pointage biométrique Kelio. En chiffre, Kelio représente 1.000 utilisateurs formés et enrôlés et environ 100.000 feuilles de congés/présences traitées numériquement. Par ailleurs, le marché public pour le logiciel de gestion informatisée de la comptabilité (SAP HANA) a également été attribué.

Passation de marchés publics

Entre 2012 et 2017, le Brabant wallon a attribué des marchés publics pour près de 28.000.000 € répartis comme suit :



Château d'Hélécine: aménagement du mini-golf et finalisation du rapport urbanistique et environnemental (RUE*)

Le renouvellement et l'aménagement du mini-golf dans le parc du Château d'Hélécine ont débuté en septembre 2012 et se sont clôturés en juin 2013. L'objectif du projet était de concevoir un parcours de mini-golf de dix-huit trous de type paysagé dans le périmètre du mini-golf existant afin de répondre, entre autres, aux problèmes d'eau qui recouvrait le mini-golf en période de pluie.



En outre, le RUE* et la Déclaration environnementale ont été déposés auprès du Fonctionnaire délégué. En avril 2016, le Ministre a approuvé le RUE*, déterminant les grandes options de développement global du site, à savoir l'extension et la rénovation du Château, la création d'un belvédère et d'une plaine de jeu, la rénovation de la glacière, la création d'un axe Nord-Sud, la création d'une structure éducative et l'aménagement des abords.



Dernier Quartier Général de Napoléon (DQGN*): rénovations dans le cadre des festivités du Bicentenaire de la Bataille de Waterloo



En 2015, dans le cadre des festivités du Bicentenaire de la Bataille de Waterloo, le bâtiment du DQGN* a été rénové. Le revêtement de façade a été restauré, les châssis et volets ont été changés et le mur d'enceinte a été stabilisé et reconstruit. En outre, la scénographie du musée abrité dans la ferme a été entièrement repensée et intègre désormais des technologies muséales modernes et interactives. La Colonne Victor Hugo et l'Aigle Blessé ont également fait l'objet d'une restauration dans le cadre du Bicentenaire.

Domaine provincial du Bois des Rêves: élaboration du RUE* et aménagement de la nouvelle piscine

En décembre 2016, le Brabant wallon a attribué le marché pour l'élaboration du RUE* pour lequel il a élaboré un schéma global de développement du site. Le programme propose une nouvelle infrastructure d'accueil, le rapatriement du Musée de l'eau et de la fontaine, l'accueil des classes vertes, des hébergements, des chemins de découverte sur la partie naturelle du site, un parcours sportif (piste VTT, parcours santé), etc.



Le Brabant wallon a également attribué le marché pour la réalisation de la nouvelle piscine au Domaine provincial du Bois des Rêves. Le nouveau projet propose une piscine de nage, une pataugeoire et des zones ludiques. Les zones de terrasses supérieures se confondent naturellement avec le niveau des bassins et plages par le biais de terrasses habitées.



Travaux de rénovation et de sécurisation dans les écoles provinciales

Tout au long de la législature, des travaux de rénovation et de sécurisation ont été réalisés dans plusieurs écoles provinciales.

- Institut Technique Provincial (ITP*) de Court-Saint-Étienne : réhabilitation de la zone des pavillons préfabriqués



En mai 2013, la démolition avec désamiantage des pavillons préfabriqués de l'ITP* a débuté afin d'y créer une zone pour les travaux pratiques de maçonnerie, un espace muni d'un préau pour les élèves de dernière année et une dizaine de places de parking pour le personnel administratif. Les travaux se sont terminés en mars 2014.

- École Provinciale des Métiers (EPM*) de Nivelles : remplacement de la toiture et parachèvements intérieurs

De 2014 à 2017, la toiture de l'EPM* a été remplacée et des réparations au niveau des revêtements de sol, des murs à ossature bois et des peintures intérieures ont été réalisées.

- Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Tubize (IPES T*) : aménagement des combles du bâtiment principal

En raison d'une augmentation de la population scolaire, les combles ont été aménagés afin de créer cinq nouvelles classes et ainsi améliorer l'accueil des élèves. Les cages d'escalier ont également été reconditionnées afin de répondre aux normes en matière de sécurité incendie. Les travaux ont eu lieu d'avril 2016 à juin 2017.



- Centre d'Enseignement Secondaire Provincial (CEPES*) de Jodoigne : sécurisation du hall et installation de passerelles au bâtiment principal

Suite à une demande du service incendie de Jodoigne de mettre en conformité le bâtiment aux normes en vigueur, des travaux ont débuté durant les vacances scolaires 2017 dans les cages d'escalier afin de permettre l'évacuation en toute sécurité en cas d'incendie. Deux nouvelles sorties de secours ont également été créées au rez-de-chaussée.



- Nouvelle cuisine didactique à l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Wavre (IPES W*)

Depuis le début de l'année scolaire 2017-2018, les élèves de l'IPES W* travaillent dans la nouvelle cuisine didactique du restaurant Quai aux Huîtres. Le Brabant wallon a octroyé près de 300.000€ pour les travaux de rénovation.

Construction d'un nouveau bâtiment pour le Centre d'éducation et de formation en alternance provincial (CEFA*), le service provincial de promotion de la santé à l'école (SPPSE*) et le service de santé mentale (SSM*) à Tubize

En décembre 2016, la construction du nouveau bâtiment regroupant le CEFA*, le SPPSE* et le SSM* s'est achevée. Cet édifice de 2.500 m², situé sur le site des anciennes casernes de pompiers de Clabecq, est réparti comme suit :

- CEFA* : 1.900 m²
- SPPSE* : 305 m²
- SSM* : 295 m²



Études de faisabilité pour la construction d'infrastructures d'accueil et hébergement de la personne handicapée à Mont-Saint-Guibert

Le 20 octobre 2016, un appel à projets relatif à l'investissement des infrastructures d'accueil et d'hébergement de la personne handicapée a été lancé. Un projet de transformation du service résidentiel pour jeunes de l'institut médico-pédagogique (IMP*) provincial d'Hévillers a été déposé afin de permettre l'accueil et l'hébergement de personnes handicapées adultes.

Quatre objectifs ont été développés dans la philosophie du projet : la citoyenneté, l'autonomie, le bien-être et l'inclusion sociale par le biais de la disposition des bâtiments et de l'aménagement extérieur sous forme de jardins thérapeutiques.



Création de l'Espace Brabant wallon et aménagement de la Place du Brabant wallon au zoning Nord de Wavre



Une partie du rez-de-chaussée du bâtiment Copernic a été aménagée en espace polyvalent doté de deux salles multimédia pour les séances du Collège et Conseil provinciaux, commissions, assemblées générales, conférences de presse, réunions, formations et séminaires et d'une zone d'accueil, de catering et de service. L'Espace Brabant wallon a été inauguré en janvier 2015.

En outre, la place située entre les bâtiments Archimède et Copernic a été réaménagée. Les objectifs poursuivis étaient, d'une part, de créer une liaison physique entre ces deux bâtiments provinciaux et, d'autre part, de rendre la place disponible aux piétons tout en proposant un espace polyvalent (possibilité de placer un chapiteau, parking exceptionnel lors de grands événements, etc.). Une sorte de halle couverte permet désormais de faire la transition entre la partie avant piétonne et végétale et la partie arrière carrossable et en pavés. Les travaux se sont terminés en décembre 2017.



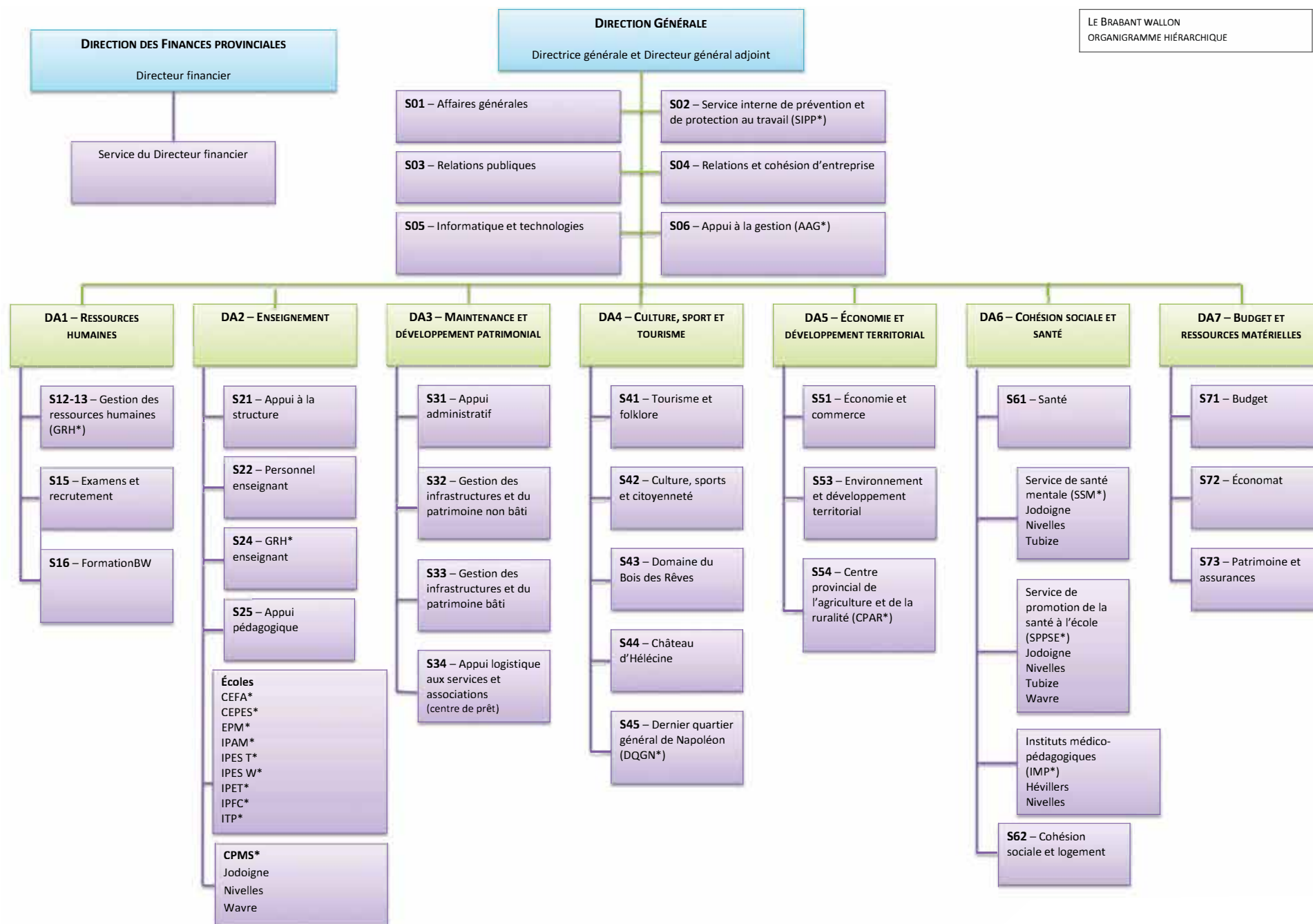
Zone de secours

La Zone de secours du Brabant wallon regroupe en une seule entité les services incendie des communes de Braine-l'Alleud, Jodoigne, Nivelles, Tubize et Wavre et compte quelque 361 pompiers.

Tel que détaillé dans le premier pilier du contrat de supracommunalité (cfr. page 23), le Brabant wallon a conclu avec la Zone une convention de partenariat en vertu de laquelle il prend en charge diverses tâches administratives telles que le calcul de la paie des pompiers et des autres membres du personnel de la Zone, l'édition et le suivi des factures pour les transports en ambulance et autres prestations payantes, l'aide à la tenue de la comptabilité, l'appui en matière budgétaire, le soutien à l'élaboration des marchés publics, etc.

SUPRACOMMUNALITÉ

Véritable fil rouge de ce bilan de législature, un encart identique à celui-ci développera une action spécifique de supracommunalité dans chacune des thématiques proposées.



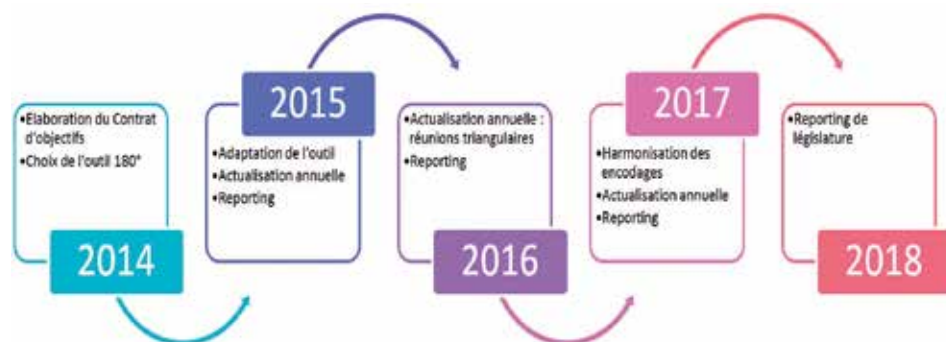
Reporting du Contrat d'objectifs du Brabant wallon (COBW*)

Avant la réforme dite « des grades légaux », le Brabant wallon a fait le choix de s'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue. Le travail réalisé dans le cadre de l'élaboration d'axes prioritaires pour la réforme des compétences provinciales et la rédaction du Contrat d'objectifs dans le cadre de la réforme des grades légaux a permis d'avancer dans la réflexion et la conceptualisation d'outils stratégiques et opérationnels. Dès lors, le Collège provincial a appliqué les éléments de la réforme et a remis à la Directrice générale une lettre de mission, élément déclencheur à la rédaction d'un Contrat d'objectifs.

Par ailleurs, dans une optique de gestion du changement, le Brabant wallon a travaillé activement ces quatre dernières années à l'établissement d'une méthodologie de travail pour la mise en œuvre de la démarche stratégique au moyen du Contrat d'objectifs. Ce dernier étant un contrat avec l'administration, la Directrice générale a veillé à organiser sa rédaction, son exécution, et le reporting de celui-ci au sein du CODI*.

S'agissant d'un exercice pilote, la méthode de travail a été basée sur une démarche participative construite progressivement. Un des premiers objectifs de cette méthodologie a été l'évaluation constante du processus en vue de l'améliorer de manière continue.

Les éléments d'évolution :



De septembre 2014 à février 2015 : définition des objectifs

Six mois après la remise de la lettre de mission, le Collège provincial a validé le Contrat d'objectifs. S'agissant d'un premier exercice, outre l'encodage initial des données dans l'application du Conseil Régional de la Formation (CRF*) dénommée « 180° », les derniers mois de l'année ont été dédiés à l'actualisation des informations. Le premier reporting a permis au Collège de valider tant la méthode de travail que le gabarit pour la communication des résultats. La première analyse des points forts et faibles de la méthode a démontré la nécessité d'uniformiser les encodages dans l'application.

De mars à juin 2015 : adaptation de l'outil

Les sessions de travail avec le CODI* ont également permis d'identifier les besoins en termes de nouveaux développements pour le « 180° ». En collaboration avec le Brabant wallon, le CRF* a donc entamé un travail d'amélioration de l'outil en faveur de l'ensemble des utilisateurs : développement des filtres de recherche, crédits engagés, exports pour reporting, état d'avancement lié entre l'action et la sous-action.

De juin à septembre 2015 : actualisation annuelle du COBW*

Des comités de pilotage, réunissant les membres du Collège et chaque membre du CODI*, en présence de la Directrice générale, se sont tenus avec notamment comme objectifs d'actualiser le COBW*. Ces comités de pilotage ont permis qu'un dialogue de fond puisse être mené entre le Collège et l'administration sur la stratégie 2016, voire la fin de la législature pour les projets d'envergure.

De septembre à décembre 2015 : validation des objectifs

Suite à la mise à jour des informations, des fiches actions, une réunion d'arbitrage regroupant à la fois le Collège et l'ensemble des membres du CODI* a eu lieu. L'objectif annoncé était de ramener le budget 2016 à l'équilibre et d'identifier les éventuelles incidences sur le COBW 1.1. Il a été conclu que « les responsables d'action peuvent donc les actualiser, tenant compte des informations transmises lors des sessions de juin 2015 ». De plus, le retour d'expérience de l'année 2015 a néanmoins permis d'identifier un point crucial à améliorer : la communication du calendrier des étapes à réaliser.

D'avril à juin 2016 : actualisation annuelle et analyse de l'impact budgétaire

La concertation en vue de l'actualisation des données stratégiques a été réalisée lors de réunions dites triangulaires regroupant le Député provincial fonctionnel, le directeur d'administration et les directeurs. Ces réunions ont eu pour visée de discuter des cahiers budgétaires, des actions en vue d'actualiser le COBW* et de la préparation des réunions plénières de juin.

Les réunions plénières ont donné lieu à une discussion collégiale sur l'ensemble des fiches du COBW*, en intégrant les aspects budgétaires et humain afin de pouvoir mieux faire ensuite les propositions budgétaires.

Ces réunions plénières se sont conclues par les lignes de force pour l'arbitrage de septembre, la validation de données dans le « 180° », l'identification des points d'arbitrage budgétaire, le partage d'informations relatives au plan d'embauche en vue de l'arbitrage de septembre, la validation de l'évolution du COBW* jusqu'en 2018, notamment dans la perspective du reporting final.

En juin 2017 : harmonisation de la méthodologie et de l'évaluation

En cette année préparatoire du bilan final de législature et de l'évaluation de la méthodologie retenue pour implémenter la démarche stratégique, le Collège provincial a défini deux objectifs prioritaires pour les réunions triangulaires : harmoniser le travail effectué entre les membres du CODI* en vue d'accroître l'homogénéité des informations stratégiques et dresser un état des lieux des actions en cours dans le COBW*.

Concrètement, la méthode a été ajustée au niveau de :

- l'uniformisation du travail préparatoire en interne via l'édition d'un tableau de bord des actions. Le but était d'identifier les actions à mettre à jour et celles rentrant dans le périmètre des triangulaires ;
- l'harmonisation de la méthode de travail lors des différentes réunions triangulaires via la présence de la cellule d'appui à la gestion et de supports à la discussion. Le but étant de veiller à la rédaction homogène d'informations ;
- la réduction du travail a posteriori en interne via un encodage directement en séance dans l'outil « 180° ». Le but étant de diminuer les charges administratives et de garantir les encodages.

En conclusion

S'agissant d'un exercice pilote et étant la seule Province à avoir fait l'exercice complet, le bilan met en exergue la démarche participative que le Brabant wallon a mise en place depuis 2014.

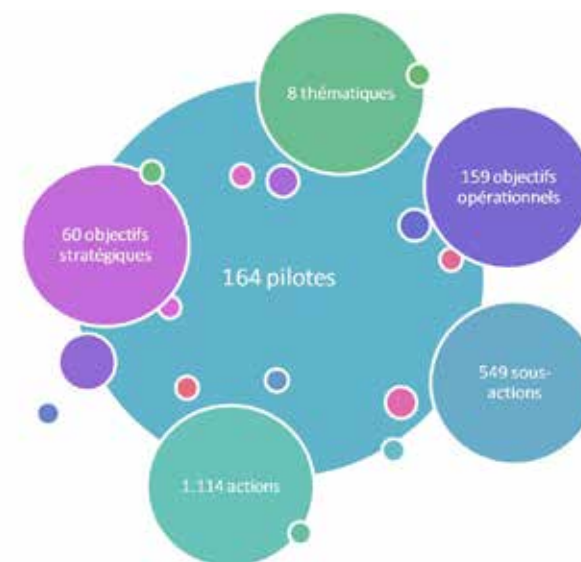
Il faut souligner la participation de tous au processus de définition, de déploiement et de mise à jour du COBW*. C'est un mécanisme hybride faisant le lien entre le « politique » et l'administration dont la mise en œuvre a pu être compliquée mais lors de laquelle la volonté de chacun à dépasser les obstacles a été constatée.

La difficulté de base fut de bâtir la confiance, dans la mesure où le décret décrivait une logique de bloc à bloc, politique et administratif. Le travail a d'abord permis de convaincre de la valeur ajoutée de l'outil. De plus, à chaque étape, une évaluation a permis d'adapter systématiquement la méthodologie à l'outil pour pouvoir évoluer ensemble.

Aujourd'hui, en donnant le droit à l'adaptation, au fur et à mesure des choix posés, le résultat de l'expérience est positif.

Le travail dans une optique de valeur ajoutée, en mariant la planification stratégique avec la démarche d'analyses des risques, a amené à évoquer une démarche qualité qui est plus adéquate pour obtenir l'adhésion de tous. La synthèse de l'ensemble des éléments a transcendé la simple juxtaposition d'outils différents.

En fait, le travail et la bonne volonté ont permis l'ouverture à la nouveauté, à l'évolution et au changement, sans impatience et sans autorité unilatérale. Le facteur humain est essentiel et a permis de créer de la transversalité en décroissant les services et de faire émerger une gestion par projet.



Supracommunalité

Depuis de nombreuses années, une des priorités du Brabant wallon est la mise en œuvre d'une politique supracommunale. Poursuivant les objectifs de favoriser les synergies et d'optimiser l'utilisation des ressources, la supracommunalité se conçoit dans une dynamique partenariale à l'échelle du Brabant wallon. La Province développe ainsi des projets transversaux sur l'ensemble du territoire en partenariat avec les communes et les accompagne dans l'exercice de certaines missions communales et/ou dans la concrétisation de leurs grands projets.

Cette collaboration a été officialisée en 2015 par la création du Conseil 27 + 1, l'organe de discussion et de définition stratégiques pour le développement du Brabant wallon. Il est composé des 27 communes représentées par leur Bourgmestre ainsi que de la Province représentée par ses quatre Députés provinciaux. Par ailleurs, sont invités en tant qu'observateurs le Gouverneur, un membre de chaque groupe politique du Conseil provincial, ainsi qu'un représentant de l'Intercommunale Sociale du Brabant wallon (ISBW) et d'inBW.

Depuis 2016, sur proposition du Gouverneur, il est désormais possible que soient ajoutés à l'ordre du jour des réunions les points relatifs à la Conférence des Bourgmestres. Dans ce cas, le Gouverneur siège comme membre effectif et non plus comme observateur.

Le Conseil 27 + 1 se réunit en séances plénières, qui sont publiques sauf exception, ou en groupes de travail axés sur une thématique spécifique.

Depuis sa création, le Conseil 27 + 1 s'est réuni 21 fois, réparties en huit séances plénières et treize groupes de travail.

SUPRACOMMUNALITÉ

En 2013, dans une optique d'efficacité accrue, le Brabant wallon a créé un point de contact spécialement dédié aux communes : le facilitateur/ Single Point of Contact (SPOC). Son rôle est d'établir une liaison entre les communes et le Brabant wallon afin d'accélérer et simplifier le traitement des dossiers émanant des communes et leur fournir un support dans leurs différentes démarches. Une adresse mail (commune@brabantwallon.be) et un numéro de téléphone spécifiquement dédiés aux communes ont ainsi été mis en place.*

Par ailleurs, un travail important du SPOC concerne le traitement des appels à projets. Le SPOC* réceptionne l'ensemble des demandes soumises par les communes et CPAS* et en assure la diffusion en interne pour en permettre le traitement par les services responsables et fournir un reporting au Collège provincial. Chaque année, après l'octroi des subventions, le SPOC* réalise une enquête de satisfaction auprès des communes et CPAS* en vue de permettre au Collège provincial d'identifier les points forts et faibles des précédents appels à projets et ainsi les ajuster.*

Dans le cadre du Conseil 27 + 1, le SPOC est chargé de l'organisation pratique et du suivi des séances plénières et groupes de travail : convocation, préparation des documents, transmission du compte-rendu aux membres et suivis.*

Dans le cadre de la liquidation de 20 % du Fonds des Provinces tel que prévu par la Région wallonne dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD*) depuis 2015, le Brabant wallon a rempli ses obligations :

Obligations légales 2015-2017 (CDLD*)	Réalisés provinciaux 2015-2017
- Fonds des Provinces : 36.692.740 €	
- 10 % pour la Zone de secours : 3.669.274€	- Zone de secours : 13.240.328€ ⁽ⁱ⁾ + 1.546.601,33€ en Fonds de réserve
- 10 % pour les dépenses additionnelles de supracommunalité : 3.669.274€	- Dépenses additionnelles : 19.420.737,46€

⁽ⁱ⁾ Il s'agit d'un montant estimatif étant donné que l'analyse de la valeur financière des aides fournies par le Brabant wallon à la Zone de secours au moyen des services intégrés pour 2017 est encore en cours. Ce montant devrait être légèrement supérieur à celui de 2016.

Conformément au CDLD*, la liquidation de 20% du Fonds des Provinces est en effet conditionnée à la signature d'un contrat de supracommunalité entre la Province et les 27 communes. Le contrat de supracommunalité, signé en séance du Conseil 27 + 1 le 21 septembre 2015, réunit deux piliers : la prise en charge provinciale pour les dépenses occasionnées par la mise en place de la Zone de secours du Brabant wallon d'une part, et les aides relatives aux dépenses additionnelles de supracommunalité d'autre part.

Le premier pilier du contrat de supracommunalité reprend :

- un point sur la convention de partenariat conclue entre le Brabant wallon et la Zone de secours en 2015 : 800.000 € ont été octroyés en 2015, 2016 et 2017 à la Zone de secours, soit un total de 2.400.000 €. En outre, la valeur financière des aides fournies par le Brabant wallon à la Zone de secours au moyen des services intégrés (mise à disposition et aménagement de locaux, mise à disposition de salles de réunion, gestion administrative et pécuniaire du personnel, gestion budgétaire et comptable, soutien en matière de marchés publics et en matière d'informatique, etc.) s'élève à plus de 2.645.000 € pour cette période ;
- un point sur la mise en liquidation de la Régie provinciale autonome de Sécurité : le 25 juin 2015, le Conseil provincial a adopté la résolution mettant en liquidation la Régie provinciale autonome de Sécurité. Le 3 septembre 2015, le Collège provincial a octroyé à la Zone de secours du Brabant wallon une subvention en nature sous forme de la cession de la propriété de 54 véhicules, d'une valeur de 1.491.929,36 € ;

- un point sur les subventions annuelles assurant un lissage partiel et dégressif de l'augmentation des parts communales sur une période de dix ans : en 2015, 3.000.000 € ont été octroyés aux communes. En 2016, le budget disponible était de 2.754.000 €. Cependant, les augmentations subies par certaines communes étaient moindres que prévues et atteignaient 1.315.249,09 €. En appliquant les principes admis lors de l'élaboration du contrat de supracommunalité, à savoir une indexation de 2 % et une réduction de lissage de 10 % l'an, le Collège provincial a proposé d'intervenir en faveur des communes à concurrence de 1.207.398,67 €. Le solde disponible, soit 2.754.000 € - 1.207.398,67 € = 1.546.601,33 €, a été versé dans un Fonds de réserve spécifiquement affecté à la Zone de secours, permettant ainsi de financer des dépenses exceptionnelles et de limiter les augmentations de dotations communales pour les prochains exercices. En 2017, 2.496.000 € ont été répartis entre les communes. Pour la période 2015-2017, ce sont ainsi près de 6.703.400 € qui ont été mis à disposition des communes dans le cadre du lissage partiel et dégressif.

Dans le cadre du deuxième pilier du contrat de supracommunalité, vingt appels à projets sont proposés aux communes et CPAS*. De 2014 à 2017, près de 25.693.000 € ont été ventilés comme suit :

Appel à projets	2014	2015	2016	2017
Coulées de boue	255.724,99 €	293.878,51 €	269.066,40 €	173.981,98 €
Mise en conformité des espaces de citoyenneté		292.880,00 €	207.270,16 €	278.422,99 €
Événements à portée économique en vue de la dynamisation des centres de villes et de villages	528.143,44 €	108.367,50 €	53.710,00 €	58.500,00 €
Investissements à portée économique en vue de la dynamisation des centres de villes et de villages		330.904,40 €	414.562,67 €	356.684,36 €
Biodiversité (communes et associations)	24.845,36 €	25.450,94 €	40.871,99 €	49.999,00 €
Biodiversité (écoles primaires)			29.972,44 €	33.333,00 €
Cheminements cyclables	730.003,92 €	870.307,26 €	729.334,18 €	865.673,14 €
Désherbage alternatif aux pesticides (zéro phyto)		246.026,51 €	162.177,64 €	124.518,53 €
Mobilité/sécurisation des voiries	495.643,56 €	638.642,40 €	616.405,57 €	590.587,31 €
Petit patrimoine populaire	14.026,00 €	46.618,40 €	39.900,00 €	45.000,00 €
Villes et villages fleuris	114.999,00 €	115.000,00 €	144.999,98 €	149.999,98 €
Accessibilité aux services publics pour les personnes atteintes d'un handicap	370.919,47 €	282.586,00 €	188.797,82 €	264.395,00 €
Petite enfance (public et privé)	2.323.500,00 €	2.501.477,15 €	1.889.688,95 €	1.871.045,00 €
Lutte contre l'isolement des aînés (public et privé)	100.000,00 €	125.000,00 €	113.860,00 €	125.000,00 €
Aides aux familles (public et privé)	166.248,00 €	280.000,00 €	280.000,00 €	279.999,00 €
Accueillantes conventionnées	216.878,00 €	210.276,00 €	207.610,00 €	204.785,00 €
Décret ATL – accueil des enfants de 3 à 12 ans	9.996,00 €	9.910,00 €	9.579,00 €	16.306,68 €
Hébergement d'intérêt public à destination des seniors	645.000,00 €	285.000,00 €	300.000,00 €	0,00 €
Cohésion territoriale, sociale et économique	276.141,50 €	275.000,00 €	225.000,00 €	421.049,12 €
Sécurisation des biens et des personnes		255.450,53 €	236.994,97 €	158.880,00 €
TOTAL	6.272.069,24 €	7.192.775,60 €	6.159.801,77 €	6.068.160,09 €

Agriculture

1. Laboratoires d'analyses agricoles p. 28
2. Programme de sauvegarde du Porc Piétrain p. 29
3. Collecte et recyclage des pneus agricoles p. 29
4. Service d'aide à l'instruction des déclarations de superficies pour les exploitants agricoles du Brabant wallon p. 30
5. Formation « Maître Jardinier » p. 30
6. Agripédi@BW – un espace pédagogique p. 31
7. Organisation de conférences hivernales p. 31
8. Création d'un nouvel agro pôle en Brabant wallon p. 31

SUPRACOMMUNALITÉ

Sensibilisation au compostage

p. 31

Agriculture



① Laboratoires d'analyses agricoles

Les laboratoires d'analyses agricoles du Centre provincial de l'agriculture et de la ruralité (CPAR*), compétents dans le domaine de l'échantillonnage et des analyses de sols, eaux et produits agricoles, constituent des outils d'aide à la décision tant pour les agriculteurs, horticulteurs, pépiniéristes et entrepreneurs de jardins que pour les citoyens, services publics, intercommunales, sociétés privées, universités et centres de recherches.

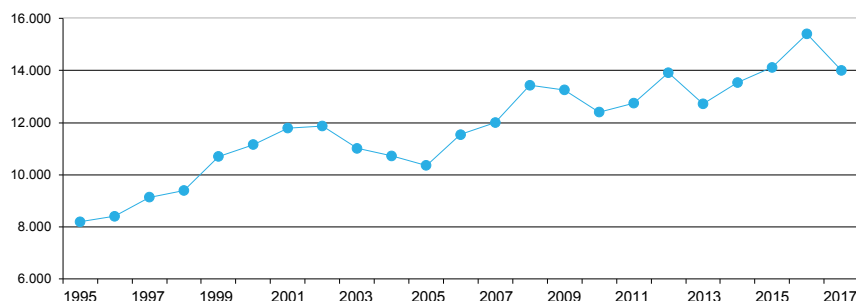
Fort de leur expertise et de la connaissance approfondie du territoire et de ses spécificités agricoles et pédologiques, les laboratoires offrent un service de proximité et rencontrent les besoins de ces acteurs brabançons wallons.

Ces analyses ont pour finalité d'offrir à l'utilisateur un support et un conseil pour :

- la gestion raisonnée des intrants en agriculture et horticulture ;
- la valorisation des déchets (boues de stations d'épuration, compost, etc.) ;
- la valorisation des sous-produits agricoles et industriels ;
- l'aide à la lutte contre l'érosion et les inondations ;
- le respect des normes environnementales en vigueur et la protection de l'environnement et de la santé (décret sols, contrats de rivière, contrôle des stations d'épuration, etc.) ;
- les amateurs de jardin et associations horticoles.

Depuis 2005, les laboratoires d'analyses agricoles du CPAR* disposent d'une accréditation BELAC ISO 17025. Cette reconnaissance officielle et internationale atteste de sa compétence à exécuter les activités d'échantillonnage et d'analyse reprises dans le certificat d'accréditation.

Évolution du volume total d'échantillons, toute filière confondue



② Programme de sauvegarde du Porc Piétrain



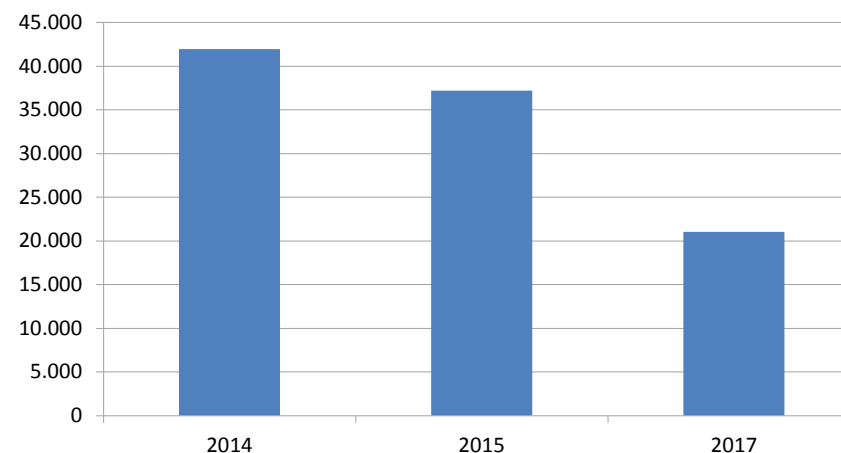
En 2017, le programme de sauvegarde du Porc Piétrain a été officiellement lancé sur base d'une collaboration entre l'Association Wallonne de l'Élevage, la Province de Liège et le Brabant wallon. Ce programme est né du constat de la disparition progressive des sélectionneurs de Porc Piétrain et du risque de perte irrémédiable de ce patrimoine génétique brabançon wallon. Après une sélection des meilleurs verrats dans les exploitations wallonnes, onze ont été acheminés vers la Station de Quarantaine Porcine du Brabant wallon, située à Wavre. Au cours de leur séjour dans cette station, les verrats ont été contrôlés pour garantir un statut sanitaire élevé nécessaire pour leur passage à l'étape suivante.

Après 30 jours à Wavre, les verrats ont été transférés vers le Centre provincial liégeois des productions animales à Argenteau. Au cours de cette phase, de la semence des verrats a été collectée par l'équipe spécialisée du centre. Une partie de cette semence est conservée sous forme congelée dans de l'azote liquide. Une seconde partie de la semence est analysée. Chaque verroat obtiendra ainsi sa carte d'identité génétique, permettant de l'utiliser à bon escient pour faire évoluer le schéma de sélection « Belgian Piétrain ». Au terme de la collecte et de la congélation de la semence, les animaux sont commercialisés vers des acheteurs belges ou étrangers. Un site internet spécifique, www.belgianpietrain.be, permet d'assurer la promotion du projet, des éleveurs et des verrats.

Grâce à ce projet complet du « Belgian Piétrain », le Brabant wallon, la Province de Liège et l'Association Wallonne de l'Élevage, comptent bien relancer une dynamique pour le Porc Piétrain en Wallonie.

③ Collecte et recyclage des pneus agricoles

En 2017, l'Intercommunale du Brabant wallon, le Brabant wallon, la Chambre provinciale d'agriculture du Brabant wallon et de Bruxelles-Capitale se sont mobilisés pour organiser une troisième action de collecte des pneus de silos. Ces pneus étaient principalement utilisés comme système de lestage pour couvrir les silos d'aliments pour bovins. Suite à des reconversions, de grandes quantités de ces pneus étaient immobilisées dans les fermes du Brabant wallon. Au total, 100.126 pneus ont été collectés depuis 2014.



Tous ces pneus de silos ont été valorisés via des voies de valorisation respectueuses de l'environnement.

Depuis de nombreuses années, le CPAR* propose aux agriculteurs une assistance dans l’instruction de leurs déclarations de superficies. En effet, chaque année, tous les exploitants agricoles sont tenus de renseigner au Service public de Wallonie (SPW*) l’ensemble des parcelles exploitées ainsi que les cultures mises en place. Au-delà de ces encodages de données via un portail informatique (PAC on web), le rôle des agents du CPAR* consiste également à conseiller les agriculteurs dans la mise en place de mesures de préservation de l’environnement (MAE) ainsi que de mesures permettant de lutter contre les coulées boueuses mais également en ce qui concerne toute la réglementation agricole.

5 Formation « Maître Jardinier »

La formation donnée au CPAR* à La Hulpe et dans les parcelles de la section horticole de l'ITP* est constituée de cours théoriques et pratiques (semis réalisés en serres, suivi de parcelles potagères, de conférences et visites guidées).

La formation bénéficie aujourd'hui de l'appui d'équipes de Maîtres Jardiniers bénévoles qui transmettent leurs connaissances aux nouveaux participants.

Map of the Val de Saïa region showing the distribution of the 100% Catalan population by municipality. The map is divided into 18 municipalities, each labeled with its name and the number of people in parentheses. The data is as follows:

Municipality	Population
BERNÉS	32
TROIS	1
BERNÉS DE SANTORDI	1
OTRI	2
BERNÉS DE LLEIDA	2
BERNÉS	7
BERNÉS	6
BERNÉS	14
BERNÉS	4
BERNÉS	1
BERNÉS	2
BERNÉS	4
BERNÉS	1
BERNÉS	2
BERNÉS	1
BERNÉS	1
BERNÉS	1

⑥ Agripédi@BW – un espace pédagogique

Inaugurée le 16 novembre 2016 dans les locaux de l'Association Wallonne de l'Élevage à Wavre, cette exposition subventionnée par le Brabant wallon s'adresse particulièrement aux élèves de 10 à 18 ans et à leurs enseignants mais reste accessible à tous.

L'objectif de cet espace pédagogique est de rapprocher le grand public et le monde agricole en vulgarisant le métier d'éleveur et l'élevage en général. Mêlant réflexions, esquisses humoristiques et informations scientifiques, l'exposition fait découvrir le patrimoine et l'histoire agricole du Brabant wallon.



⑦ Organisation de conférences hivernales

L'évolution et la spécialisation de l'agriculture et de l'agroalimentaire exigent une formation technique et économique d'un niveau approprié ainsi qu'une prise de conscience suffisante concernant la qualité des produits, les avancées technologiques et la gestion durable des ressources naturelles.

Ainsi, depuis plusieurs années, le CPAR* organise une série de conférences hivernales et des séances d'études ayant pour objectif la vulgarisation de divers sujets d'actualité agricole destinées aux personnes actives dans les domaines liés à l'agriculture, l'alimentation et la sylviculture.

⑧ Création d'un nouvel agro pôle en Brabant wallon

La construction d'un nouveau pôle de services agro-économiques en Brabant wallon, situé à Wavre Nord, figure dans le plan d'investissements pluriannuels. Celui-ci est destiné à accueillir les activités du CPAR* et du Service d'Analyse des Milieux Intérieurs (SAMI*). L'avant-projet de cette réalisation d'envergure, portée par CERAU Architects Partners et intégrant laboratoires, espaces horticoles didactiques et bureaux, a été approuvé fin 2016.



SUPRACOMMUNALITÉ

› Sensibilisation au compostage

Le CPAR propose aux communes l'octroi de subventions pour couvrir les frais liés à la formation ou à la sensibilisation au compostage.*

En 2016, le Brabant wallon a été à l'initiative du lancement d'une rencontre annuelle interprovinciale des guides composteurs qui s'est déroulée au Domaine provincial du Bois des Rêves. En 2017, cette initiative a été poursuivie par la Province de Namur avec la collaboration active du CPAR.*

En 2017, le CPAR a organisé en partenariat avec les communes de Rixensart et de Beauvechain des séances de sensibilisation au compostage de quartier.*

Cohésion sociale

1. Accueil de la petite enfance p. 34

SUPRACOMMUNALITÉ

Budget consacré par le Brabant wallon à la petite enfance de 2012 à 2017

p. 35

Soutien aux accueillant(e)s d'enfants conventionné(e)s du Brabant wallon

p. 35

2. Aides aux personnes porteuses d'un handicap p. 36

3. Aides aux familles et aux personnes âgées p. 37

Cohésion sociale

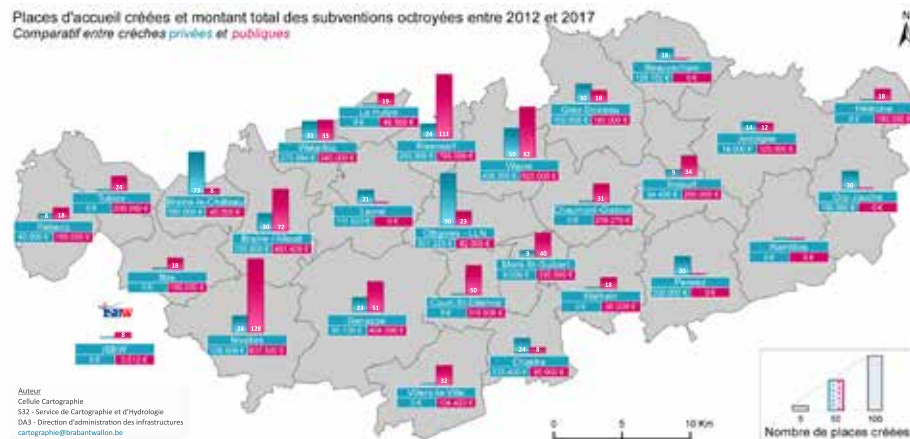


① Accueil de la petite enfance

Entre 2012 et 2017, le Brabant wallon a octroyé deux types d'aides aux différents milieux d'accueil :

- une aide à la création de places pouvant aller jusqu'à 10.000 € par place créée ;
- une aide permettant de préserver les places d'accueil existantes via l'octroi d'une subvention pour la mise en conformité de leur milieu d'accueil que ce soit par rapport au décret infrastructure de l'ONE, ou suite à un rapport négatif de l'AFSCA ou encore un rapport négatif des pompiers.

Aujourd'hui, le Brabant wallon dispose de 5.000 places d'accueil (près de 1.400 places créées entre 2012 et 2017 grâce au soutien provincial) et près de 4.300 subventions pour des mises en conformité ont été octroyées de 2012 à 2017.



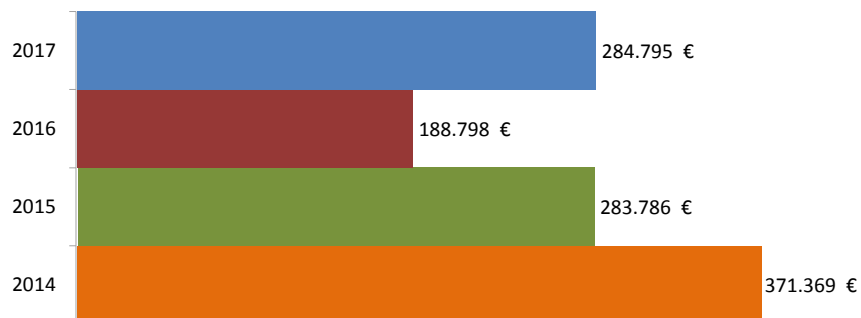
② Aides aux personnes porteuses d'un handicap

Amélioration de l'accessibilité des services publics aux personnes à mobilité réduite (PMR*)

Depuis 2014, le Brabant wallon octroie une subvention aux communes qui réalisent des travaux ou acquièrent du matériel visant à améliorer l'accessibilité des services publics aux PMR*. Cette subvention est fixée à 80% du montant total des travaux avec un maximum de 30.000 €, montant qui peut atteindre 90% si la commune fait appel à un bureau d'études spécialisé en accessibilité pour les personnes handicapées.

Installation d'un ascenseur, amélioration des cheminements piétonniers d'accès ou de parking à un bâtiment public, aménagement d'unité sanitaire, etc. Autant de travaux qui vont permettre d'améliorer l'accessibilité d'écoles, de centres sportifs, de CPAS*, d'administrations communales, etc. aux PMR*.

Subventions totales 2014-2017



Soutien aux entreprises de travail adapté

Une subvention de 25.000 € est prévue chaque année au budget provincial pour soutenir les entreprises de travail adapté ayant leur siège en Brabant wallon.

Le Brabant wallon soutient, en outre, des initiatives récurrentes visant à aider les personnes porteuses d'un handicap, comme par exemple :

- Cap BW : mise en place d'une plateforme téléphonique (numéro vert) afin de permettre à tous les habitants du Brabant wallon, en recherche d'un transport adapté, d'être informés et soutenus dans leurs recherches de services PMR* disponibles, en fonction des différents critères de demande (lieu, type de mobilité réduite, destination, etc.).
- Sour'Dimension : service qui assure la promotion, l'organisation et la tenue, par une assistante sociale pratiquant la langue des signes, de permanences au service des personnes sourdes et malentendantes, dans les communes mettant à disposition un local pour tenir ladite permanence et afin de répondre aux demandes des personnes sourdes et malentendantes des 27 communes du Brabant wallon.
- AP3 : club d'activités aquatiques adaptées aux personnes polyhandicapées et leur entourage.

Mais aussi des projets ponctuels comme l'Unisound BW festival qui a mis en place le premier festival belge officiellement labélisé « 100% accessible » à tous les types de handicap en autonomie ou encore le Handistand, un stand voué à circuler au sein des écoles primaires du Brabant wallon afin de mettre les élèves de 5^e et 6^e primaire en situation de handicap afin qu'ils puissent ressentir et comprendre au mieux cette réalité.

3 Aides aux familles et aux personnes âgées

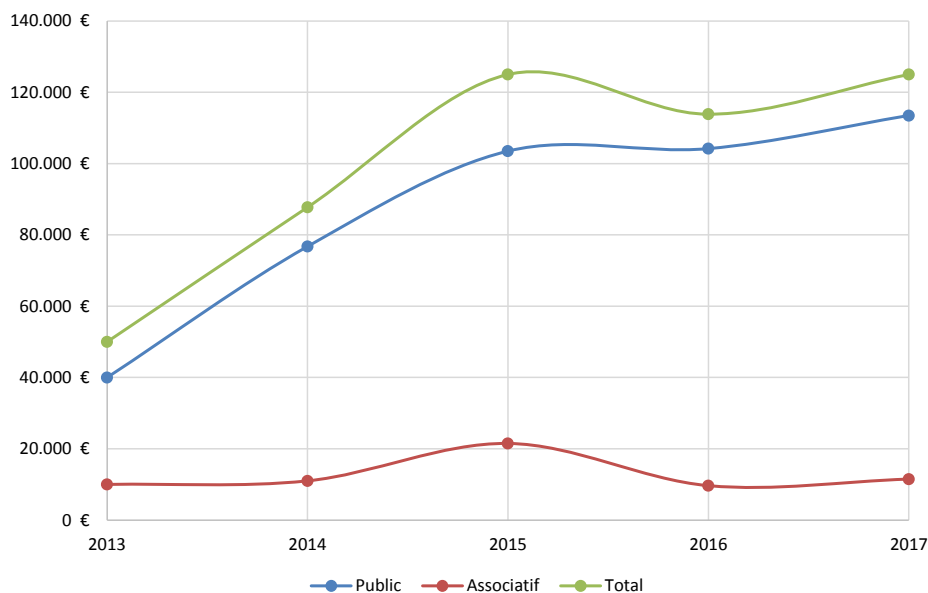
Lutte contre l'isolement des personnes âgées

La proportion de la population de plus de 65 ans du Brabant wallon en 2017 est proche des 18 %. La perspective d'augmentation de cette population est à prendre en compte.

Il est donc indispensable de renforcer des politiques au départ des craintes et besoins des seniors, notamment pour celles et ceux qui vivent à leur domicile, afin que la lutte contre l'isolement soit durablement incluse dans les préoccupations de notre société.

Afin de prendre en considération cet enjeu, le Brabant wallon a lancé un appel à projets dont le thème est « santé des aînés : en mouvement contre l'isolement » qui soutient les initiatives prises dans ce domaine pour favoriser le développement de solutions alternatives et créatives.

Évolution des subventions octroyées de 2013 à 2017



Maintien à domicile des personnes âgées et handicapées

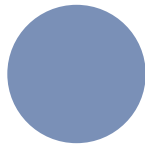
Le Brabant wallon soutient les aides familiales publiques et privées dans leur fonctionnement par rapport aux aides prestées à domicile mais aussi au transport des personnes âgées, à la livraison des repas ou du linge à domicile, ou à toutes autres prestations pouvant être considérées comme un service favorisant le maintien de la personne âgée ou handicapée à son domicile. Il peut s'agir de services de dépannage, d'aides ménagères, de brico dépannage, de SOS dépannage, de repassage, de jardinage, etc.

Une subvention de 0,55 € par heure de prestation est octroyée aux services privés et une subvention de 1 € est octroyée aux communes et CPAS* pour leurs services visant à maintenir à domicile les personnes âgées et handicapées.

Intervention en matière de téléphone et télé-alarme

Il s'agit d'une aide destinée à assurer la sécurité des personnes au sein de leur domicile grâce à la mise à disposition d'un bouton poussoir à activer en cas de problème physique (chute, malaise, etc.). Un numéro d'urgence est aussitôt composé.

Les personnes ciblées sont celles ayant atteint l'âge de 75 ans, isolées et qui bénéficient du tarif social auprès d'un opérateur téléphonique, les personnes handicapées isolées qui bénéficient également du tarif social, ou les ménages composés de personnes âgées ou handicapées.



Cohésion territoriale

- 1. Primes à la cohésion territoriale p. 40
- 2. Primes à l'adaptation p. 41
- 3. Agence immobilière sociale du Brabant wallon (AIS*) p. 42

SUPRACOMMUNALITÉ

Initiatives en matière de cohésion territoriale, sociale et économique p. 42

- 4. Agence de Promotion Immobilière du Brabant wallon (APIBW*) p. 42
- 5. Contrat de développement territorial (CDT*)
Le Brabant wallon aujourd'hui et demain p. 43

Cohésion territoriale



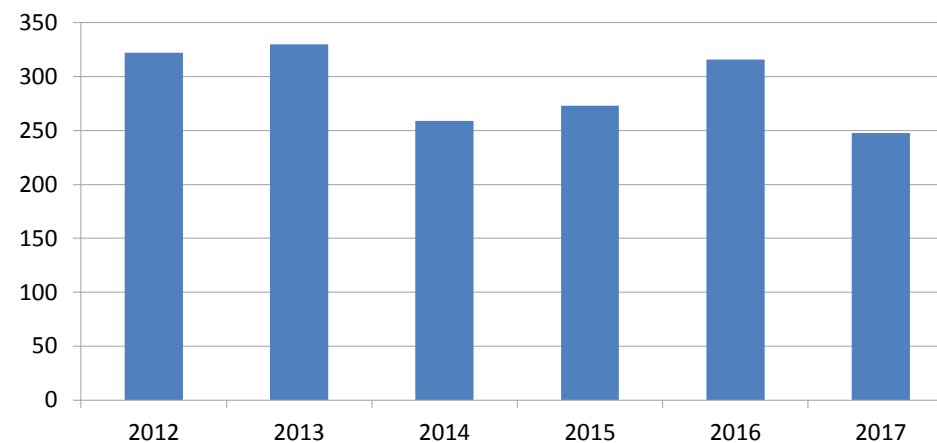
① Primes à la cohésion territoriale

Le Brabant wallon offre une prime aux jeunes désireux de s'installer durablement sur le territoire brabançon.

Cette aide permet d'alléger les remboursements de l'emprunt hypothécaire contracté pour acheter, construire ou rénover un logement en Brabant wallon. Le montant octroyé chaque mois pendant une durée de trois ans s'élève à un maximum de 100 €, soit 3.600 € au total.

Pour pouvoir bénéficier de l'aide, les personnes concernées doivent être âgées de moins de 37 ans, habiter dans le Brabant wallon depuis un an ou y avoir habité pendant cinq ans et le bien dont ils souhaitent devenir propriétaires ne doit pas valoir plus de 271.045,55 € (en 2017).

Nombre de primes octroyées de 2012 à 2017



Sur la législature, la moyenne d'âge des bénéficiaires est de 30 ans pour les hommes et de 28 ans pour les femmes.

83 % d'entre eux vivent en maison tandis que les 17 % restant vivent en appartement.

70 % des bénéficiaires sont des couples, 15 % sont des hommes seuls et 15 % des femmes seules.

② Primes à l'adaptation

Au profit des seniors :

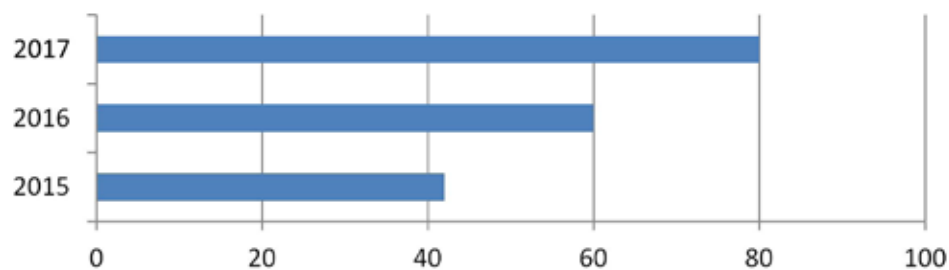
Ces primes sont destinées aux personnes âgées de 65 ans et plus qui souhaitent adapter leur logement pour pouvoir s'y maintenir.

Elles sont également destinées à toute personne souhaitant adapter son logement pour accueillir un proche âgé de 65 ans et plus.

En pratique, le Brabant wallon octroie une prime égale à 50 % du coût des travaux avec un maximum de 3.000 €.

En 2017, 80 primes ont été octroyées par le Collège provincial pour un montant global de 210.363,02 €, soit une progression de 33 % par rapport à 2016.

Évolution du nombre de primes au profit des seniors



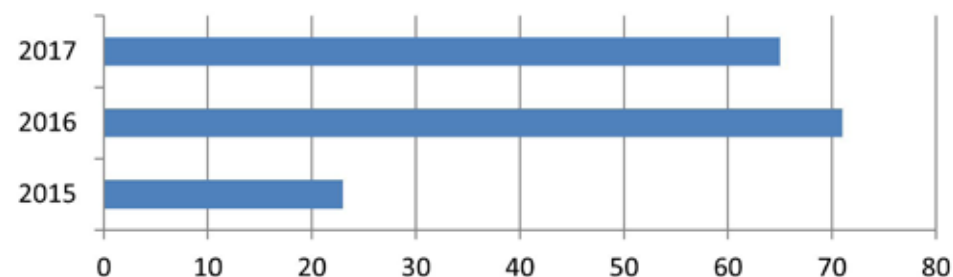
Au profit des personnes handicapées :

La prime vise directement les travaux et frais réalisés en vue d'accueillir une personne handicapée ou de maintenir une personne handicapée à son domicile.

Le Brabant wallon intervient à hauteur de 50 % (en cas d'intervention de l'Agence pour une vie de qualité-AViQ*) ou de 70 % (sans intervention de l'AViQ*) du prix avec un plafond de 3.000 € ou de 6.000 €.

En 2017, 65 primes ont été octroyées par le Collège provincial pour un montant global de 218.255,47 €. À titre de comparaison, 71 primes avaient été octroyées en 2016.

Ci-après le graphique d'évolution depuis la création de ces deux aides en 2015 :

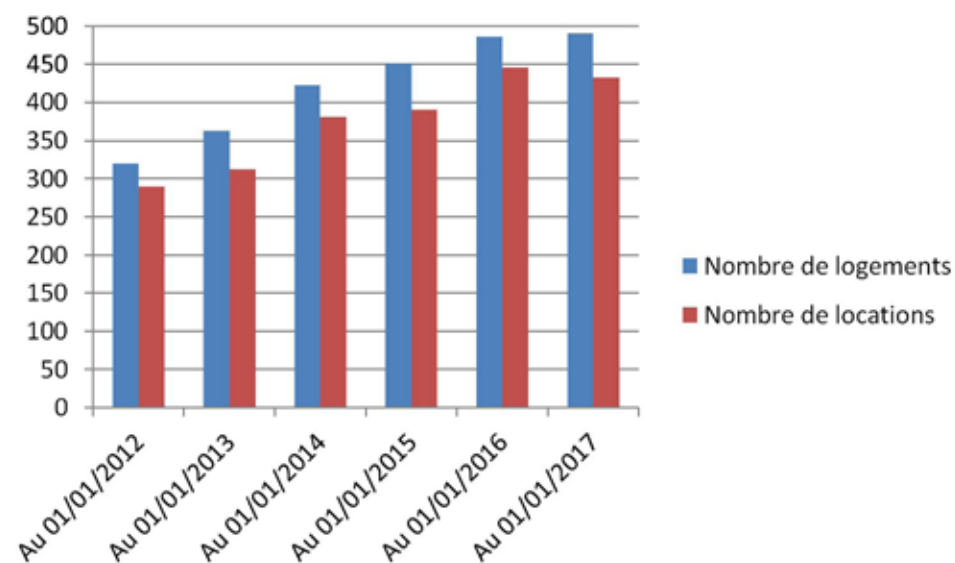


③ Agence immobilière sociale du Brabant wallon (AIS*)

Le Brabant wallon soutient l'AIS* par contrat de gestion. En 2017, un subside de fonctionnement de 700.000 € a été octroyé et des moyens humains et bureaux ont été mis à disposition. En janvier 2017, l'AIS* disposait de 490 logements sous mandat de gestion contre 320 logements en 2012. Les 27 communes du Brabant wallon sont couvertes par l'activité de l'AIS*.

Par ailleurs, au cours des dernières années, l'AIS* a développé une politique faite d'ouverture et de synergies avec les acteurs de terrains. Ainsi, l'AIS* a conclu des partenariats avec les communes et les CPAS* du Brabant wallon (six CPAS* conventionnés pour 46 logements), avec le secteur associatif (dont le projet « Alodgi » qui a vu la création de neuf logements permettant la réinsertion sociale de personne souffrant de maladie mentale), ou encore, plus récemment, avec l'Agence de Promotion Immobilière du Brabant wallon (APIBW*) pour la prise en gestion de 26 logements sur le site de Gastuche.

Ci-après l'évolution depuis 2012 du nombre de logements sous mandat de gestion et des contrats de location :



SUPRACOMMUNALITÉ

› Initiatives en matière de cohésion territoriale, sociale et économique

En 2017, le Collège provincial a décidé de soutenir les projets suivants dans le cadre du subventionnement des initiatives en matière de cohésion territoriale, sociale et économique dans les communes du Brabant wallon :

- **Beauvechain** : projet de création d'un logement de transit à Hamme-Mille ;
- **Court-Saint-Étienne** : aménagement du bâtiment 8, rue Coussin Ruelle en six logements intergénérationnels ;
- **Grez-Doiceau** : création de dix logements publics à la ZACC de Gastuche.

Le soutien à ces différents projets représente un budget de 421.049 €.

Depuis 2012, le Brabant wallon a décidé d'investir près de 2.000.000 € afin de soutenir 27 projets distincts au travers de ses appels à projets liés à la cohésion territoriale. Lorsque ceux-ci seront finalisés, un total de 87 logements et quatre projets de cohésion sociale verront le jour sur le territoire du Brabant wallon.

④ Agence de Promotion Immobilière du Brabant wallon (APIBW*)

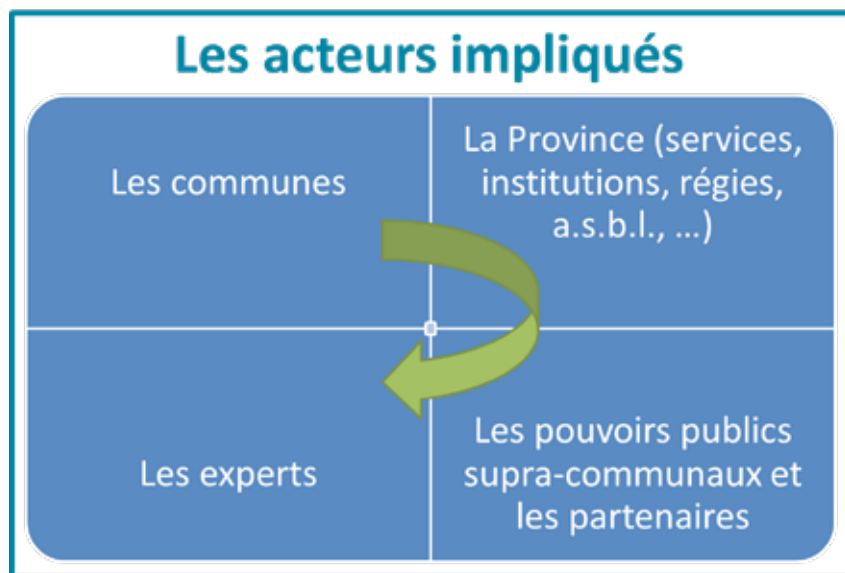
L'année 2017 marque un tournant important pour la Régie foncière du Brabant wallon : le début de la commercialisation structurelle de plusieurs dizaines de logements. Par exemple, à Braine-l'Alleud, les travaux de construction des 37 logements et des 67 emplacements de parkings sont terminés et ont été réceptionnés début du mois de mai 2017.

Dans ce contexte nouveau et afin de mieux s'identifier auprès de ses différents publics cibles, la Régie foncière a décidé de se doter d'une nouvelle appellation commerciale : APIBW*. Ce changement lui donne une visibilité supplémentaire en tant que promoteur immobilier d'intérêt public dont l'objectif premier est la lutte contre la pression foncière spécifique au Brabant wallon.

5 Contrat de développement territorial (CDT*) – Le Brabant wallon aujourd’hui et demain

Le Brabant wallon est confronté à de grands enjeux territoriaux dont les premiers signes se marquent dès aujourd’hui dans le paysage par le nombre croissant de grands projets immobiliers, le développement de zones d’activités économiques mais également l’aggravation des problèmes de mobilité. Et ces enjeux dépassent bien souvent l’échelle communale.

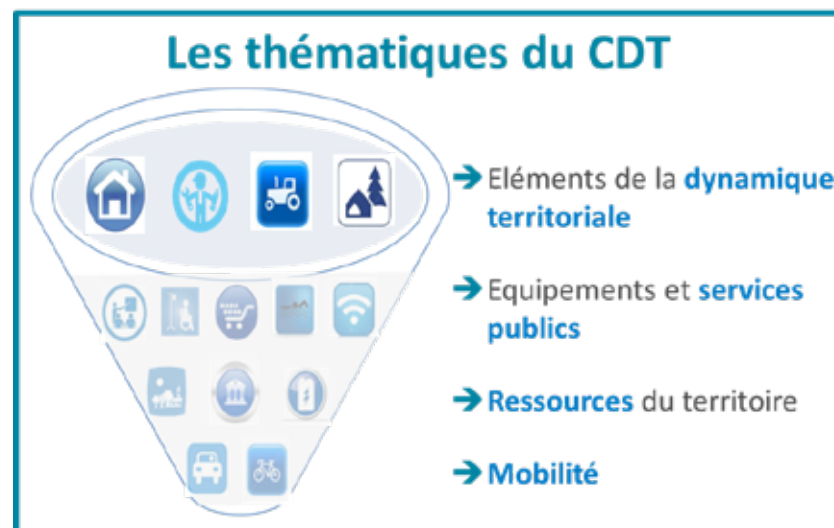
Ce constat a amené l’institution provinciale à initier une démarche innovante pour accompagner le développement du Brabant wallon. Le CDT* a ainsi pour objectifs de définir une vision partagée de l’évolution du territoire, une stratégie pour répondre aux grands enjeux du territoire et les lignes de force de la politique de supracommunalité.



En première ligne de l’aménagement du territoire, les 27 communes de la Province sont les premiers acteurs associés au projet. La démarche a d’ailleurs commencé par une rencontre des 27 communes de manière individuelle afin de comprendre leurs enjeux, leurs projets, leur dynamique et leur volonté d’évolution.

Les services provinciaux ont également rapidement été associés au projet. En effet, bien que piloté par le service de l’environnement et du développement territorial, le CDT* concerne de nombreux services provinciaux. Ceux-ci permettent de nourrir les réflexions en apportant leur expertise. Ils ont notamment participé à la deuxième phase du projet qui a consisté à réaliser un diagnostic de la situation actuelle du Brabant wallon sur vingt thématiques différentes. De plus, une équipe transversale a été formée afin d’apporter un appui plus technique au projet en termes de communication, de cartographie et de prospective.

Le projet en est actuellement au début de la troisième phase qui consiste en une analyse prospective de l’évolution du territoire afin d’identifier les différents futurs possibles. Cette phase permettra de nourrir la suivante - plus stratégique - qui aura pour objectif de définir, en concertation avec les communes, les orientations souhaitées pour le Brabant wallon.



Culture et tourisme

1. Appel à projets à destination des centres culturels	p. 46
2. Salon « Le Livre tout Proche »	p. 46
3. Opération « C'est joué près de chez vous »	p. 47
4. La culture dans nos écoles	p. 47
SUPRACOMMUNALITÉ « Place aux Livres »	p. 48
5. Partenariats culturels	p. 48
6. Bicentenaire de la Bataille de Waterloo	p. 49
7. Participation de la FTBW* aux années à thème	p. 49
8. Ère numérique	p. 49
9. Soutien financier aux associations à caractère folklorique et historique	p. 49
10. Réforme des maisons du tourisme	p. 50
11. Domaine provincial du Bois des Rêves	p. 50
12. Dernier Quartier Général de Napoléon (DQGN*)	p. 52
13. Château d'Hélécine	p. 54
14. Appui logistique aux services et associations (centre de prêt)	p. 55

Culture et tourisme



❶ Appel à projets à destination des centres culturels

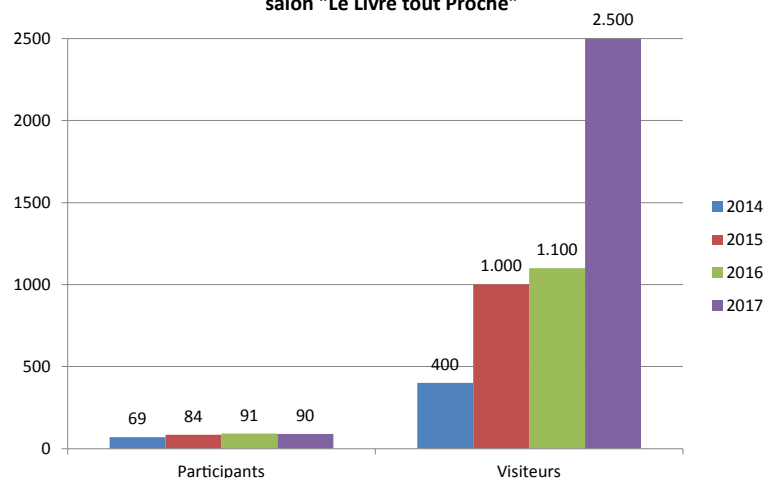
Le Brabant wallon a revu entièrement son financement aux centres culturels suite aux difficultés de subventionnement énoncées par la FWB*. C'est ainsi qu'ont été mis en place trois types de subventions :

- une subvention de fonctionnement annuelle de 8.000 € accordée à tous les centres culturels ;
- 5.000 € de subvention en cas de participation à un appel à projets axé sur des thématiques artistiques spécifiques et différentes chaque année ;
- une subvention annuelle de 25.000 € accordée à un centre culturel afin d'organiser un projet culturel de grande ampleur à dimension supracommunale.

❷ Salon « Le Livre tout Proche »

La première édition de cet événement littéraire a eu lieu en 2014. Il réunit chaque année environ 90 auteurs brabançons s'illustrant dans la littérature, la poésie, l'histoire, la jeunesse, le récit de vie, l'illustration, etc. C'est l'occasion pour le public de rencontrer et de discuter avec des auteurs de leur région, d'acheter leurs ouvrages et de participer aux nombreuses animations organisées tout au long de la journée telles qu'un atelier familial animé par Christian Merveille, un atelier d'écriture instantané, des histoires contées, des lectures de textes des auteurs présents, une exposition sur un livre créé par des élèves, la remise du Prix Jeune Public Brabant wallon de la Fondation Laure Nobels, etc. Un budget annuel d'environ 35.000 € y est consacré.

Évolution 2014-2017 de la participation et de la fréquentation au salon "Le Livre tout Proche"



③ Opération «C'est joué près de chez vous»

Pour soutenir l'accès à la culture, le Brabant wallon édite et diffuse différents outils qui promeuvent la programmation annuelle des principaux opérateurs culturels du territoire.

L'objectif de cette opération est d'informer l'ensemble des habitants des événements culturels organisés dans la province mais aussi d'attirer, par le biais d'offres promotionnelles, un public nouveau vers les salles ou autres lieux de spectacles.

Concrètement, chaque opérateur culturel souhaitant participer à l'opération, sur base volontaire et sans contribution financière, dispose d'un espace reprenant sa présentation, son programme et une offre promotionnelle sous forme d'avantage financier qu'il s'engage à accorder à tout spectateur selon les conditions qu'il définit.

Cette opération se décline à travers plusieurs outils :

- une brochure éditée à +/-20.000 exemplaires et distribuée aux opérateurs participants qui les diffuseront et aux abonnés à la newsletter ;
- une newsletter créée et diffusée quatre fois par an aux abonnés ;
- un folder A5 réalisé et distribué deux fois par an en toutes boîtes. Il présente l'opération «C'est joué près de chez vous» et met en exergue certains opérateurs selon les dates de leur programmation.

④ La culture dans nos écoles

Comme chaque année depuis 2012, le Brabant wallon développe de nombreux projets relatifs à l'Art de la scène pour les élèves de l'enseignement secondaire afin de donner à tous accès à la culture et ce, dès le plus jeune âge :

- « Bords de Scène » est un concours de journalisme culturel proposé en partenariat avec l'association sans but lucratif (asbl*) Ithac, où les élèves sont invités à réaliser un document autour d'un spectacle créé et joué en Brabant wallon. Pour les aider dans leur travail, ils rencontrent un journaliste culturel, interviewent le metteur en scène de la pièce et participent à un atelier de jeu ;
- « Du trac au tac ! » est une opération théâtrale où les élèves, aidés par un comédien professionnel, créent des saynètes qu'ils joueront sur les planches d'un centre culturel lors d'un spectacle regroupant toutes les classes participantes ;
- L'asbl* Ecce Homo propose une animation-spectacle sur « Le Prince de Danemark » afin de faire découvrir ce qu'une représentation théâtrale recèle en potentiel de satisfaction et d'intensité de vie ;
- « Place aux Livres » propose des animations dans les classes telles que des ateliers philosophiques, « Faisons connaissance », « Autour de Kitty Crowther », « À la découverte des contes », « Lire c'est drôle », « Domino et lecture », etc. ;
- Dans le cadre de « Spectacle à l'école », le Brabant wallon subventionne la diffusion de spectacles de qualité à l'école pendant le temps scolaire. Ces spectacles touchent le théâtre et la musique.

SUPRACOMMUNALITÉ

» « Place aux Livres »

Lancée en janvier 2016, la nouvelle biblio-camionnette « Place aux Livres » a pour objectif de promouvoir la lecture, l'accès à la culture et à l'information pour la population brabançonne wallonne. Ce nouveau service est organisé par un partenariat entre le Brabant wallon et l'asbl Promolecture qui reçoit annuellement une subvention de 130.000 € pour gérer ce service.*

Cette bibliothèque itinérante dispose déjà d'un dépôt de 65.000 ouvrages, qui pourront être mis à disposition des habitants du Brabant wallon lors du passage du véhicule ou sur réservation préalable, concernant des thématiques diverses allant de la psychologie aux sciences humaines en passant par la philosophie, les domaines artistiques ou encore la littérature d'ici et d'ailleurs, contemporaine et plus ancienne ou la littérature jeunesse.

« Place aux Livres » offre trois axes :

- *axe orienté « écoles » et « associations » : il s'adresse prioritairement aux écoles maternelles et primaires du Brabant wallon afin de favoriser le goût de la lecture auprès des plus jeunes. Depuis le début du service en janvier 2016, 43 écoles se sont inscrites à « Place aux Livres », ce qui représente approximativement 4.428 écoliers et 246 enseignants. Le service propose des dépôts de livres thématiques, en multiple exemplaires, des animations dans les classes (ateliers philosophiques, à la découverte des contes, animations autour du livre, etc.). « Place aux Livres » forme également les puéricultrices à l'art de conter via des ateliers de sensibilisation.*
- *axe orienté « communes » : un service à destination des particuliers est organisé en étroite collaboration avec les communes qui le souhaitent. Des partenariats avec des écoles de devoirs, des musées, des garderies, des centres culturels, etc. ont été développés. Treize crèches bénéficient des dépôts de livres, neuf écoles de devoirs/garderies bénéficient du service, dont sept ouvertes aux lecteurs adultes.*
- *axe orienté « événements à la demande » : la camionnette et son décor peuvent être installés au sein d'un événement emblématique et des activités thématiques en lien avec la lecture sont proposées.*

5 Partenariats culturels

De nombreux investissements patrimoniaux ont été réalisés durant cette législature. Des subsides extraordinaires importants ont été libérés pour des projets de créations et de rénovations de lieux culturels emblématiques : le Musée L de Louvain-la-Neuve, l'atelier théâtre Jean Vilar à Louvain-la-Neuve, le Musée Wellington à Waterloo, le Toif Théâtre à Genappe, la Ferme du Biéreau à Ottignies, le Hall polyvalent à Wavre, la Chapelle Musicale Reine Elisabeth à Waterloo, etc. L'investissement sur le patrimoine culturel de cette législature représente un montant de plus de 10.750.000 €.

Chapelle Musicale Reine Elisabeth

Depuis 2015, un contrat de gestion a renforcé les liens entre le Brabant wallon et la Chapelle Musicale Reine Elisabeth. Ce partenariat permet d'associer le Brabant wallon aux événements musicaux de la Chapelle tels que la « Garden party », les « Much's Class », les « Much's Works », les « Much's more stars » et « My Kids ». De nombreuses entrées gratuites sont ainsi mises à disposition des Brabançons wallons désireux de découvrir l'univers de la musique classique.

Fondation Folon

Le contrat de gestion liant le Brabant wallon à la Fondation Folon prévoit pour cette dernière diverses missions d'utilité publique telles que l'organisation d'événements ayant trait à la création artistique et, plus particulièrement, à la peinture (ateliers, stages intergénérationnels, journées d'initiation, etc.) et l'organisation d'événements ayant trait à l'enfance et aux droits de l'enfant et à leur protection.

La Fondation met également à disposition du Brabant wallon un accès gratuit au Musée Folon lors d'événements particuliers (Le Livre tout Proche, concours à destination des familles, etc.) permettant aux Brabançons wallons la visite de ce lieu d'exception dédié à l'artiste Michel Folon.

Musée L

Grâce notamment au soutien du Brabant wallon, le Musée L a déménagé dans un espace plus grand et plus adapté à sa collection et à son objet culturel. L'entièreté de sa scénographie et de ses espaces pédagogiques a été revue afin d'accueillir un public scolaire et familial et développer des activités spécifiques à ce public.

6 Bicentenaire de la Bataille de Waterloo

En matière touristique, l'année 2015 a été marquée par le Bicentenaire de la Bataille de Waterloo, dont les reconstitutions ont eu lieu du 18 au 21 juin. À cette occasion, la Fédération du Tourisme du Brabant wallon (FTBW*) a créé, en collaboration avec l'asbl* Attractions & Tourisme, le Pass Summer 2015, qui donnait droit à des réductions dans douze attractions du Brabant wallon. Un concours d'écriture de nouvelles «Waterloo 1815-2015» a également été réalisé. Destiné aux écoles secondaires du Brabant wallon de tous réseaux, ce concours récompensait les cinq lauréats par un accès à une reconstitution de la Bataille de 1815. Le bilan touristique en Brabant wallon pour l'année 2015 a été exceptionnel, principalement grâce au Bicentenaire de la Bataille de Waterloo.



7 Participation de la FTBW* aux années à thème

Chaque année, la FTBW* articule ses actions de promotion dans les différents médias (presse écrite, radio, médias sociaux) et conçoit ses éditions de manière à coller au thème de l'année touristique en cours.

- 2012-2013 : la Wallonie des Saveurs
- 2014-2015 : le Tourisme de mémoire
- 2016 : la Wallonie à Vélo
- 2017 : la Wallonie Gourmande

8 Ère numérique

Entre 2012 et 2017, la FTBW* s'est résolument ancrée dans l'ère du numérique. Les sites Internet touristiques du Brabant wallon (www.destinationbw.be - www.beleefwaalsbrabant.be et www.waterlooandbeyond.be) sont en ligne depuis décembre 2014.

La page Facebook Destination Brabant wallon a vu le jour en juillet 2013, elle était suivie par environ 450 personnes. À ce jour, elle compte plus de 15.700 fans.

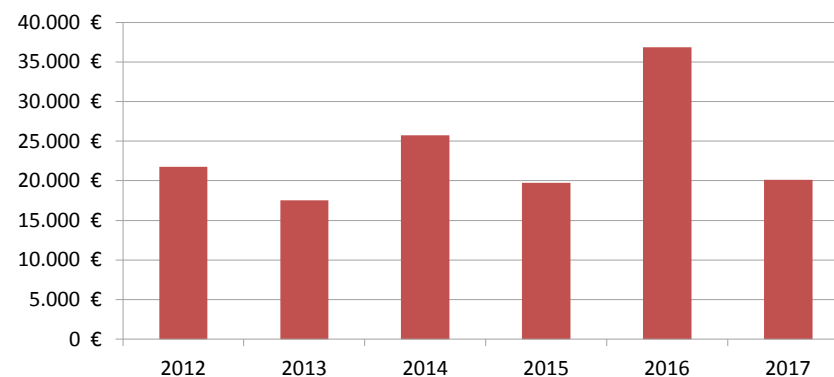
Courant 2017, les pages Facebook Beleef-Waals Brabant et Waterloo and Beyond ont été créées. L'équipe de la FTBW* travaille activement au développement du compte Instagram Destination Brabant wallon.

En 2016, un animateur numérique de territoire est venu compléter l'équipe. Il assure le rôle de conseiller au sein de la FTBW* et est le principal référent dans la mise en place des actions et des campagnes e-tourisme.

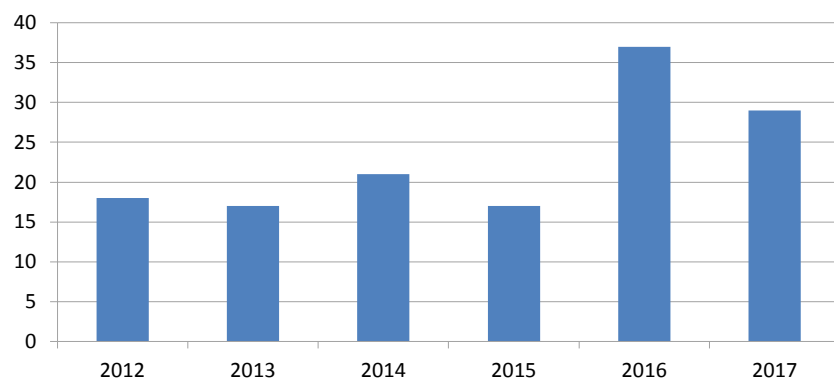
9 Soutien financier aux associations à caractère folklorique et historique

Le Brabant wallon soutient les associations folkloriques et historiques en leur octroyant des subventions de fonctionnement ainsi que des subventions spécifiques liées à des réalisations concrètes telles que carnivals, processions, rassemblements médiévaux, marches, anniversaires d'une confrérie, etc.

Montants octroyés



Nombre de demandes reçues



10 Réforme des maisons du tourisme

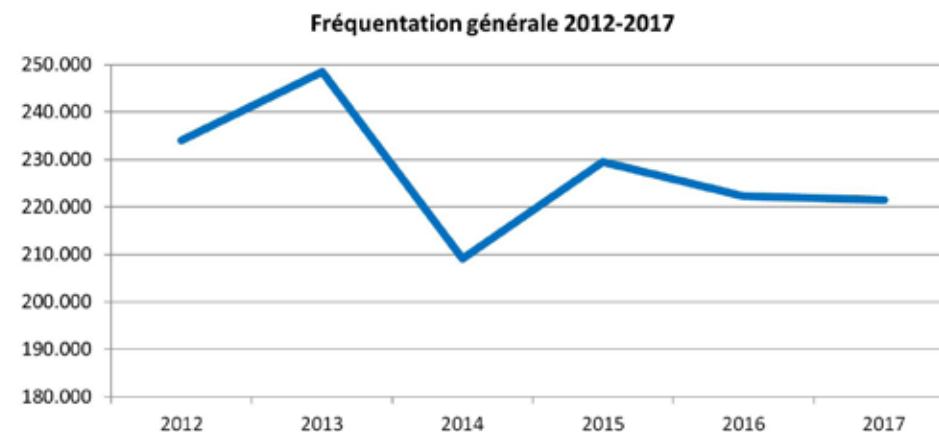
Dans sa déclaration de politique régionale, le Ministre du Tourisme a souhaité réduire le nombre de maisons du tourisme de moitié en Région wallonne afin de réaliser des économies d'échelle et de travailler en bassins touristiques cohérents. En 2015, le Collège provincial ainsi que le Conseil 27 + 1 ont proposé au Ministre soit de former une maison du tourisme unique soit de conserver les cinq maisons du tourisme actuelles. Ainsi, le Brabant wallon a proposé aux 27 communes de passer de cinq maisons du tourisme à une sur l'ensemble du territoire provincial. Puisque la maison du tourisme Hesbaye Brabançonne, couvrant sept communes depuis Jodoigne, a déjà été reconnue, le Brabant wallon propose, dans un premier temps, de constituer une deuxième maison du tourisme regroupant vingt communes. Dans un second temps, la proposition est de rassembler ces deux maisons pour n'en avoir plus qu'une. Cette maison du tourisme, qui se consacrera principalement à la promotion touristique, aura pour objectif de relier les sites touristiques entre eux et d'avoir une meilleure capacité à s'exporter en se connectant à des sites majeurs tels que Bruges, Bruxelles, etc.

En parallèle, le Brabant wallon a créé un « comité stratégique tourisme » chargé de définir et structurer une stratégie touristique globale à l'échelle du territoire provincial, en collaboration avec les opérateurs touristiques privés majeurs en Brabant wallon.

11 Domaine provincial du Bois des Rêves

Fréquentation générale

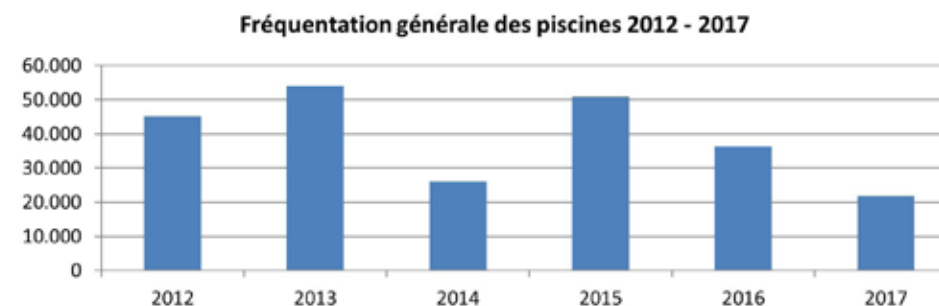
Au terme de la législature, le Domaine provincial du Bois des Rêves a enregistré une moyenne de fréquentation annuelle de 227.447 visiteurs.



Piscines

La fréquentation des piscines en plein air est intimement liée aux conditions météorologiques. Leur période d'ouverture s'étend du 15 juin au 31 août.

La fréquentation moyenne s'élève à 39.088 utilisateurs. Après 25 ans d'exploitation, une rénovation des piscines est prévue à l'horizon 2020.



Événements

Les événements de plein air organisés principalement par le Brabant wallon ont attiré pas moins de 29.550 participants par an en moyenne, toutes activités confondues.

Nuit Africaine

Cet événement musical est devenu incontournable dans l'univers culturel brabançon wallon. Sept concerts de musique africaine sont organisés autour d'un village africain permettant aux différentes associations de coopération et d'intégration actives en Brabant wallon de faire découvrir cultures culinaires et réalités africaines, à 5.100 personnes (familles et « festivaliers »).

Il s'agit d'une co-organisation entre le Centre culturel du Brabant wallon (CCBW*), le Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve (CCO*) et le Brabant wallon.

Halloween

Environ 11.000 aficionados d'épouvante se donnent traditionnellement rendez-vous au Domaine provincial du Bois des Rêves à la fin octobre afin de frissonner face aux monstres réunis pour le plus grand plaisir des jeunes et des moins jeunes, en collaboration avec le CCO*.



Et l'avenir ...

Un vaste projet de redéploiement du site du Bois des Rêves a été initié lors de cette législature et est actuellement en cours de réalisation :

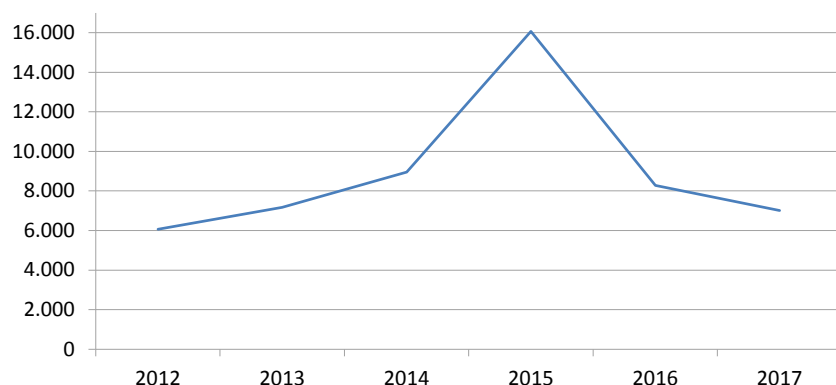
- rénovation des piscines ;
- nouvelle entrée pour une valorisation du parking extérieur et une meilleure visibilité ;
- installation du Musée de l'eau et de la fontaine, qui depuis septembre 2017 accueille entre 30 et 80 enfants par jour à raison de quatre fois par semaine ;
- accueil de classes vertes, hébergement ;
- aménagement de la vallée ;
- aménagements des pistes cyclables et de la piste VTT.

12 Dernier Quartier Général de Napoléon (DQGN*)

Fréquentation générale

Au terme de la législature, le DQGN* a enregistré une moyenne de fréquentation annuelle de 8.900 visiteurs, avec un pic de 16.000 visiteurs en 2015, année du Bicentenaire de la Bataille de Waterloo.

Fréquentation générale 2012-2017



Rénovation du musée

Le musée du DQGN* a été rénové entièrement en 2015. Le défi du projet était de conjuguer l'authenticité de la Ferme du Caillou aux technologies muséales modernes.

Ainsi, le musée met élégamment en scène des pièces de collections d'époque dans des écrans contemporains. Ces objets prennent toute leur dimension historique. Les activités ludiques et sensorielles permettent aux visiteurs de tout âge d'appréhender la vie des soldats à cette époque et la stratégie de l'Empereur.

Une des particularités de ce lieu de mémoire du Champ de Bataille de Waterloo est l'attention réservée aux personnes porteuses d'un handicap. Encore trop peu intégrée aux sites culturels et touristiques, l'accessibilité des PMR* est une préoccupation constante du musée. Les visiteurs malentendants pourront suivre le cheminement scénographique à l'aide de la version signée proposée dans le visioguide. Les espaces extérieurs ont fait l'objet d'aménagements pour les personnes à mobilité réduite et des activités sensorielles sont mises à disposition du public malvoyant.

Une attention particulière est également donnée aux enfants puisque le musée a mis en place des animations à destination d'un public scolaire principalement primaire et accueille régulièrement des familles dans le cadre d'activités muséales.



Organisation d'événements

Tout au long de la législature, le DQGN* organise différents événements afin de faire connaître et reconnaître ce site historique.

La Chasse au Napoléon

La légende raconte que le trésor de Napoléon est enfoui depuis 200 ans à la Ferme du Caillou... Depuis 2016, plus de 1.000 enfants et leurs parents se rendent chaque année dans le verger pour essayer de déterrer le trésor de Napoléon. Ils ont ainsi pu ramasser des milliers d'œufs en chocolat parsemés dans le parc et le verger et coiffer le célèbre bicorne.



Le Premier QG des Enfants

Après les festivités du Bicentenaire en 2015, il était important de faire perdurer les commémorations de la Bataille de Waterloo mais surtout de se renouveler. C'est pourquoi le DQGN* a organisé le «Premier QG des Enfants» lors du week-end historique du 18 juin en 2016.

Aux côtés des reconstituteurs venus installer leur tente dans le verger pour l'occasion, les plus jeunes ont fait l'école du petit soldat, réalisé des aquarelles sur le thème de Napoléon, écouté histoires et contes, et se sont amusés autour de très anciens jeux en bois.

Le Marché de l'Empereur

Le Brabant wallon organise depuis 2017 un marché de produits du terroir. Dans une ambiance conviviale, plus d'une quinzaine de producteurs locaux du Brabant wallon font redécouvrir l'authenticité des produits de bouche. La soupe de l'Empereur ramène le public vers les mets simples et gouteux de l'époque. Pendant les dégustations, les enfants profitent de nombreuses animations spécialement développées pour eux comme la confection de pain d'antan.

Champ de Bataille

Une réflexion sur la stratégie de l'ensemble du site du Champ de Bataille de Waterloo a été menée, tenant compte des caractéristiques propres à chacun des partenaires (Mémorial 1815, Musée Wellington et DQGN*) et des objectifs mutuels.

Il s'agit avant tout de donner de la cohérence et de la visibilité au Champ de Bataille.

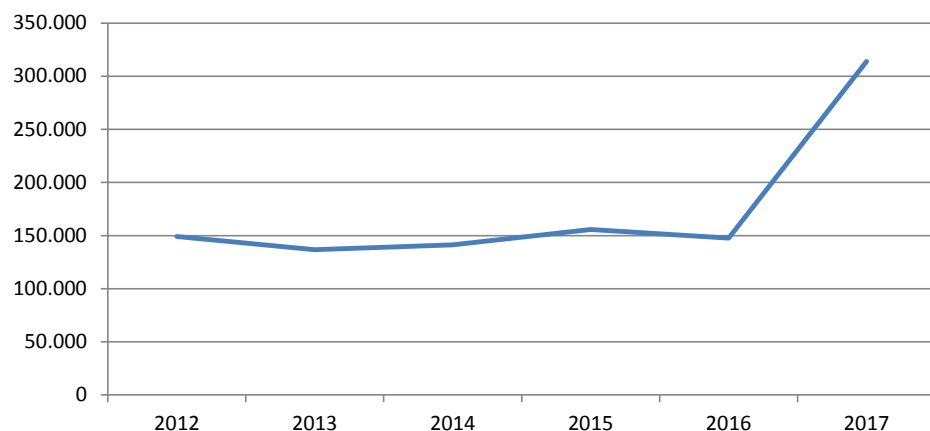
Concrètement, les acteurs se sont déjà attelés à définir une charte graphique commune et à la décliner en une série d'outils de communication (dépliants, stand, campagne média, etc.).

Ce travail de promotion conjointe offre une meilleure lisibilité vis-à-vis des visiteurs extérieurs et une meilleure image au niveau international.

13 Château d'Hélécine

Fréquentation générale

Au terme de la législature, le Château d'Hélécine a enregistré une moyenne de fréquentation annuelle de 174.000 visiteurs, avec un pic en 2017 de 314.000 personnes grâce à la publicité sur Facebook.



Concession Horeca

Depuis le 16 novembre 2016, le Château d'Hélécine est lié par une concession de service Horeca à la société Saxe & Co pour une durée de dix ans. Le Château d'Hélécine dispose dorénavant d'un service traiteur professionnel à disposition des clients du dôme et des salles du château. En outre, le concessionnaire exploite désormais, au bénéfice du public du Parc et des activités proposées, le Pop Up Bar ainsi que le Pavillon.

Le travail réalisé avec les équipes pour la bonne intégration de la nouvelle concession Horeca a permis d'ancrer le Château d'Hélécine dans sa qualité d'« attraction touristique majeure » (4 soleils) au travers de cinq axes d'activités qui sont :

- Axe 1 : Horeca ;
- Axe 2 : récréatif et événementiel ;
- Axe 3 : séminaires et tourisme d'affaires (MICE) ;
- Axe 4 : offres culturelles ;
- Axe 5 : service public et qualité d'accueil.

Ces cinq axes structureront à l'avenir la vie du Château et les investissements qui y seront faits (RUE*) autour d'un fil rouge qui est ce fabuleux patrimoine du 18^e siècle.

Manifestations

Au terme de la législature, de nombreuses activités de plein air organisées principalement par le Château d'Hélécine ont permis, d'année en année, une augmentation des visiteurs sur le site.

En 2017, la première édition de « Halloween au Château d'Hélécine » a été organisée en collaboration avec la société Saxe & Co. Plus de 7.000 personnes sont venues découvrir le château et son parc dans des décors effrayants.



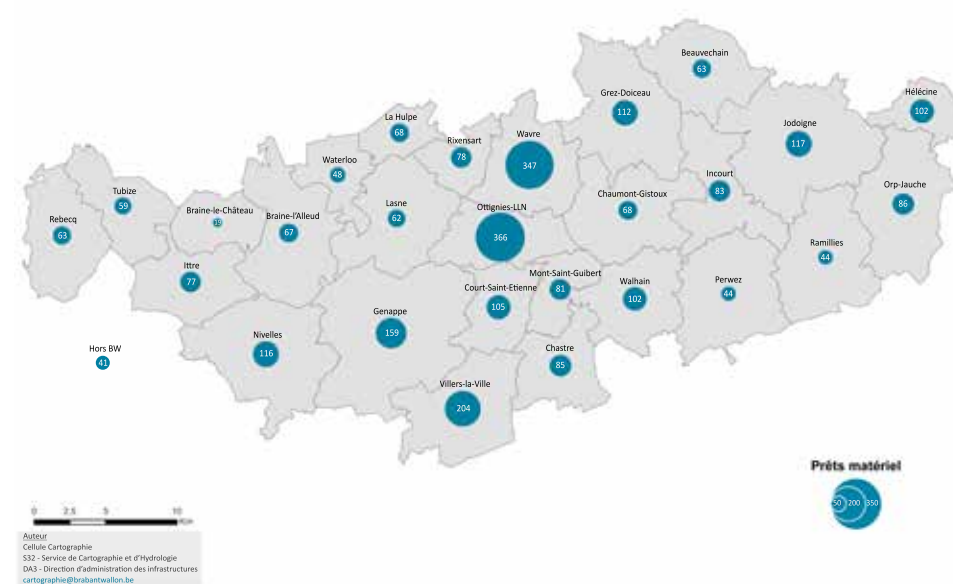
14 Appui logistique aux services et associations (centre de prêt)

Le Centre provincial de prêt de matériel permet à toutes les communes et aux CPAS* du Brabant wallon ainsi qu'aux asbl* dont le siège est établi en Brabant wallon de disposer de matériel spécifique pour l'organisation d'événements en tout genre. De plus, il assure le transport et la logistique des événements organisés par les services, institutions et domaines provinciaux.

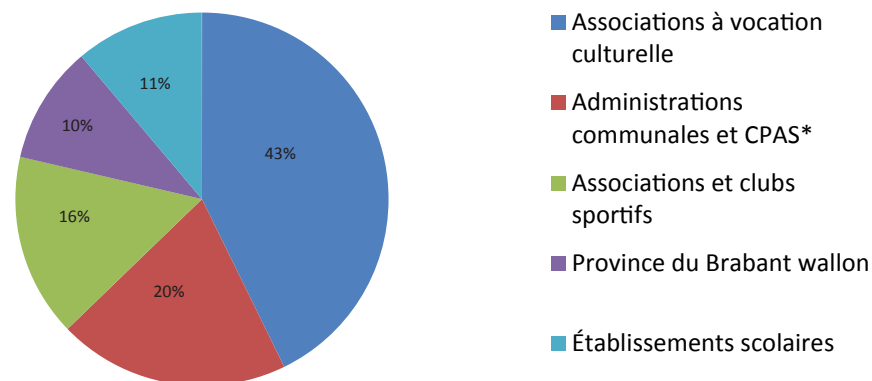
De 2012 à 2017, le centre de prêt c'est:

- 2.866 demandes de prêt de matériel;
- 24.596 sorties de matériel, réparties comme suit:

Localisation des prêts de matériel (2012-2017)



Nombre de demandes de prêt de matériel de 2012 à 2017





Économie

1. Dynamisation des centres villes et villages p. 58

SUPRACOMMUNALITÉ

Subventionnement des communes du Brabant wallon pour les événements et investissements à portée économique en vue de la dynamisation des centres de villes et de villages

p. 59

2. Made in BW p. 59

3. Organisation d'événements à portée économique p. 59

4. Office des Métiers d'Art du Brabant wallon (OMABW*) p. 60

5. Liens entre les écoles et les entreprises p. 60

Économie



① Dynamisation des centres villes et villages

Suivant toujours sa logique de supracommunalité, le Brabant wallon a décidé d'agir en partenariat constant avec les communes du Brabant wallon afin de leur permettre de réaliser leurs projets ou d'aménager des services au bénéfice des concitoyens. Que ce soit via un soutien aux infrastructures ou via une aide technique et logistique, le Brabant wallon souhaite accompagner ses communes dans la concrétisation de leurs grands projets.

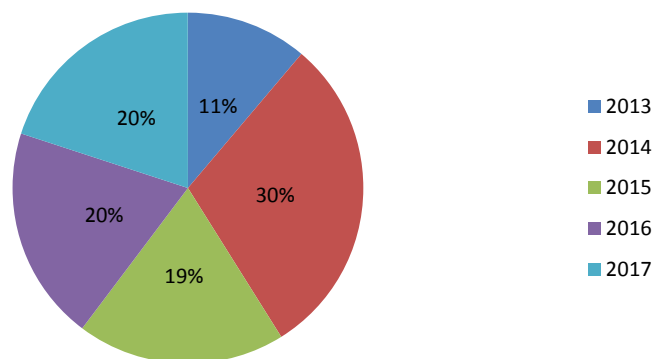
Depuis 2013, deux appels à projets coexistent pour une visée identique. Le premier vise les investissements à portée économique et l'autre, les événements. Tous deux se rejoignent pour permettre aux communes de relancer certaines zones économiques sur leur ressort géographique, que ce soit pour embellir des lieux et y accueillir le chaland ou mettre sur pied des manifestations qui génèrent un flux d'acheteurs.

SUPRACOMMUNALITÉ

› Subventionnement des communes du Brabant wallon pour les événements et investissements à portée économique en vue de la dynamisation des centres de villes et de villages

Au total, ce sont 2.369.149 € de subventions qui ont été octroyés entre 2013 et 2017. 26 communes sur les 27 ont reçu au moins une subvention de ce type.

Total des subventions 2013-2017



② Made in BW



Créée en 2015, l'asbl* Made in BW a pour mission de promouvoir les produits locaux du Brabant wallon dans et hors des frontières de la province. Elle s'inscrit dans une logique de promotion de l'alimentation durable, de l'économie et de l'agriculture locales en proposant divers services qui ciblent à la fois les collectivités et les producteurs dans une démarche d'intérêt publique.

C'est ainsi que Made in BW assure :

- un service logistique de livraisons des produits en circuits courts ou vers les grandes et moyennes surfaces, les collectivités, les restaurateurs et entre les membres pour l'approvisionnement de leur point de vente respectif;
- un soutien administratif aux producteurs locaux pour l'introduction de leurs produits dans les collectivités et magasins spécialisés.

③ Organisation d'événements à portée économique

Chaque année, le Brabant wallon organise divers événements à portée économique. À titre d'exemple, citons le salon Jobs (cfr. page 12) ou encore le Marché du Chocolat.

Une belle collaboration entre le Brabant wallon et une douzaine d'artisans chocolatiers du territoire qui vise à mettre en exergue leurs qualités professionnelles ainsi que leur savoir-faire en leur offrant une vitrine exceptionnelle le temps d'une journée.

Dégustations et démonstrations sont au programme de ce rendez-vous annuel qui accueille des milliers de gourmands.

④ Office des Métiers d'Art du Brabant wallon (OMABW*)



Depuis 1995, le Brabant wallon assumait sa mission de soutien et de promotion des artisans d'art à travers l'asbl* OMABW*.

Le Brabant wallon a toujours privilégié l'économie de structures et l'efficacité dans la gestion. Aussi, lorsque le contexte régional et réglementaire n'a plus imposé la mise en place d'une association pour gérer la promotion des artisans d'art, celle-ci a été directement reprise au sein du service de l'économie. Nous parlons à présent des Métiers d'Art du Brabant wallon, dont les membres sont ceux de l'ex-OMABW*.

Si auparavant il était autorisé aux artisans d'art bruxellois de poser leur candidature en vue de devenir membres, il n'en sera plus de même à l'avenir. En effet, exercer son activité en Brabant wallon est devenu un critère de sélection incontournable.

De plus, ces dernières années, le Brabant wallon a veillé à stimuler l'activité locale de ses artisans.

Le Brabant wallon a ainsi ouvert le salon Arti'BW à l'ensemble des artisans, pour l'exposition et la promotion de leur travail. Il leur a également proposé un accompagnement à la professionnalisation dans le cadre du Salon Créations ou encore lors des rencontres BW Link.

Le soutien à l'artisanat d'art s'est également manifesté par la poursuite et l'amplification des actions menées telles les biennales ou encore les créations en Binôme.

L'artisanat de bouche n'est pas resté en reste via notamment la plateforme Made in BW et des événements faisant part belle à la promotion des artisans de bouche, tels Arti'BW ou encore le Marché du chocolat.

⑤ Liens entre les écoles et les entreprises

GO2REVE

Par son contrat de gestion avec l'asbl* Alliance BW, le Brabant wallon soutient le programme GO2REVE. Celui-ci s'adresse aux élèves de l'enseignement secondaire, inscrits dans une des écoles du Brabant wallon, tous types d'enseignement et tous réseaux confondus.

GO2REVE a pour mission de mettre en adéquation les demandes de stages des élèves avec les offres de stages émanant des entreprises et de faciliter les visites de témoins du monde économique au sein des écoles.

GO2REVE a pour triple objectifs de :

- préparer les élèves au niveau de leurs savoirs mais aussi au niveau de leur savoir-être ;
- ouvrir des formations adéquates par rapport à la réalité du marché ;
- permettre d'améliorer les profils d'évaluation ou profils métiers par secteur.

Pour cela, il utilise trois axes :

- les visites en entreprises ;
- la corrélation entre les offres et les demandes de stages ;
- la rencontre des élèves dans leurs classes.

Stimul'I

Stimul'I est un concours initié par le Brabant wallon et confié à l'asbl* CAP Innove qui s'adresse aux élèves du dernier cycle du secondaire. Son objectif est de stimuler l'esprit d'entreprise et d'innovation des jeunes à travers une expérience créative intense en petit groupe.

Les étudiants de 5^e, 6^e ou 7^e secondaire des écoles du Brabant wallon, soutenus par leurs professeurs, ont la possibilité de monter une équipe de six personnes maximum et de s'inscrire au challenge via la plateforme www.stimul-i.be. Une fois leur inscription validée, ils développent un projet innovant qui répond à une problématique rencontrée par un entrepreneur.

Durant plusieurs mois, au sein de leur école et avec l'aide des coaches de Stimul'I, ils travaillent sur une solution pour, in fine, présenter leur projet devant un jury d'experts lors d'un grand événement de clôture.

Les trois premiers reçoivent un chèque pouvant aller jusqu'à 1.500 € pour financer un projet pédagogique au sein de leur école. Outre des places pour l'Inc'Rock Festival (simples et packs VIP), les élèves participants reçoivent un certificat ainsi que, pour le projet gagnant, une médiatisation et une mise en application du projet retenu.



Enseignement

- | | |
|--|--------------|
| 1. Nombre d'élèves dans l'enseignement provincial | p. 64 |
| 2. Budget de l'enseignement dédié au Pouvoir Organisateur (PO*)
et à la représentation proportionnelle du budget consacré
en inter-réseaux selon les grands thèmes | p. 65 |
| 3. Actions citoyennes et solidaires | p. 65 |
| SUPRACOMMUNALITÉ
Appel à projets « identité provinciale » | p. 65 |
| 4. Organisation de la rentrée académique | p. 65 |
| 5. Mise en œuvre de la réforme des titres et fonctions | p. 65 |
| 6. Primo-recrutement des enseignants | p. 66 |
| 7. Formations continuées | p. 66 |
| 8. Nouvelle offre de formations pour l'ITP* à La Hulpe | p. 66 |
| 9. Centre de ressources pédagogiques (CRP*) | p. 66 |

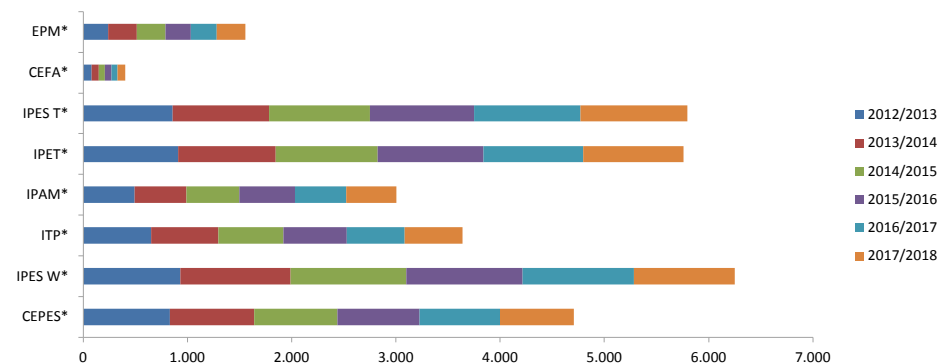
Enseignement



① Nombre d'élèves dans l'enseignement provincial

Depuis 2012, l'enseignement provincial a attiré près de 31.000 élèves, soit en moyenne 5.188 élèves par an, répartis entre six établissements d'enseignement secondaire ordinaire, un établissement d'enseignement secondaire spécialisé et un centre d'éducation et de formation en alternance. À ces élèves de l'enseignement obligatoire, il faut ajouter annuellement en moyenne 1.450 étudiants de l'enseignement de promotion sociale (enseignement non obligatoire).

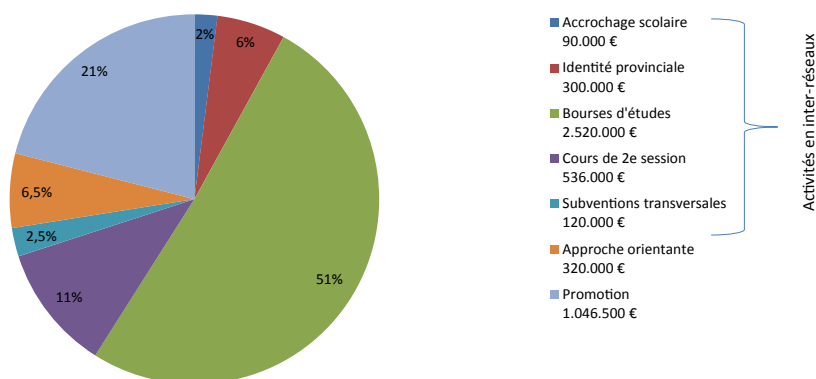
Population globale 2012-2018



2 Budget de l'enseignement dédié au Pouvoir Organisateur (PO*) et à la représentation proportionnelle du budget consacré en inter-réseaux selon les grands thèmes

Au-delà des moyens octroyés spécifiquement aux établissements d'enseignement, pour les années scolaires 2012 à 2018, le Brabant wallon a consacré près de 5.000.000 € pour des activités spécifiques menées au niveau du PO* et dont plus de 70% portaient sur des actions en inter-réseaux.

Budget PO* global



3 Actions citoyennes et solidaires

Le Brabant wallon développe un axe « citoyenneté et solidarité » avec des actions de soutien ou de participation à des projets citoyens et/ou solidaires comme Viva for Life qui implique désormais tous les établissements provinciaux d'enseignement. Chaque établissement relève un défi afin de récolter des fonds destinés à être reversés à Viva for Life. L'opération se clôture par un repas de gala préparé par les élèves des sections hôtelières des écoles du Brabant wallon.

SUPRACOMMUNALITÉ

› Appel à projets « identité provinciale »

L'appel à projets « identité provinciale » permet aux écoles primaires et secondaires, aux écoles de devoirs, aux Services d'Aide en Milieu Ouvert (AMO), aux maisons de jeunes mais aussi aux hautes écoles et universités (dans le domaine de la pédagogie) d'obtenir un subside de 2.000 € pour les aider à financer un projet pédagogique basé sur une déclinaison originale d'une facette de ce qui fait l'identité brabançonne wallonne.*

4 Organisation de la rentrée académique

Depuis 2015, une rentrée académique officielle a lieu chaque année en octobre. C'est l'occasion pour le PO* de réunir tous ses enseignants autour d'un thème pédagogique porteur et d'ensuite partager un moment de convivialité.

5 Mise en œuvre de la réforme des titres et fonctions

La réforme des titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire, spécialisé et de promotion sociale, organisé et subventionné par la FWB*, réglementée par le décret du 11 avril 2014, est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2016.

Tous les cours organisés dans ces niveaux d'enseignement sont visés. Les fonctions paramédicales, sociales, psychologiques et auxiliaires d'éducation (dont les surveillants-éducateurs) sont également incluses. Les fonctions de promotion (directeur, chef de travaux d'atelier) et de sélection (sous-directeur, secrétaire de direction, éducateur-économe, chef d'atelier) ne sont pas visées par la réforme.

Pour garantir le droit des membres du personnel définitif, il y avait lieu de « transformer » leur nomination. Le procédé s'appelle le basculement et est formalisé dans un procès-verbal de basculement.

Pour les 543 membres du personnel définitif, 731 procès-verbaux de basculement ont été établis.

Pour les 450 membres du personnel temporaire, le régime qui leur est appliqué dépend de leur ancienneté.

Pour ceux-ci, il faut catégoriser les membres du personnel temporaires prioritaires, les temporaires non prioritaires comptabilisant une certaine ancienneté au 31 août 2016

et les autres. Des mesures transitoires techniques et précises sont prévues pour les différents cas et s'étendront sur une trentaine d'années.

6 Primo-recrutement des enseignants

Au cours de la législature, le PO* a dû modifier ses procédures en termes de primo-recrutement d'enseignants et ce, en raison de la réforme des titres et fonctions imposée par la FWB*. Depuis 2016, le PO* a la stricte obligation de respecter la priorisation des emplois dans le cadre de la primo-désignation des enseignants. Cette priorisation consiste à privilégier le porteur du titre requis par rapport au titre suffisant et du titre suffisant par rapport au titre de pénurie.

7 Formations continuées

Une attention particulière est portée à la formation continuée des membres du personnel: directeur, enseignants, éducateurs, agents psycho-médico-sociaux (PMS*).

Cette formation continuée se décline selon deux axes:

- Un axe réseau: il s'agit de formations continuées à destination des membres du personnel enseignant des PO* du Conseil des Pouvoirs organisateurs d'Enseignement Officiel Neutre Subventionné (CPEONS*) duquel l'enseignement provincial du Brabant wallon relève. Annuellement, le PO* peut organiser des formations spécifiques dans des domaines de pointe à destination de ses enseignants et des enseignants des autres PO* du CPEONS*. Ces formations sont financées par le CPEONS* mais organisées par les différents PO* dont le Brabant wallon. C'est ainsi que depuis 2012, le Brabant wallon a organisé plus d'une quarantaine de formations de pointe sur des thèmes divers pour un budget global de plus de 80.000 € et un public de plus de 100 enseignants par année.
- Un axe PO*: il s'agit de formations continuées à destination des seuls membres du personnel de direction et des agents PMS* subventionnés du Brabant wallon. Contrairement aux formations de l'axe réseau portant sur des contenus matières, les formations PO* sont, elles, plutôt orientées vers une approche systémique d'un point particulier de fonctionnement. En moyenne, la Province consacre annuellement un budget de près de 13.000 € pour environ six formations annuelles: deux formations pour le personnel directeur, soit une dizaine de personnes, et quatre à cinq formations pour les agents PMS*, soit une vingtaine d'agents.

Globalement, sur la période 2012-2017, le Brabant wallon a consacré près de 160.000 € à la formation de son personnel subventionné.

8 Nouvelle offre de formations pour l'ITP* à La Hulpe

En vue de repenser la formation en horticulture proposée par l'ITP* sur le site de La Hulpe, un projet de redéploiement du site est en cours de réflexion. L'objectif principal de ce projet est de redynamiser le site de l'ITP* La Hulpe en y déployant une fonction scolaire, culturelle et d'habitat.

En ce qui concerne l'enseignement, cette réflexion vise à développer et à actualiser la formation en horticulture. En effet, elle portera sur de nouvelles orientations différenciantes en matière d'horticulture et sur leur intégration dans un contexte urbanisé mais aussi sur l'identification de nouvelles technologies à mettre en œuvre en matière d'infrastructures et d'équipements de manière à réduire les coûts d'exploitation d'une partie du site à des fins scolaires.

Il est ainsi proposé de maintenir le 2^e degré professionnel en « Horticulture et maintenance du matériel » et au 3^e degré de remplacer la formation d'« Ouvrier qualifié en horticulture » par un choix entre deux options: soit une formation d'« Agent horticole en cultures maraîchères » dans laquelle seront incérées les compétences liées aux différentes méthodes d'agriculture urbaine, soit une formation d'« Agent horticole en fruiticulture » qui mettra un accent particulier sur les techniques liées à la viticulture.

Enfin, il est proposé d'ajouter à l'offre de formations une 7^e professionnelle en « Jardinier d'aménagement en parcs et jardins » afin d'inclure les techniques liées à la réalisation et l'entretien de jardins thérapeutiques.

9 Centre de ressources pédagogiques (CRP*)

Divers organismes de formation ont occupé les salles de formation du Centre de ressources et de langues durant cette législature pour un total de plus de 850 jours de formation.

En plus des formations, le CRP* a accueilli dans ses salles des réunions pour certains services provinciaux et des auditions pour le service des ressources humaines.



Entrepreneuriat

- 1. Accompagnement de nos entreprises au niveau international p. 70
- 2. Organisation d'after works économiques (BW Link) p. 70
- 3. Soutien à la continuité des entreprises p. 71
- 4. Attribution de prix p. 71

SUPRACOMMUNALITÉ

Collaborations avec des opérateurs économiques du Brabant wallon p. 73

Entrepreneuriat



① Accompagnement de nos entreprises au niveau international

Dans le cadre du contrat de gestion avec CAP Innove, des contacts ont été établis et une mission avec pour thématique l'économie circulaire a été menée. Ces démarches ont pour but de stimuler une nouvelle économie et des échanges de proximité.

Pour faciliter l'entrée dans la grande exportation, le Brabant wallon soutient les ateliers starters de la Chambre de commerce et d'industrie du Brabant wallon et le programme European Enterprise Network dont CAP Innove est pilote.

Enfin, le Brabant wallon s'est associé à Africa Rise afin de co-organiser le Forum Africa - Belgium Business Week qui permet de connecter nos entreprises au marché africain dans une démarche respectueuse, une démarche « win-win ». Les start-up/jeunes entreprises du Brabant wallon sont particulièrement mises à l'honneur à cette occasion.

Dans le cadre de cette collaboration, une mission a pu être menée en 2016 à Kinshasa avec des entreprises du Brabant wallon.

② Organisation d'after works économiques (BW Link)

Les after works économiques consistent à proposer aux responsables des très petites entreprises (TPE*) et aux indépendants du Brabant wallon d'accéder à des informations susceptibles de les aider dans leur développement.

Ainsi, ils répondent à une réelle demande et valorisent l'image du Brabant wallon en soutenant les TPE* et les indépendants de la manière suivante :

- présenter un panel d'outils et de services qu'ils peuvent solliciter;
- les accompagner dans une démarche dynamique et immédiate;
- permettre aux participants de se retrouver chaque mois dans le cadre d'une thématique « business », renforcer leur réseau en toute convivialité pour aborder ensemble des préoccupations communes.

Tout au long de cette législature, un BW Link a été organisé mensuellement, avec à chaque fois un thème différent et fédérateur. Entre 30 et 60 personnes y participent ainsi chaque mois.

Force est de constater que cette initiative provinciale répond véritablement à une demande du public visé. C'est ainsi un bel exemple d'action de proximité où le Brabant wallon a toute son utilité : contact direct avec les intéressés, service à l'écoute et proposant des pistes concrètes et directement réalisables aux porteurs de projet.



③ Soutien à la continuité des entreprises

Le Brabant wallon soutient les démarches et programmes visant à faciliter la transmission des entreprises en accueillant dans ses locaux les ateliers du Cercle des repreneurs, et en développant une approche originale de la mise en confiance des cédants et repreneurs d'entreprises avec l'aide de la Fondation pour la Jeune Entreprise.

④ Attribution de prix

Organisation du Prix Incidences – entrepreneuriat durable

Le Prix Incidences, récompensant les initiatives exemplaires en matière de développement durable, a vu le jour en 2011 dans le cadre d'un partenariat entre le Brabant wallon et la Fondation pour les Générations Futures.

Un jury d'experts est chargé de distinguer trois nominés parmi les projets présentés. Un jury final désigne ensuite le lauréat, qui a l'opportunité de concourir au Grand Prix des Générations Futures au niveau national.

Ce prix a été obtenu :

- en 2012 par la coopérative agricole de Jodoigne Agricovert ;
- pas de Prix Incidences organisé en 2013 ;
- en 2014 par la Ressourcerie brainoise de la Fol'Fouille ;
- en 2015 par le café citoyen néo-louvaniste « Altérez-vous » ;
- en 2016 par la Ferme de Froidmont, une association d'économie sociale basée à Rixensart.



Organisation de la première édition provinciale du Trophée de l'économie circulaire

En 2017, le Brabant wallon, en collaboration avec l'asbl* CAP Innove, a organisé la première édition provinciale du Trophée de l'économie circulaire. C'est sous l'impulsion de la Ville de Nivelles et son Trophée de l'économie circulaire, organisé en 2016 à l'échelle locale, que s'est inscrit cette première édition provinciale. L'objectif de ce concours est de faire naître des projets exemplaires en économie circulaire en mettant en avant les organismes de la Province souhaitant s'inscrire dans cette démarche. La participation est réservée aux petites et moyennes entreprises (PME), indépendants/TPE* et exploitants agricoles, disposant d'un numéro d'entreprise et d'un siège d'activités sur le territoire du Brabant wallon.

Les lauréats 2017 sont :

- catégorie indépendants/TPE* : Coopeos, coopérative citoyenne wallonne active dans le bois-énergie ;
- catégorie agriculture : société agricole Raymakers et Daniel, ferme familiale produisant des petits ballots de paille et de foin pour les animaux et la construction ;
- prix coup de cœur : IndustryLed, entreprise qui travaille dans l'éclairage de centre sportif et industriel.

Prix de l'innovation agricole

Le Prix de l'innovation agricole, lancé en 2013, vise à :

- mettre en évidence des réalisations qui sont porteuses de diversification des entreprises agricoles grâce à des produits ou des services ;
- valoriser l'esprit d'entreprise et d'innovation ;
- sensibiliser la population aux impératifs de diversification auxquels les agriculteurs sont confrontés en vue de viabiliser les exploitations agricoles et soutenir des activités économiques intégrées en phase avec les impératifs de développement durable dans les territoires ruraux.

Le premier prix a été obtenu :

- en 2013 par Benoît Lempereur pour la production et la commercialisation du paillage de miscanthus ;
- en 2014 par Julien Van Keerberghen pour la production d'un miel propre à chaque village de la commune d'Incourt ;
- en 2015 par Joël Lambert pour la création d'un parcours pédagogique pour l'accueil des consommateurs et d'écoles dans le cadre de la vente directe en agriculture biologique ou conventionnelle ;
- en 2016 par l'Archenterre Plants sprl pour la production et le commerce de plants de légumes à repiquer, destinés aux professionnels du bio ;
- en 2017 par Bernard et Bertrand Majoie pour la sélection de Blancs Bleus Belges sans cornes.

SUPRACOMMUNALITÉ

› Collaborations avec des opérateurs économiques du Brabant wallon

Au moyen des contrats de gestion, le Brabant wallon a rempli son objectif de stimuler, coordonner, rationaliser et développer des synergies entre les acteurs économiques locaux et supracommunaux. Au total, quinze contrats de gestion ont été conclus, pour plus de 7.000.000 €.



Grâce à ces partenariats, aides financières ou logistiques, de nombreuses actions ont pu être menées, notamment :

- *des actions destinées à développer le tourisme d'affaire ;*
- *des actions d'appui technique, logistique, scientifique et de gestion aux entreprises (formations, conseils, partage d'informations) ;*
- *des programmes, ateliers, formations, événements et autres actions d'aide et d'accompagnement à la création et/ou à la croissance des entreprises (naissance, internationalisation, cession, reprise) ;*
- *des actions de soutien à l'innovation, notamment par le programme INNOV2GO du CEI, programme d'accompagnement pour les créateurs des projets innovants plus particulièrement ceux à haute valeur technologique ou encore les forums Mind & Market ;*
- *des événements et animations destinés à renforcer le maillage économique du Brabant wallon (after works, séances d'information, formations et événements organisés par inBW, Mind & Market ou l'UCM*) ;*
- *un cadastre et analyse des sites à réhabiliter en Brabant wallon ;*
- *des actions d'éducation à l'environnement pour entreprises (inBW) ;*
- *la valorisation et l'aide au fonctionnement du site PAM Expo ;*
- *la promotion et le développement économique de la Hesbaye brabançonne par GAL Culturalité mais aussi le renforcement du maillage écologique entre agriculteurs et environnement, le soutien des acteurs locaux et le lancement de nouveaux projets comme les « paniers malins » qui ont abouti à la création de Made in BW.*



Environnement

1. Opération « Villes et Villages Fleuris » p. 76

SUPRACOMMUNALITÉ
Appel à projets «zéro phyto» **p. 78**

2. Mise en place du zéro phyto dans les domaines provinciaux p. 79

3. Actions en matière de biodiversité p. 79

Environnement



① Opération « Villes et Villages Fleuris »

Le Brabant wallon organise chaque année, depuis 2001, l'opération « Villes et Villages Fleuris » à l'attention de ses communes. Cette opération a été créée afin de valoriser les communes pour leur démarche d'amélioration et la valorisation de leur cadre de vie par le fleurissement et la végétalisation.

« Communes Fleuries » de 2001 à 2003, « Villes et Villages Fleuris » dès 2004, cette opération environnementale basée au départ sur des critères essentiellement esthétiques n'a cessé d'évoluer avec la société pour devenir au fil des années une opération visant également l'amélioration du cadre de vie, la protection et la valorisation de l'environnement, la sensibilisation et l'implication des citoyens dans le respect de l'environnement.

Pour la période de 2012 à 2017, les résultats de l'opération « Villes et Villages Fleuris » sont très positifs et le nombre de communes participantes à cet appel à projets n'a fait qu'augmenter. Les résultats obtenus montrent que les pratiques de gestion des espaces verts dans un souci de gestion durable sont de plus en plus évidentes et encourageantes pour le bien-être des citoyens et des visiteurs du Brabant wallon.

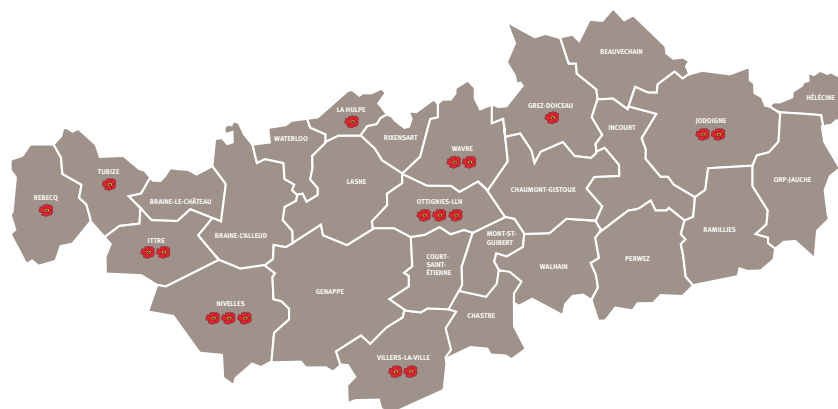
Villes et Villages Fleuris



Décerné par le Brabant wallon 

Villes et Villages Fleuris 2012

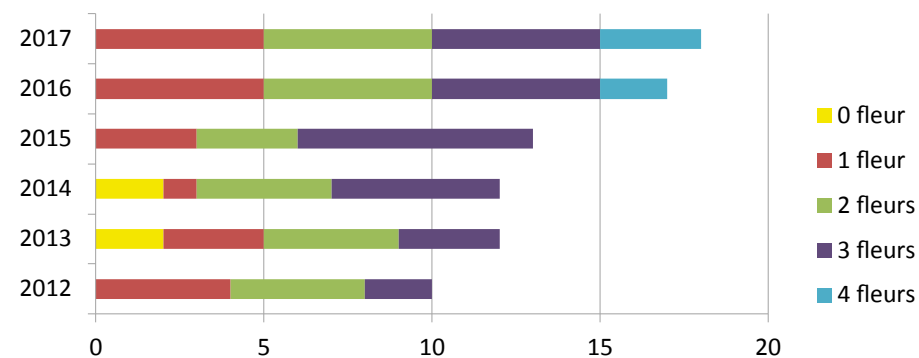
Palmarès



Le jury récompense chaque année les communes en leur attribuant le label « Villes et Villages Fleuris » qui va de une à quatre fleurs. En 2016, Nivelles et Ottignies-Louvain-la-Neuve ont été les premières communes lauréates du niveau quatre fleurs, rejointes en 2017 par Wavre.

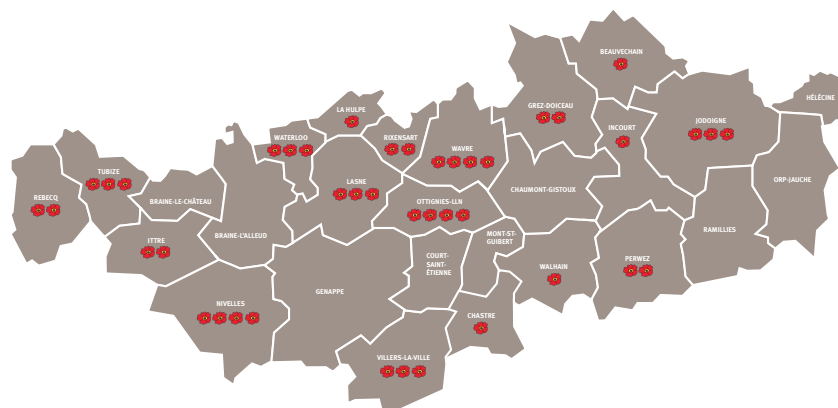
Évolution du nombre de communes participant à l'opération

"Villes et Villages Fleuris" sur la période 2012-2017



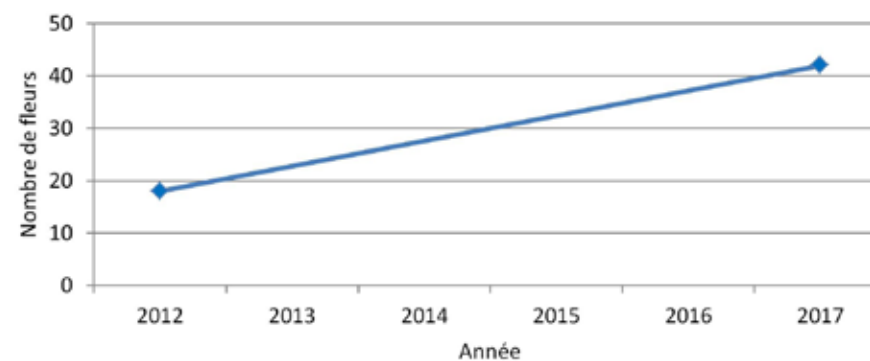
Villes et Villages Fleuris 2017

Palmarès



Évolution du nombre de plants distribués lors de l'opération

"Villes et Villages Fleuris" sur la période 2012-2017



Afin d'encourager les communes à fleurir et végétaliser leur cadre de vie tout en améliorant leurs pratiques de gestion dans le respect et la protection de l'environnement, le Brabant wallon octroie différentes subventions :

- Subside « Villes et Villages Fleuris » : en 2014, 115.000 € ont été répartis entre les treize communes participantes en fonction de leur territoire et de leur population. En 2016, comme dix-sept communes participaient à l'opération, le budget fut également augmenté à 145.000 € et en 2017 à 150.000 € pour dix-huit communes.
- En 2017, le Brabant wallon a octroyé un subside de 10.000 € à la Ville de Nivelles pour la soutenir dans sa participation au Concours Européen Entente Florale de 2018.

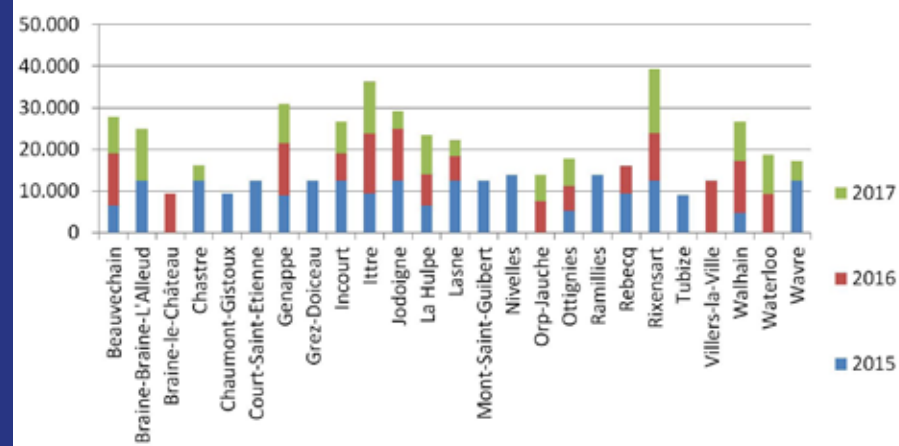
SUPRACOMMUNALITÉ

› Appel à projets « zéro phyto »

L'obtention de la quatrième fleur nécessite l'obligation d'une gestion « zéro phyto » de la commune au niveau de ses espaces publics. Cette nécessité est également reprise au décret adopté le 10 juillet 2013 par la Région wallonne qui instaure un cadre pour parvenir à une utilisation des pesticides compatibles avec le développement durable.

Pour aider ses communes à abandonner progressivement l'utilisation de pesticides dans leurs espaces publics afin de pouvoir prétendre à la quatrième fleur et de respecter le décret régional, le Brabant wallon lance depuis 2015 un appel à projets à destination de ses communes afin de subsidier l'acquisition de matériel de désherbage alternatif aux pesticides. Ainsi, sur la période 2015-2017, 25 communes ont bénéficié de subventions provinciales dont le total cumulé se monte à près de 500.000 €.

Montants des subsides perçus par commune sur la période 2015-2017



② Mise en place du zéro phyto dans les domaines provinciaux

En ce qui concerne l'utilisation des pesticides dans les domaines provinciaux, un plan d'action a été élaboré par l'administration sous la supervision du CPAR* avec l'aide de l'asbl* pôle de gestion différenciée. Ce plan vise à proposer des solutions concrètes de gestion différenciée dans les domaines dès le printemps 2018 afin d'abandonner l'usage de pesticides et de se conformer à la réglementation.

Il s'articule autour de trois axes :

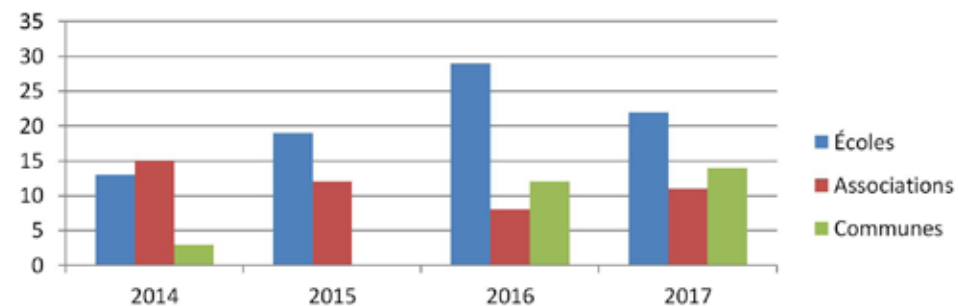
- la mise en œuvre opérationnelle du zéro phyto dans les domaines provinciaux;
- l'information et la formation du personnel;
- la communication vers le grand public fréquentant les domaines sur l'objectif « zéro phyto », notamment sur base des affiches réalisées par l'asbl* Adalia.

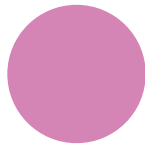
③ Actions en matière de biodiversité

Depuis 2014, le Brabant wallon lance annuellement un appel à projets à destination des communes, des associations et des écoles visant le maintien ou le développement de la biodiversité. Durant la période 2014-2017, 158 projets en faveur de la sensibilisation et de la mise en valeur de la biodiversité ont été mis en place en Brabant wallon. 83 projets ont été réalisés par les écoles, 46 par les associations et 29 par les communes.

Plus de 200.000 € ont été octroyés par le Brabant wallon dans le cadre de cet appel à projets.

Évolution du nombre de participants de l'appel à projets "Biodiversité" durant la période 2014-2017





Formation

1. Création de FormationBW p. 82

SUPRACOMMUNALITÉ
Formation des agents évaluateurs p. 83

2. Réforme de la formation des pompiers p. 83

3. Aide médicale urgente et secourisme d'entreprise p. 83

4. Formations : nombre d'agents formés p. 83

5. Formations aux premiers secours p. 84

Formation



① Création de FormationBW

En 2016, suite au transfert des agents en charge de la formation de la direction d'administration de l'enseignement vers la direction d'administration des ressources humaines, FormationBW, l'opérateur qui propose les formations pour les agents des services publics (communes, Province, CPAS*, intercommunales, maisons de repos et de soins, associations chapitre XII, Zone de secours, services 112, zones de police, etc.) a été créé.

Le centre de formation est organisé en quatre départements avec chacun sa mission particulière :

- département École du feu : mettre en place les formations de brevets et formations continues des membres opérationnels des zones de secours ;
- département Aide médicale urgente : organiser la formation de base et la formation permanente des secouristes-ambulanciers ;
- département Police : proposer des formations pour les agents des zones de police dans le cadre d'un partenariat avec l'Académie de Police de la Province de Namur ;
- département du Développement des talents : mettre en place les formations liées à la carrière des agents des pouvoirs locaux, mais aussi créer un catalogue de formations continues transversales pour tous les agents des services publics locaux.

2017 aura été une année importante pour FormationBW avec la mise en place concrète du service, le développement du secourisme d'entreprise, la création d'un catalogue de formations, l'augmentation progressive de la formation continue des pompiers, etc.

SUPRACOMMUNALITÉ

› Formation des agents évaluateurs

En s'inscrivant dans l'accord sectoriel instaurant un pacte pour une fonction publique locale et provinciale, solide et solidaire, le Brabant wallon s'est donné des moyens d'assurer une mission importante pour les pouvoirs locaux : former leur personnel.

Le pacte contenait un volet rénovant la procédure d'évaluation du personnel. Intégrant des critères objectifs et chiffrés, celle-ci imposait la formation des agents évaluateurs par un opérateur spécifiquement agréé. L'agrément spécifique obtenu, FormationBW s'est chargé de former des agents évaluateurs de la Province, de communes et CPAS du Brabant wallon. Avec une équipe de cinq formateurs issus du personnel provincial et communal, FormationBW a pu procéder à la formation de 110 agents provinciaux et près de 400 agents de pouvoirs locaux.*

② Réforme de la formation des pompiers

Le 1^{er} janvier 2016, l'organisation des services d'incendie est passée intégralement d'une organisation communale à un système zonal. L'arrêté royal relatif aux zones de secours divise la Belgique en 34 zones de secours. Le Brabant wallon est couvert par une seule zone correspondant à son territoire. La réforme a été accompagnée d'une réforme des statuts administratif et pécuniaire des pompiers et de leur formation.

Les formations de brevet, c'est-à-dire les formations de base permettant l'accès au métier de sapeur-pompier et aux promotions à un grade supérieur, ont pris du volume horaire en intégrant plus de matières dont des exercices pratiques à froid ou à chaud.

La réforme a également imposé l'instauration de 24 heures de formation continue pour chaque membre opérationnel d'une Zone de secours. Le département École du feu de FormationBW a donc dû :

- définir les thèmes de formation appropriés et variés ;
- organiser l'année pour que chaque membre, professionnel ou volontaire, puisse suivre 24 heures ;
- constituer un pool de formateurs permettant d'assurer ces formations ;

- estimer les moyens financiers nécessaires pour assurer la rémunération des formateurs, la location d'infrastructures spécifiques pour maintenir une qualité des formations, l'utilisation de matériel conforme à l'équipement de la zone de secours du Brabant wallon ;
- organiser la gestion quotidienne des inscriptions, présences, attestations, etc.

③ Aide médicale urgente et secourisme d'entreprise

FormationBW dispense aux agents provinciaux la formation de base ou permanente aux premiers secours en entreprise.

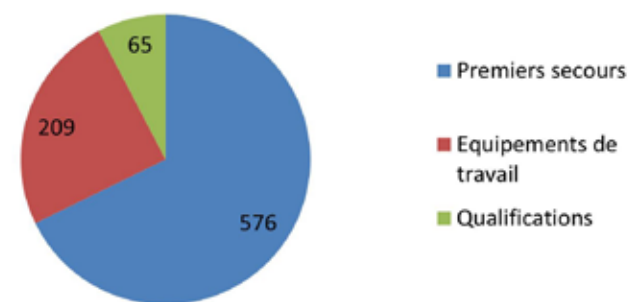
Cette formation doit permettre d'atteindre trois objectifs :

- connaître et appliquer les principes de base en premiers secours ;
- aider et soutenir une victime atteinte d'une anomalie pouvant entraîner un risque vital ;
- connaître et dispenser des premiers soins lors d'anomalies ou de lésions diverses.

④ Formations : nombre d'agents formés

Le plan global de prévention sécurité au travail 2013-2018 du Brabant wallon planifie les formations à mettre en œuvre pour les agents afin de les sensibiliser aux risques de leurs activités.

Nombre d'agents formés par type de formation



Les formations liées aux équipements de travail concernent l'utilisation en toute sécurité des équipements d'accès en hauteur (échafaudages et nacelles élévatrices) et les machines à risque (nacelle élévatrice, chariot élévateur, pelleteuse, chargeur, machines forestières, etc.).

Les formations liées à la qualification concernent les métiers : monteurs de chapiteaux, électriciens, couvreurs (travaux en hauteur), plombiers (travail en espace confiné), etc.

Les formations liées aux premiers secours sont destinées aux secouristes d'entreprise et aux équipiers d'intervention incendie.

5 Formations aux premiers secours

Ces formations concernent le personnel amené à jouer un rôle clé dans les procédures d'urgence dans les domaines, services et institutions pour faire face à un accident grave, un incendie, une noyade, etc.

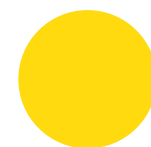
Le Plan interne d'urgence prévoit des agents pour chaque bâtiment qui sont formés :

- EPI (Équipier de première intervention incendie) : formation tous les trois ans ;
- SIE (Secouristes industriel d'entreprise) : formation de base et recyclage annuel ;
- ESE (Équipiers steward d'évacuation) : formation assurée par un agent spécialisé du SIPP* qui coordonne les exercices d'évacuation.

Pour maintenir les niveaux de compétence du personnel dans le temps, des formations de base et des recyclages périodiques sont réalisés. Cette prévention a été élargie et est prévue pour la hiérarchie, l'ensemble des éducateurs et professeurs des institutions, le personnel administratif et ouvrier, etc.

Pour être complet, les professeurs de gymnastique qui encadrent les cours de natation passent leur Brevet de sauvetage aquatique (BSSA) et sont recyclés annuellement.

Chaque site dispose d'un contingent de secouristes d'entreprise et d'équipiers d'intervention incendie prêts à intervenir en cas de nécessité.



Jeunesse, sport et citoyenneté

1. Visite du Fort de Breendonk et de la Caserne Dossin	p. 88
2. Conseil provincial des jeunes du Brabant wallon (CPJ*)	p. 89
3. Opération Tremplin	p. 89
4. Délibère-toi	p. 89
5. Journées de l'orientation	p. 89
6. Vise ta forme	p. 89
7. Place aux enfants	p. 90
8. Solidarité	p. 90
9. Tilt	p. 90
10. Chansons à l'école	p. 90
11. Infor-jeunes	p. 90
SUPRACOMMUNALITÉ	
Mise en conformité des espaces de citoyenneté	p. 90
12. Tournoi sportif inter-réseaux «Shootez juste, shootez sport»	p. 90
13. Infrastructures sportives	p. 90
14. Grandir en BW	p. 91
15. Assurance volontariat	p. 91

Jeunesse, sport et citoyenneté



① Visite du Fort de Breendonk et de la Caserne Dossin

Plus de 800 élèves issus des 23 écoles secondaires visitent chaque année gratuitement le Fort de Breendonk et la Caserne Dossin, parfois accompagnés par des anciens combattants.

Un coffret DVD « Témoins de guerre » (DVD et cahier pédagogique), enregistré par TV Com avec des témoignages d'anciens combattants du Brabant wallon, est envoyé à chaque professeur qui en fait la demande. Ces outils sont en outre disponibles dans les PointCulture et dans les bibliothèques du Brabant wallon.

Depuis cinq ans, une exposition itinérante réalisée sur base de ces témoignages a circulé dans les écoles secondaires du Brabant wallon, de même qu'une exposition itinérante sur la Première Guerre mondiale. Les panneaux d'exposition des deux guerres ont été exposés dans treize communes, écoles, Syndicat d'initiative et Centres culturels pour la Guerre 14/18 et huit communes pour la Guerre 40/45.



2 Conseil provincial des jeunes du Brabant wallon (CPJ*)



Durant leur mandat 2013-2016, les dix-huit jeunes conseillers provinciaux qui se réunissent tous les mois ont réalisé les projets suivants: l'animation d'ateliers de pâtisserie dans les maisons de repos, le concours « Le sport vu de haut » pour les écoles primaires, la création d'une page Facebook « Conseil provincial des jeunes du Brabant wallon », des initiations sportives dans les écoles secondaires (rugby et escrime), la participation aux Jodolympiades, le quiz de culture générale inter-écoles pour les élèves de l'enseignement secondaire. Ils ont également visité TV Com, le Parlement européen et la base aérienne de Beauvechain.

Lors des élections pour le renouvellement du CPJ* en 2016, 14.612 jeunes du Brabant wallon âgés de 12 à 15 ans ont reçu un bulletin de vote pour élire les dix-huit conseillers parmi les 58 candidats. 488 bulletins de vote ont été renvoyés.

Le CPJ* 2016-2019 est installé depuis le 11 mai 2016. Plusieurs projets ont été mis en place: des initiations à l'escalade pour les jeunes hébergés en maison d'accueil, des animations pour les personnes âgées hospitalisées au moyen d'un quiz musical et de jeux de société, des séances d'information sur les métiers pour les classes de 2^e secondaire, le concours Live your Music pour les jeunes talents et son concert à la Ferme du Biéreau.

Le CPJ* dispose d'un budget annuel de 12.500 € pour réaliser ses projets.

3 Opération Tremplin

Le Brabant wallon met en évidence des groupes musicaux amateurs du Brabant wallon et offre à ces talents une chance de professionnaliser leur démarche musicale. Quatre ou cinq talents, sélectionnés par un jury d'experts, sont ensuite accompagnés et formés en résidence par des professionnels. Ces groupes clôturent ensuite leur formation par le « Grand Tremplin », un concert showcase à la Ferme du Biéreau à Louvain-la-Neuve.

4 Délibère-toi

Grâce au soutien du Brabant wallon, l'asbl* La Chaloupe a mis en place des stages citoyens durant les jours blancs. Ces stages, destinés aux élèves de l'enseignement secondaire, sont totalement gratuits et sont classés dans cinq domaines d'activités différents: des actions citoyennes au profit de la collectivité (accompagnement de personnes âgées pendant une journée, accompagnement d'enfants de l'école primaire ou maternelle), des formations (le brevet européen de secouriste, la préparation au permis de conduire théorique, une initiation à la maîtrise du feu, etc.), des découvertes de métiers (pompier, policier, puéricultrice, apiculteur, avocat, kiné, échevin, etc.), du sport (escalade, breakdance) et de la culture. Au total, plus de 3.000 stages sont proposés par an. Depuis 2012, plus de 5.000 jeunes ont participé au projet.

FormationBW a par ailleurs participé au projet en organisant une initiation à la prévention d'un incendie et une initiation à la réanimation cardio-pulmonaire, à raison d'une matinée par initiation. Chaque année, en moyenne, 179 élèves y participent dans neuf écoles du Brabant wallon.

5 Journées de l'orientation

Le Brabant wallon et le Service d'Informations sur les Études et les Professions (SIEP) organisent chaque année les Journées de l'orientation au PAM Expo de Court-Saint-Étienne. Des acteurs de l'orientation, de l'enseignement et de la formation ainsi que des professionnels sont présents afin de témoigner du quotidien de leur métier et fournir aux visiteurs toute l'information nécessaire à un choix d'orientation.

6 Vise ta forme

Depuis une dizaine d'années, le Brabant wallon sensibilise les élèves à l'importance d'une alimentation équilibrée et à la pratique régulière d'un sport. Une journée de clôture en avril finalise le projet sur une vraie piste d'athlétisme. Depuis 2012, près de 1.200 élèves de 23 écoles participent au projet.

7 Place aux enfants

Place aux enfants est une activité qui fait découvrir aux enfants, l'espace d'une journée, les acteurs de la vie locale, qu'ils soient économiques, culturels, sociaux, sportifs ou politiques, pour leur permettre de mieux comprendre la place occupée par chacun dans la société.

Depuis 2012, ce sont près de 2.100 enfants et 800 adultes qui participent à l'opération en Brabant wallon.

8 Solidarcité

Trois AMO* du Brabant wallon développent le projet Solidarcité qui aide chaque année une dizaine de jeunes de 16 à 25 ans en décrochage scolaire. Ces jeunes sont pris en charge durant neuf mois dans un groupe de travail afin d'être valorisés et de poursuivre une démarche constructive dans leur vie.

Un montant de 45.000 € par an est prévu pour aider les associations à la gestion et l'organisation du projet.

9 Tilt

Le Tilt tente d'amener les enfants à s'ouvrir au monde via l'expression, la créativité et l'action par différentes approches. Il sert de base pour mener une réflexion en classe ou en famille. L'association organise des visites durant les périodes scolaires et des stages durant les congés.

10 Chansons à l'école

L'asbl* MusicAction favorise l'apprentissage de la musique au travers de valeurs positives, constructives et épanouissantes. En une dizaine d'heure de cours, les enfants traverseront chaque étape du parcours d'une chanson : écriture sur base de thème, règles et structures, musique et répétitions, enregistrement et concert final sur scène avec musiciens.

11 Infor-jeunes

Ce Centre d'informations dédiés aux jeunes de 12 à 26 ans a pour mission de compiler, vérifier, traiter et diffuser l'information dans tous les domaines de la jeunesse. Plusieurs point relais existent en Brabant wallon.

SUPRACOMMUNALITÉ

› Mise en conformité des espaces de citoyenneté

Dans le cadre de cet appel à projets, qui existe depuis 2016, le Brabant wallon a octroyé 207.270,16 € à quatorze communes en 2016 et 278.422,99 € à seize communes en 2017 afin de les aider à mettre en conformité des biens immobiliers dédiés à l'accueil de rassemblements de citoyens.

12 Tournoi sportif inter-réseaux « Shootez juste, shootez sport »

Ce tournoi s'adresse à l'ensemble des écoles secondaires du Brabant wallon. Trois catégories d'âges sont proposées, tant aux garçons qu'aux filles, dans quatre disciplines à savoir : mini-football, volley-ball, unihockey et korfbal. Tous les ans, environ 25 écoles participent au tournoi, ce qui représente 128 équipes rassemblant environ 1.000 élèves.

Une aide financière de 200 € par équipe, par discipline et par catégorie d'âge est octroyée à l'établissement s'inscrivant aux éliminatoires. De plus, l'école obtient 150 € supplémentaires par équipe qualifiée en demi-finale et 150 € en finale. Ces subventions doivent servir à l'acquisition de matériel sportif et/ou à la prise en charge du coût de la location de cars pour les déplacements aux compétitions.

En parallèle à cette aide financière et de manière plus symbolique, un classement de l'école la plus sportive du Brabant wallon est établi. Celui-ci repose sur une attribution de points octroyés par équipes inscrites et en fonction des résultats obtenus lors de la phase finale.

13 Infrastructures sportives

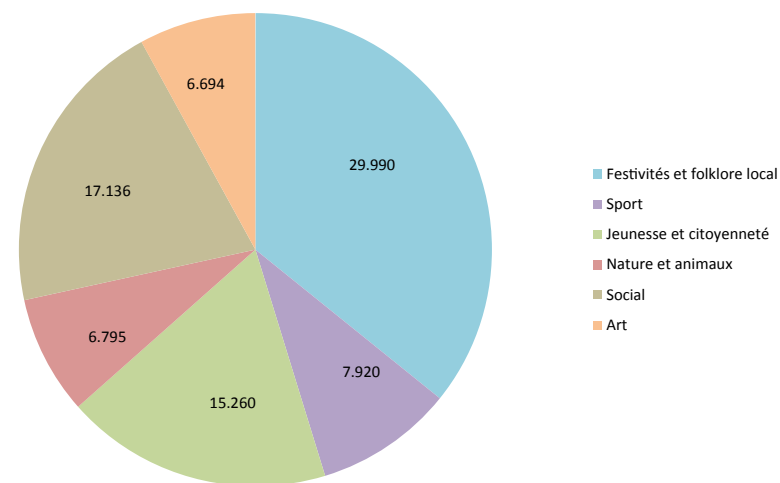
En réponse à une forte demande et en accord avec les communes, des terrains de Padel seront construits sur tout le territoire brabançon wallon sur plusieurs années. Le Brabant wallon aide les communes à concurrence de 75 % du montant des travaux. En 2016 et 2017, des subsides au budget extraordinaire ont été octroyés pour six terrains qui seront construits sur les communes de Waterloo, Mont-Saint-Guibert et Ottignies-Louvain-la-Neuve pour un montant total de 440.000 €. Sur la législature, pas moins de 8.810.000 € ont été investis dans les infrastructures sportives telles que la rénovation de salles dans douze communes (962.500 €), une piste d'athlétisme à Nivelles (200.000 €), les piscines à Nivelles et Wavre (5.000.000 €), etc.

14 Grandir en BW

Depuis 2016, une brochure de 50 pages reprenant les activités provinciales destinées aux élèves et professeurs de l'enseignement spécial, fondamental et secondaire a été distribuée en juin et septembre. Chaque année, 12.000 exemplaires sont envoyés aux écoles. Les activités sont classées en thématiques (citoyenneté, culture, Europe, orientation scolaire, sécurité routière et sport) et chaque fiche contient l'explication de l'activité, les coordonnées et les modalités d'inscription.



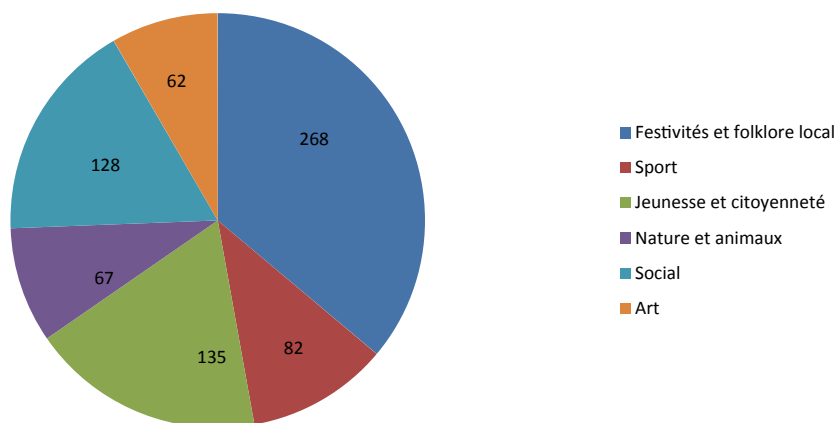
Journées (83.795)



15 Assurance volontariat

De 2012 à 2017, le Brabant wallon a accordé une assurance à 742 associations pour l'équivalent de 83.795 journées afin de leur faire bénéficier d'une couverture d'assurance gratuite durant leur période d'activité de volontariat.

Associations (742)



Mobilité et sécurité

- 1. Sécurisation des ateliers et des laboratoires
dans les institutions provinciales p. 94
 - 2. Prime à l'acquisition d'un vélo électrique p. 95
- SUPRACOMMUNALITÉ**
Mise en oeuvre du réseau cyclable à points-nœuds p. 96

Mobilité et sécurité



① Sécurisation des ateliers et des laboratoires des écoles provinciales

Un programme continu de mise en conformité est mis en place pour les équipements de travail afin d'assurer la sécurité des élèves, des professeurs et des travailleurs prioritairement dans les ateliers de pratique professionnelle des écoles provinciales.

Ce programme a pour objectif de maintenir les dispositifs de sécurité des machines opérationnels en toute circonstance. Il vise à garantir la sécurité pour tous les utilisateurs (ouvriers, professeurs, élèves) de ce type de machine.

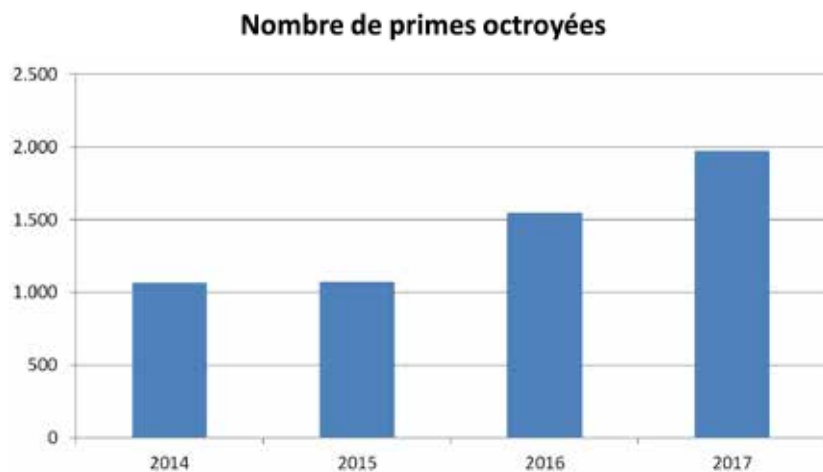
Cet investissement pluriannuel d'un montant de 211.570 € a concerné la mise en sécurité de 96 machines principalement dans les ateliers de mécanique et de menuiserie.

Le volet sécurisation des laboratoires de chimie a concerné le stockage et la gestion des substances chimiques.

2 Prime à l'acquisition d'un vélo électrique

Depuis 2014, le Brabant wallon permet aux citoyens d'acquérir un vélo à assistance électrique ou d'équiper un vélo d'un kit d'assistance électrique, au moyen d'une prime équivalente à 20% du montant de l'achat avec un plafond de 200 €.

Depuis le lancement de l'action, 1.143.785,11 € ont été octroyés.



Depuis 2015, une enquête est menée chaque année auprès des bénéficiaires de la prime.

Les principaux freins à l'usage du vélo à assistance électrique sont l'absence ou le manque de qualité des aménagements cyclables et l'insécurité sur les routes. Pour améliorer ces différents aspects, une attention particulière est apportée par le Brabant wallon dans son plan cyclable provincial.

Cette enquête montre également que l'usage du vélo à assistance électrique a modifié le comportement des bénéficiaires de la prime en matière de mobilité. Plus de la moitié d'entre eux déclarent utiliser moins fréquemment leur véhicule automobile depuis l'acquisition du vélo électrique notamment pour les déplacements domicile-lieu de travail.

Enfin, un cinquième des bénéficiaires n'auraient pas fait l'acquisition d'un vélo électrique sans la prime provinciale.



SUPRACOMMUNALITÉ

› Mise en œuvre du réseau cyclable à points-nœuds

Le Brabant wallon a élaboré un réseau cyclable supracommunal en concertation avec ses 27 communes. Il permet à l'utilisateur de suivre un réseau maillé de 1.050 kilomètres à travers le Brabant wallon. Il est relié aux réseaux existants et futurs développés en Flandre, dans les provinces du Hainaut, de Liège et de Namur.

Ce projet s'inscrit dans une stratégie globale de développement de l'usage du vélo en Brabant wallon. Il a permis de définir les itinéraires cyclables entre communes et de développer des axes de mobilité douce à l'échelle supracommunale.

Concrètement, sur le terrain, chaque intersection du réseau est identifiée par un numéro de point-nœud. Près de 6.500 balises, sous forme de numéro, indiquent les points-nœuds les plus proches et la direction à suivre pour les rejoindre.

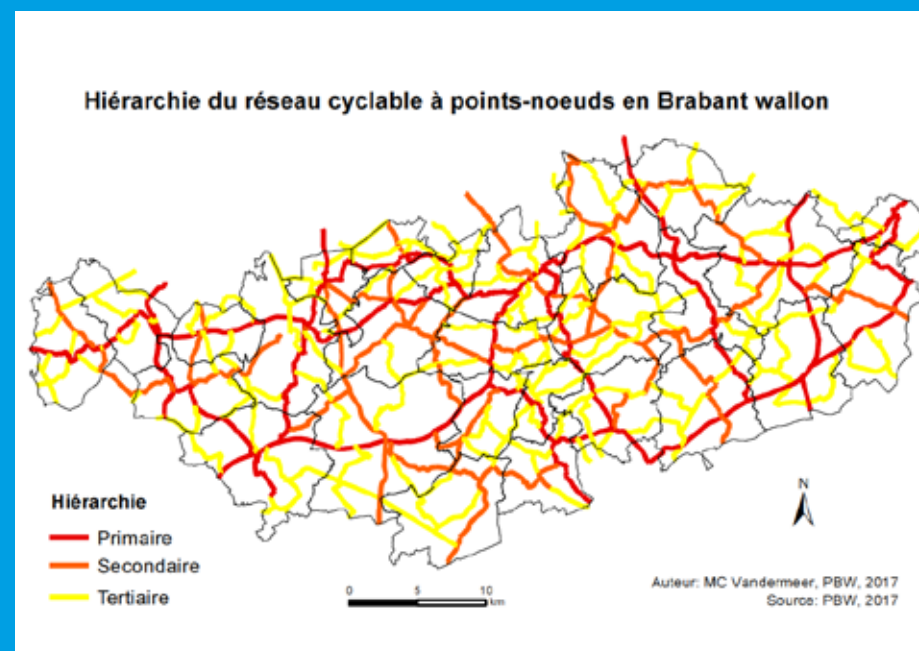
Tant les travaux de balisage que l'entretien du réseau sont à charge de la Province. Pour ce faire, la gestion du balisage a été entièrement informatisée sur un système d'information géographique afin de pouvoir identifier la localisation de chaque balise et de suivre son entretien éventuel. Le réseau est parcouru une fois par an, deux fois pour les zones plus sensibles.

Les problèmes peuvent également être directement signalés par les utilisateurs. Les interventions sont réalisées dans les 48 heures.

Certains points du réseau opérationnel ont été identifiés comme étant à sécuriser ou à aménager. Ils font l'objet d'un investissement de la part du Brabant wallon via l'appel à projets « cheminements cyclables » proposé aux communes. Le budget de subvention a été augmenté à cet effet pour atteindre le million d'euros de crédits annuels. Les montants octroyés sur la période 2014 – 2017 s'élève à 3.195.318,50 €. Pour 2017 et 2018, 900.00 € ont été également octroyés pour l'aménagement urgent de tronçons stratégiques du réseau points-nœuds.

Divers outils de communication ont été développés pour la promotion du réseau cyclable provincial à points-nœuds tant sur les événements provinciaux que lors des grands rendez-vous de la mobilité et pour en faciliter son utilisation :

- *une vidéo de présentation du réseau points-nœuds en Brabant wallon qui explique le fonctionnement de ce dernier de façon pédagogique ;*
- *une carte du réseau ;*
- *des bracelets points-nœuds qui permettent d'inscrire l'itinéraire choisi ;*
- *des fiches balade à vocation touristique.*





Patrimoine et territoire

- | | |
|---|--------|
| 1. Principaux achats et ventes de 2012 à 2017 | p. 100 |
| 2. Subventions accordées aux édifices classés | p. 101 |
| 3. Numérisation des Atlas des voiries vicinales
et partage avec les communes et les autres partenaires | p. 101 |
| 4. Cartographie des sites provinciaux | p. 101 |

SUPRACOMMUNALITÉ

Lutte contre les coulées de boue et les inondations **p. 101**

- | | |
|---|--------|
| 5. Amélioration de la gestion des projets de retenue d'eau liée aux
crues (bassins d'orage-BO*, zones d'expansion de crue-ZEC*,etc.) | p. 102 |
| 6. Partenariat avec l'UCL pour la mise en œuvre d'une plateforme
de connaissance et de gestion des risques d'inondations | p. 102 |
| 7. Assurer la maintenance ordinaire et extraordinaire des cours d'eau
de deuxième catégorie en coordination avec les communes | p.103 |

Patrimoine et territoire



① Principaux achats et ventes de 2012 à 2017

Au cours de la législature, les biens immobiliers provinciaux suivants ont été vendus :

- l'ancienne piscine Le Neptune à Braine-l'Alleud ;
- les anciens bâtiments administratifs à Court-Saint-Étienne – site des anciennes usines Henricot ;
- l'ancienne Maison de l'Agriculture et de la Ruralité à Mélin ;
- le Château du Belloy ;
- la Villa des Bruyères située à Ottignies-Louvain-la-Neuve ;
- un terrain situé le long de la chaussée Bara à Waterloo.

En outre, le Brabant wallon a acquis les biens suivants :

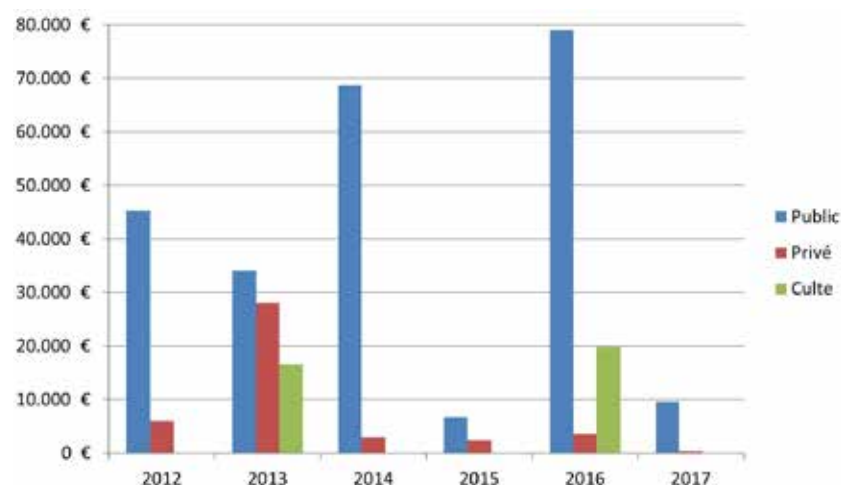
- le bâtiment Vinci, avenue Edison à Wavre afin de rapatrier les services techniques dans le zoning Nord ;
- les bâtiments administratifs Archimède et Galilée, situés dans le zoning Nord de Wavre, ont été rejoints par le bâtiment Marie Curie ;
- un nouveau bâtiment de bureaux, voisin de Marie Curie, actuellement occupé par l' AIS* et le Centre local de promotion de la santé (CLPS*) ;
- un entrepôt voisin du bâtiment Vinci.

2 Subventions accordées aux édifices classés

Le Brabant wallon octroie des subsides pour les travaux de restauration des édifices classés sur demande des propriétaires.

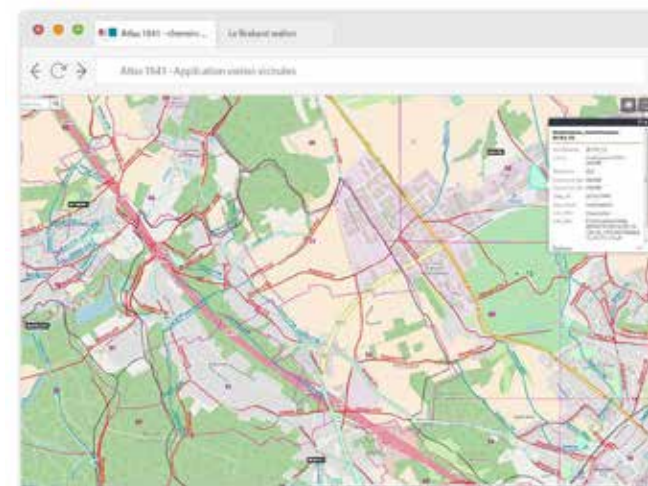
Ceux-ci sont aussi bien des pouvoirs publics, des privés et des fabriques d'église.

Pour la période 2012-2017, 323.354,36 € ont été octroyés, répartis comme suit:



3 Numérisation des Atlas des voiries vicinales et partage avec les communes et les autres partenaires

L'administration provinciale a procédé entre 2012 et 2016 à un scan complet des Atlas 1841 (voiries vicinales) et de ses archives papiers, ainsi qu'à un basculement web de ces informations. Ce travail, dont la qualité a été reconnue par la Région wallonne, est directement disponible depuis le portail cartographique wallon de référence: le géoportail de Wallonie. Forte de 175 ans d'expérience et d'autant d'années d'archives en la matière, l'administration provinciale s'est ainsi attelée à un travail de numérisation, de géoréférencement et de digitalisation qu'elle propose aujourd'hui librement à ses administrés et aux 27 communes du Brabant wallon.



4 Cartographie des sites provinciaux

Depuis 2015, 32 sites provinciaux ont été cartographiés afin de rendre les informations accessibles aux différents gestionnaires et utilisateurs et ainsi améliorer la gestion du patrimoine. Au terme du projet, les données informatisées seront basculées sur un portail cartographique, où la connaissance et représentation des différents éléments de surface et souterrains permettront ainsi d'offrir aux responsables et gestionnaires un véritable outil dynamique de gestion et d'aide à la décision.

SUPRACOMMUNALITÉ

› Lutte contre les coulées de boue et les inondations

Entre 2013 et 2017, le Brabant wallon a octroyé 1.250.000 € aux communes dans le cadre de l'appel à projets visant à lutter contre les coulées de boue et le ruissellement. 72 projets communaux ont pu bénéficier d'une subvention mise par exemple à profit pour l'installation de fascines, l'aménagement de sites antiérosifs spécifiques, ou l'acquisition de matériel en lien avec cette problématique.

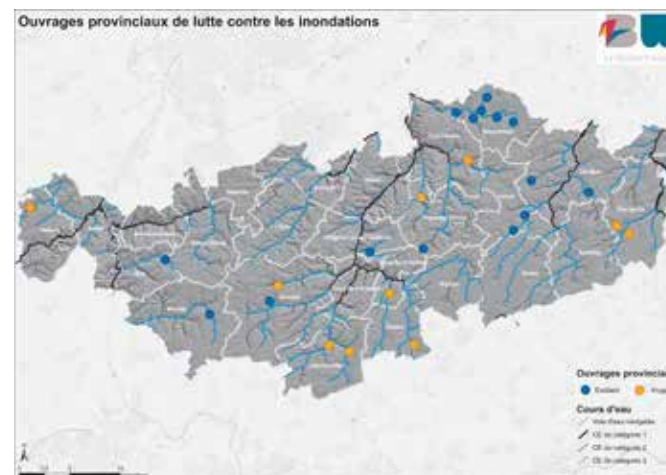
D'autre part, 1.260.000 € ont été octroyés pour soutenir la création d'ouvrages de lutte contre les inondations (bassin d'orage, zone d'immersion temporaire, etc.) sur les territoires communaux.

⑤ Amélioration de la gestion des projets de retenue d'eau liée aux crues (bassins d'orage-BO*, zones d'expansion de crue-ZEC*, etc.)

Depuis 2015, le Brabant wallon a travaillé à l'élaboration de neuf projets d'ouvrages de lutte contre les inondations en collaboration avec l'intercommunale inBW afin de bénéficier de l'expertise d'inBW en termes d'acquisition et de suivi des travaux :

- la ZEC* de Cocrou sur le Piétrebais à Grez-Doiceau ;
- la ZEC* de l'Orne de Cortil-Noirmont à Chastre ;
- la ZEC* du Gentilsart à Villers-la-Ville ;
- la ZEC* du Ry des Corées à Orp-Jauche ;
- la ZEC* de la Petite Gette à Orp-Jauche ;
- la ZEC* du Pisselet à Chaumont-Gistoux ;
- la ZEC* du Pont-Neuf-Stincup-Laubecq à Rebecq ;
- la ZEC* de Glabais sur la Cala à Genappe ;
- le BO* de la Thyle à Villers-la-Ville.

La Province a également réalisé un BO* au point d'origine du Mille à Beauvechain. Cet ouvrage profite des berges encaissées du cours d'eau pour créer un volume de stockage de 1.900 m³.



⑥ Partenariat avec l'UCL pour la mise en œuvre d'une plateforme de connaissance et de gestion des risques d'inondations

Une plateforme de connaissance et de gestion des risques d'inondations, sous la forme d'un site Internet (www.brabantwallon.be/inondations) a été créée en partenariat avec l'UCL. Projet initié en 2012 et finalisé en 2017, et partant du constat que l'eau ne tient pas compte des limites administratives communales, cette plateforme centralise les informations utiles à la gestion des inondations sur le territoire brabançon wallon. Au sein de cette plateforme, l'utilisateur peut ainsi retrouver, entre autres, une cartographie interactive des ouvrages de rétention présents sur le territoire provincial, une bibliothèque d'études sur la thématique, un atlas cartographique synthétisant les informations relatives aux inondations (dont les événements inondations recensés ces 30 dernières années), des outils permettant de signaler les inondations ainsi qu'une multitude d'informations utiles aux gestionnaires, acteurs de l'eau, administrations et/ou citoyens touchés par cette problématique. La plateforme permet ainsi, en quelques clics, d'obtenir une vision globale du territoire en caractérisant les problèmes d'inondations rencontrés par le passé et les mesures déjà mises en place pour y faire face, afin d'optimiser les décisions et les aménagements à entreprendre à l'avenir. À titre d'exemple chiffré, 230 ouvrages sont actuellement référencés sur la plateforme pour les 27 communes du Brabant wallon, représentant un volume d'eau stockée de potentiellement 1.900.000 m³.



7 Assurer la maintenance ordinaire et extraordinaire des cours d'eau de deuxième catégorie en coordination avec les communes

Chaque année, le Brabant wallon réalise des travaux de curage, de réparation, de renforcement de berge, de lutte contre les plantes invasives ou d'aménagement sur 373 kilomètres de cours d'eau de deuxième catégorie. Entre 2012 et 2017, près d'un millier d'interventions ont été réalisées pour un montant global de près de 5.000.000 €.

La Province assure également l'entretien et la gestion d'une quinzaine de bassins d'orage sur son territoire, ce qui représente un volume d'eau stockée en cas de crue d'approximativement 270.000 m³. La Province propose également un accord-cadre pour l'étude d'ouvrages de lutte contre les inondations à destination des communes, afin que ces dernières puissent profiter d'une aide administrative et également de prix concurrentiels pour la réalisation de ce type de projets.

Santé

- 1. Promotion de la santé à l'école p. 106
 - 2. Santé mentale p. 107
 - 3. Analyse des milieux intérieurs p. 108
- SUPRACOMMUNALITÉ**
Action radon **p. 109**

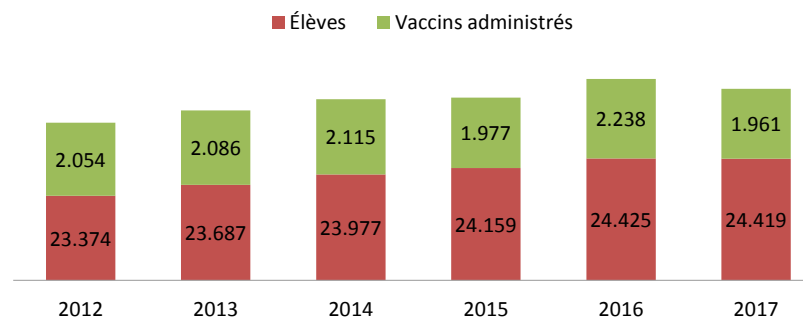


① Promotion de la Santé à l'école

Le Service Provincial de Promotion de la Santé à l'école (SPPSE*) est constitué de cinq centres PSE* : Nivelles, Tubize, Ottignies, Jodoigne et Wavre avec pour missions :

- la mise en place de programmes de promotion de la santé et de promotion d'un environnement scolaire favorable à la santé ;
- le suivi médical des élèves (bilans de santé individuels, politique de vaccination) ;
- la prophylaxie et le dépistage des maladies transmissibles ;
- l'établissement d'un recueil standardisé de données sanitaires.

**Évolution du nombre d'élèves sous tutelle
et du nombre de vaccinations**



Outils développés par le SPPSE*

Le SPPSE*, dont la priorité essentielle est de veiller au bien-être de l'élève au sein de l'institution scolaire, a participé à la création de divers documents :

- une fiche nommée «Procédure à suivre en cas de survenue d'un événement potentiellement traumatisant au sein de la vie d'une école» en collaboration avec les centres PMS* provinciaux qui précise les rôles attendus des agents et les ressources disponibles;
- un dossier complet sur la prophylaxie des maladies transmissibles, régulièrement actualisé en fonction des modifications de la législation et des aléas des épidémies, constitué de fiches de conseils aux parents et aux écoles pour limiter la transmission des maladies contagieuses au sein de la population scolaire;
- une fiche de liaison PMS*/PSE* dans le cadre de la participation au réseau Archipel de santé mentale destinée à faciliter les échanges entre les services et les spécialistes auxquels sont adressés les enfants et leurs parents;
- un folder sur la prévention du cancer du testicule chez l'adolescent, pathologie qui a retenu l'attention des médecins du service lors des bilans de santé en classe de 2^e et 4^e secondaire;
- « Mon École en Santé » : mise à jour d'un manuel de promotion de la santé destiné aux enseignants qui souhaitent aborder la promotion de la santé au cours du cursus des enfants scolarisés en enseignement primaire. Ce manuel se présente sous forme de six cahiers thématiques dont le sujet est décliné en objectifs terminaux, intermédiaires et opérationnels et comprend des suggestions d'activités. Un tableau de ces objectifs et un relevé de toute une série d'outils complètent ce curriculum qui devrait voir le jour courant du mois de mai 2018.

Animations dans les écoles sous tutelle

Les animations au sein des classes concernent des sujets en rapport avec les demandes des écoles et après analyse de celles-ci.

Elles sont réalisées par les membres de l'équipe médicale scolaire seule ou en binôme après concertation avec les enseignants.

Les principaux sujets traités sont : l'hygiène dentaire, l'EVRAS (Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle), l'estime de soi, l'alimentation, etc. Ces animations s'intègrent de préférence au sein d'une action plus large menée au sein de l'école, les animations ponctuelles ayant peu d'effet sur une modification de comportement attendue.

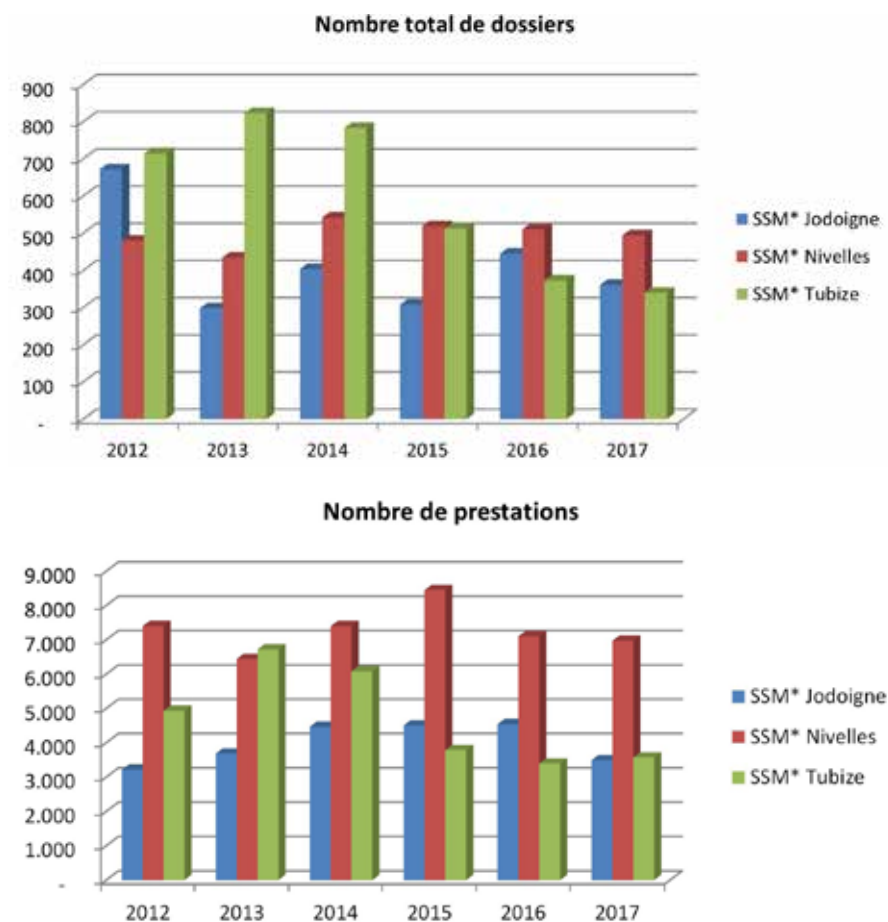
② Santé mentale

Les SSM*, basés à Tubize, Nivelles et Jodoigne, couvrent une bonne partie du Brabant wallon.

Les équipes pluridisciplinaires travaillent ensemble au bien-être des habitants et répondent à leurs besoins spécifiques.

Les valeurs défendues par les services provinciaux en font leur spécificité dans l'offre de soins en santé mentale.

Évolution 2012-2017



Groupes de la mémoire

Les ateliers «groupes de la mémoire» existent depuis 2001 et s'adressent à un public de plus de 60 ans se plaignant de problèmes de mémoire dans une dynamique personnelle et sociale. Le fait d'avoir des activités de groupe permet aux personnes d'élargir leurs contacts sociaux et de se redynamiser dans la vie quotidienne.

Depuis 2013 et suite à une réorganisation des ateliers, le nombre de participants est en constante progression. Cette augmentation est aussi à mettre en parallèle notamment avec un dossier sur le vieillissement paru dans la revue Point BW du Brabant wallon et dans lequel un article était consacré aux groupes de la mémoire.

En 2013, 39 personnes au total ont participé aux huit ateliers organisés. En 2017, ils étaient 72 à participer aux dix ateliers organisés sur l'année.

Ateliers thérapeutiques

Les SSM* organisent des ateliers thérapeutiques comme par exemple les groupes émergence, développés depuis 2013. Ces ateliers avec média artistique s'adressent à des personnes en carence de lien social pour qui ce média facilite l'expression des émotions.

En 2017, trois cycles de dix séances ont eu lieu durant le premier semestre. Après les vacances d'été, le service a préféré marquer une pause pour repenser le projet et redéfinir le public cible.

Information sur l'autisme en Brabant wallon

Depuis 2016, une rubrique «Informations sur l'autisme en Brabant wallon» est reprise sur le site Internet du Brabant wallon. Il s'agit d'une base de données reprenant l'ensemble des acteurs et opérateurs du Brabant wallon, et fournissant l'explication la plus précise possible sur les missions et rôles de chacun. Les opérateurs présentés sont des services généraux ou des services spécialisés. Ils ont chacun leur rôle dans le cheminement de l'enfant autiste, de sa famille, de ses proches selon l'âge, le degré de handicap, les besoins et projets de vie de chacun.

Parmi ces opérateurs, on retrouve entre autres l'école «Les Fantastiques» soutenue par le Brabant wallon. Il s'agit d'une école ouverte aux jeunes de 12 à 15 ans souffrant de troubles du spectre de l'autisme. Son but est de fournir un enseignement adapté dans de petites classes pour les deux premières années du secondaire.

Projet INEMO

Pour aider les jeunes enfants à mieux gérer leur comportement, le Brabant wallon soutient le projet INEMO. Celui-ci a pour but d'apprendre aux enfants à gérer leur impulsivité, leurs émotions et les situations de conflit de manière ludique, grâce à des outils scientifiquement validés.

La volonté du Brabant wallon est d'informer et de former la population, que ce soient les professionnels de l'enfance (enseignants, éducateurs, psychologues, logopèdes, etc.) mais aussi les parents et les enfants eux-mêmes.

INEMO propose ainsi des conférences et des formations gratuites accessibles à tous et entièrement prises en charge financièrement par le Brabant wallon. Elles permettent à chaque citoyen de mieux comprendre son enfant et ses élèves mais aussi de mieux se connaître soi-même pour pouvoir agir plus adéquatement pour l'avenir des jeunes enfants.

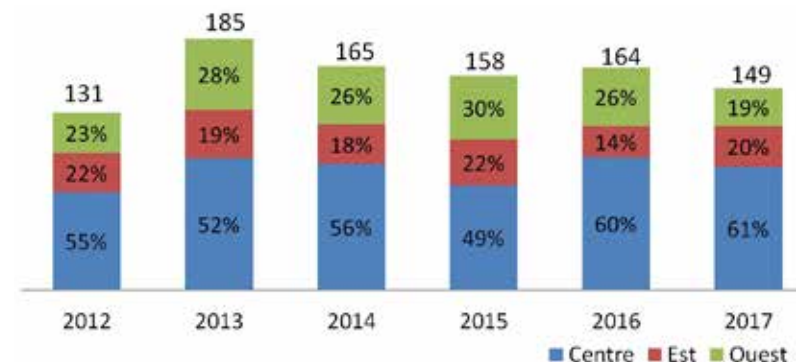
③ Analyse des milieux intérieurs

Service à la population

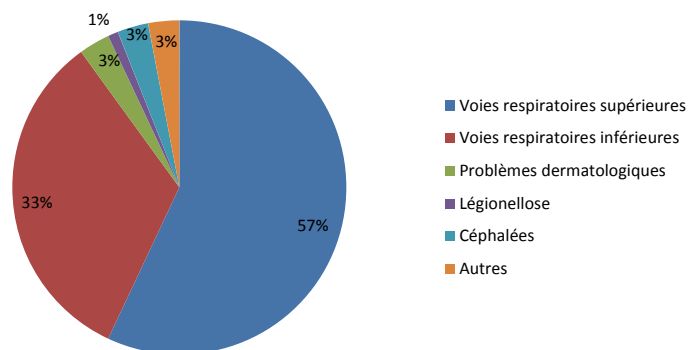
Sur base d'une prescription médicale, le SAMI* se rend au domicile des personnes qui souffrent de problèmes de santé pouvant être en lien avec leur logement. Un questionnaire reprenant des données médico-sociales et relatives à l'habitation est rempli. Des mesures et des prélèvements sont effectués afin de détecter la présence éventuelle de l'un ou l'autre polluant responsable du trouble de santé.

Quelques semaines après le passage du SAMI*, le médecin et son patient reçoivent un rapport comprenant une brève description du logement, les résultats des différentes analyses, les conclusions ainsi qu'une série de conseils et de solutions adaptés. Après un an, un contact est repris avec le médecin et le patient afin de connaître l'évolution de santé.

État des lieux des visites domiciliaires avec répartition géographique (2012-2017)



Symptômes rencontrés lors des visites (2012-2017)



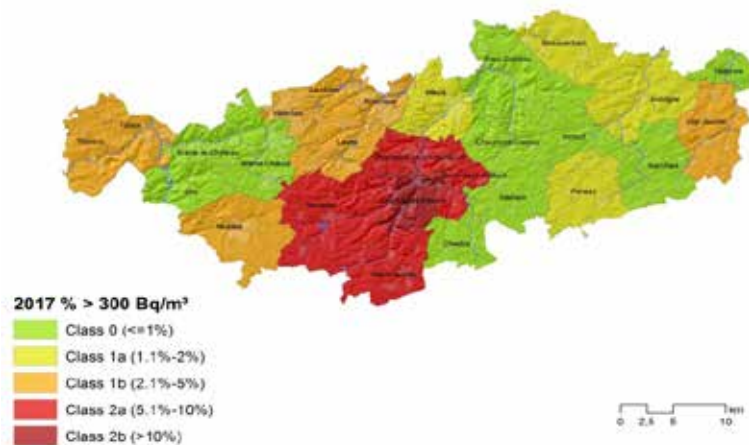
Analyse des polluants intérieurs dans les écoles dépendantes du SPPSE*

Depuis janvier 2017, le SAMI* a ouvert ses services aux écoles dépendantes du SPPSE*. Durant cette année, trois écoles ont fait une demande de passage du SAMI*.

Projecteur sur l'action radon

Inodore, incolore et insipide, le radon est un gaz radioactif naturellement présent dans les sols et les roches. Depuis le sous-sol, il peut s'infiltrer dans n'importe quel bâtiment par les fissures, les passages des tuyaux sanitaires et de chauffage, etc. Lorsqu'il est inhalé, il atteint les poumons et irradie les tissus, ce qui peut provoquer un cancer, faisant du radon la deuxième cause de cancer du poumon dans notre pays.

L'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire (AFCN*) a réparti les zones à risque radon selon cinq classes, en fonction du pourcentage de bâtiments mesurés dépassant le niveau d'action de 300Bq/m³, le niveau d'action étant la concentration au-delà de laquelle il faut éviter toute exposition au radon.



SUPRACOMMUNALITÉ

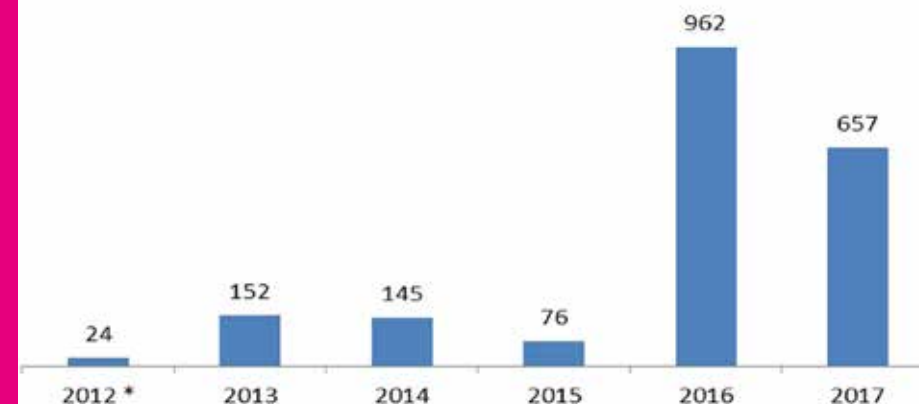
> Action radon

Chaque année, depuis 2013, le SAMI* du Brabant wallon, en collaboration avec les autres SAMI* wallons, le SAMI* de Bruxelles et l'AFCN*, organisent une campagne d'information, de sensibilisation et de détection du radon nommée « Action radon ».

Entre octobre et décembre, les citoyens peuvent commander un test radon sur le site www.actionradon.be au prix de 20 €, comprenant le détecteur de mesure, l'analyse par un laboratoire spécialisé et les conseils éventuels de remédiation adaptés selon la concentration de radon dans le logement.

En 2016 et 2017, des courriers personnalisés ont été envoyés aux communes du Brabant wallon, reprenant des informations sur le radon et l'action, le niveau de risque radon de la commune, le nombre de mesures réalisées dans la commune ainsi que la concentration la plus élevée mesurée.

Evolution des campagnes radon (2012-2017) Nombre de détecteurs commandés



*En 2012, seule une campagne au niveau de la commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve a eu lieu. Les campagnes au niveau provincial, régional et fédéral ont démarré en 2013.

LEXIQUE

AAG : Appui à la gestion

AFCN : Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire

AIS : Agence immobilière sociale du Brabant wallon

AMO : Service d'Aide en Milieu Ouvert

APIBW : Agence de Promotion Immobilière du Brabant wallon

Asbl : Association sans but lucratif

AViQ : Agence pour une Vie de Qualité

BO : Bassin d'orage

CCBW : Centre culturel du Brabant wallon

CCO : Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve

CDLD : Code de la démocratie locale et de la décentralisation

CDT : Contrat de développement territorial

CEFA : Centre d'éducation et de formation en alternance provincial

CEPES : Centre d'Enseignement Secondaire Provincial de Jodoigne

CLPS : Centre local de promotion de la santé

COBW : Contrat d'objectifs du Brabant wallon

CODI : Comité de direction

CPAR : Centre provincial de l'agriculture et de la ruralité

CPAS : Centre public d'action sociale

CPEONS : Conseil des Pouvoirs organisateurs d'Enseignement Officiel Neutre
Subventionné

CPJ : Conseil provincial des jeunes

CPMS : Centre psycho-médico-social

CRF : Conseil Régional de la Formation

CRP : Centre de ressources pédagogiques

DQGN : Dernier Quartier Général de Napoléon

EPM : École Provinciale des Métiers à Nivelles

ETP : Équivalent temps plein

FTBW : Fédération du Tourisme du Brabant wallon

FWB : Fédération Wallonie-Bruxelles

GRH : Gestion des ressources humaines

IMP : Institut médico-pédagogique

IPAM : Institut Provincial des Arts et Métiers de Nivelles

IPES T: Institut Provincial d’Enseignement Secondaire de Tubize

IPES W: Institut Provincial d’Enseignement Secondaire de Wavre

IPET: Institut Provincial d’Enseignement Technique de Nivelles

IPFC: Institut Provincial d’Enseignement de Promotion Sociale et de Formation Continuée

ITP: Institut Technique Provincial de Court-Saint-Étienne et site de La Hulpe

OMABW : Office des Métiers d’Art du Brabant wallon

PMR: Personne à mobilité réduite

PMS: Psycho-médico-social

PO : Pouvoir Organisateur

PSE : Promotion de la santé à l’école

RUE : Rapport urbanistique et environnemental

SAC : Sanctions administratives communales

SAMI : Service d’Analyse des Milieux Intérieurs

SIPP: Service interne de prévention et de protection au travail

SPOC: Single Point of Contact

SPPSE : Service provincial de promotion de la santé à l’école

SPW : Service public de Wallonie

SSM : Service de santé mentale

TPE: Très petite entreprise

UCM : Union des Classes Moyennes

ZEC : Zone d’expansion de crue

TABLE DES MATIÈRES

Éditorial du Collège provincial	03
Le Brabant wallon	06
Budget	06
Recettes à l'ordinaire	06
Recettes à l'extraordinaire	07
Dépenses à l'ordinaire	07
Dépenses à l'extraordinaire	08
Fonds de réserve et provisions	09
Gestion des ressources humaines (GRH*)	09
Cadre du personnel enseignant subventionné	09
Gestion du recrutement	10
Présentation des activités des services fonctionnels	10
La Direction générale	10
Cellule d'Appui à la gestion	10
Traitement des sanctions administratives communales	11
Participation à divers salons de l'emploi	12
Le site Internet fait peau neuve	12
Un nouveau logo	12
Participation à des cérémonies protocolaires	12
Collecte d'archives	13
Enquête « bonheur au travail »	13
Mise en place d'une réflexion sur le télétravail	13
Modernisation du système informatique	13
Implémentation de nouveaux systèmes de paie et de pointage	13
Passation de marchés publics	14
Château d'Hélécine: aménagement du mini-golf et finalisation du Rapport urbanistique et environnemental (RUE*)	14

Dernier Quartier Général de Napoléon (DQGN*): rénovation dans le cadre des festivités du Bicentenaire de la Bataille de Waterloo	15
Domaine provincial du Bois des Rêves: élaboration du RUE* et aménagement de la nouvelle piscine	15
Travaux de rénovation et de sécurisation dans les écoles provinciales	16
Construction d'un nouveau bâtiment pour le Centre d'éducation et de formation en alternance provincial (CEFA*), le service provincial de promotion de la santé à l'école (SPPSE*) et le service de santé mentale (SSM*) à Tubize	17
Études de faisabilité pour la construction d'infrastructures d'accueil et hébergement de la personne handicapée à Mont-Saint-Guibert	17
Création de l'Espace Brabant wallon et aménagement de la Place du Brabant wallon au zoning Nord de Wavre	18
Zone de secours	18
Organigramme de l'administration provinciale	19
Reporting du Contrat d'Objectifs du Brabant wallon (COBW*)	20

Supracommunalité

Agriculture	27
1. Laboratoires d'analyses agricoles	28
2. Programme de sauvegarde du Porc Piétrain	29
3. Collecte et recyclage des pneus agricoles	29
4. Service d'aide à l'instruction des déclarations de superficies pour les exploitants agricoles du Brabant wallon	30
5. Formation « Maître Jardinier »	30
6. Agripédi@BW – un espace pédagogique	31
7. Organisation de conférences hivernales	31
8. Création d'un nouvel agro pôle en Brabant wallon	31
□ SUPRACOMMUNALITÉ - Sensibilisation au compostage	31

Cohésion sociale	33
1. Accueil de la petite enfance	34
☐ SUPRACOMMUNALITÉ - Budget consacré par le Brabant wallon à la petite enfance de 2012 à 2017	35
☐ SUPRACOMMUNALITÉ - Soutien aux accueillant(e)s d'enfants conventionné(e)s du Brabant wallon	35
2. Aides aux personnes porteuses d'un handicap	36
Amélioration de l'accessibilité des services publics aux personnes à mobilité réduite (PMR*)	36
Soutien aux entreprises de travail adapté	36
3. Aides aux familles et aux personnes âgées.....	37
Lutte contre l'isolement des personnes âgées	37
Maintien à domicile des personnes âgées et handicapées	37
Intervention en matière de téléphone et télé-alarme	37
Cohésion territoriale	39
1. Primes à la cohésion territoriale	40
2. Primes à l'adaptation	41
Au profit des seniors	41
Au profit des personnes handicapées.....	41
3. Agence immobilière sociale du Brabant wallon (AIS*)	42
☐ SUPRACOMMUNALITÉ - Initiatives en matière de cohésion territoriale, sociale et économique	42
4. Agence de Promotion Immobilière du Brabant wallon (APIBW*)	42
5. Contrat de Développement Territorial (CDT*) - Le Brabant wallon aujourd'hui et demain.....	43

Culture et tourisme	45
1. Appel à projets à destination des centres culturels.....	46
2. Salon « Le Livre tout Proche ».....	46
3. Opération « C'est joué près de chez vous »	47
4. La culture dans nos écoles	47
☐ SUPRACOMMUNALITÉ - « Place aux Livres »	48
5. Partenariats culturels	48
Chapelle Musicale Reine Elisabeth	48
Fondation Folon.....	48
Musée L.....	48
6. Bicentenaire de la Bataille de Waterloo.....	49
7. Participation de la FTBW* aux années à thème.....	49
8. Êre numérique	49
9. Soutien financier aux associations à caractère folklorique et historique...49	
10. Réforme des maisons du tourisme	50
11. Domaine provincial du Bois des Rêves	50
Fréquentation générale	50
Piscines.....	50
Événements	51
12. Dernier Quartier Général de Napoléon (DQGN*)	52
Fréquentation générale	52
Rénovation du musée.....	52
Organisation d'événements	53
Champ de Bataille	53
13. Château d'Hélécine	54
Fréquentation générale	54
Concession Horeca.....	54
Manifestations	54
14. Appui logistique aux services et associations (centre de prêt).....	55

Économie	57
1. Dynamisation des centres villes et villages	58
☐ <i>SUPRACOMMUNALITÉ - Subventionnement des communes du Brabant wallon pour les événements et investissements à portée économique en vue de la dynamisation des centres de villes et de villages</i>	59
2. Made in BW	59
3. Organisation d'événements à portée économique	59
4. Office des Métiers d'Art du Brabant wallon (OMABW*)	60
5. Liens entre les écoles et les entreprises	60
GO2REVE	60
Stimul'1	60
Enseignement	63
1. Nombre d'élèves dans l'enseignement provincial	64
2. Budget de l'enseignement dédié au Pouvoir Organisateur (PO*) et à la représentation proportionnelle du budget consacré en inter-réseaux selon les grands thèmes	65
3. Actions citoyennes et solidaires	65
☐ <i>SUPRACOMMUNALITÉ - Appel à projets « identité provinciale »</i>	65
4. Organisation de la rentrée académique	65
5. Mise en œuvre de la réforme des titres et fonctions	65
6. Primo-recrutement des enseignants	66
7. Formations continuées	66
8. Nouvelle offre de formations pour l'ITP* à La Hulpe	66
9. Centre de ressources pédagogiques (CRP*)	66

Entrepreneuriat	69
1. Accompagnement de nos entreprises au niveau international	70
2. Organisation d'after works économiques (BW Link)	70
3. Soutien à la continuité des entreprises	71
4. Attribution de prix	71
Organisation du Prix Incidences - entrepreneuriat durable	71
Organisation de la première édition provinciale du Trophée de l'économie circulaire	71
Prix de l'innovation agricole	72
☐ <i>SUPRACOMMUNALITÉ - Collaborations avec des opérateurs économiques du Brabant wallon</i>	73
Environnement	75
1. Opération « Villes et Villages Fleuris »	76
☐ <i>SUPRACOMMUNALITÉ - Appel à projets « zéro phyto »</i>	78
2. Mise en place du zéro phyto dans les domaines provinciaux	79
3. Actions en matière de biodiversité	79
Formation	81
1. Création de FormationBW	82
☐ <i>SUPRACOMMUNALITÉ - Formation des agents évaluateurs</i>	83
2. Réforme de la formation des pompiers	83
3. Aide médicale urgente et secourisme d'entreprise	83
4. Formations : nombre d'agents formés	83
5. Formations aux premiers secours	84

Jeunesse, sport et citoyenneté.....87

1. Visite du Fort de Breendonk et de la Caserne Dossin.....88
2. Conseil provincial des jeunes du Brabant wallon (CPJ*) 89
3. Opération Tremplin.....89
4. Délibère-toi 89
5. Journées de l'orientation 89
6. Vise ta forme.....89
7. Place aux enfants.....90
8. Solidarité 90
9. Tilt 90
10. Chansons à l'école.....90
11. Infor-jeunes 90
- ☐ SUPRACOMMUNALITÉ - Mise en conformité des espaces de citoyenneté ...90
12. Tournoi sportif inter-réseaux « Shootez juste, shootez sport » 90
13. Infrastructures sportives 90
14. Grandir en BW 91
15. Assurance volontariat.....91

Mobilité et sécurité 93

1. Sécurisation des ateliers et des laboratoires des écoles provinciales 94
2. Prime à l'acquisition d'un vélo électrique.....95
- ☐ SUPRACOMMUNALITÉ - Mise en œuvre du réseau cyclable à points-nœuds.. 96

Patrimoine et territoire.....99

1. Principaux achats et ventes de 2012 à 2017 100
2. Subventions accordées aux édifices classés.....101
3. Numérisation des Atlas des voiries vicinales
et partage avec les communes et les autres partenaires 101

4. Cartographie des sites provinciaux.....101
- ☐ SUPRACOMMUNALITÉ - Lutte contre les coulées de boue et les inondations .. 101
5. Amélioration de la gestion des projets de retenue d'eau liée aux crues
(bassins d'orage-BO*, zones d'expansion de crue-ZEC*, etc.) 102
6. Partenariat avec l'UCL pour la mise en œuvre d'une plateforme
de connaissance et de gestion des risques d'inondations 102
7. Assurer la maintenance ordinaire et extraordinaire des cours d'eau
de deuxième catégorie en coordination avec les communes.....103

Santé.....105

1. Promotion de la santé à l'école 106
 - Outils développés par le SPPSE* 107
 - Animations dans les écoles sous tutelle.....107
2. Santé mentale.....107
 - Évolution 2012-2017.....107
 - Groupes de la mémoire.....108
 - Ateliers thérapeutiques.....108
 - Information sur l'autisme en Brabant wallon.....108
 - Projet INEMO 108
3. Analyse des milieux intérieurs 108
 - Service à la population.....108
 - Analyse des polluants intérieurs dans les écoles dépendantes du SPPSE* 109
 - Projecteur sur l'action radon.....109
- ☐ SUPRACOMMUNALITÉ - Action radon 109

Lexique 110

Liste des institutions provinciales :

1. Institut Provincial d'Enseignement Secondaire (IPES)
2. Service de Santé Mentale (SSM)
- Centre de Promotion de la Santé à l'Ecole (CPSE)
- Centre d'Education et de Formation en Alternance (CEFA - IPES)
3. Institut Provincial d'Enseignement Technique (IPET)
4. Service de Santé Mentale (SSM)
- Centre de Promotion de la Santé à l'Ecole (CPSE)
5. Institut Provincial des Arts et Métiers (IPAM)
6. Institut Provincial de Formation Continue (IPFC)
7. Centre Psycho-Médico-Social (CPMS) & CPSE
8. Service d'Aide à l'Intégration «Le Chemin» (SAI-IMP)
9. Institut Médico-Pédagogique - Nivelles (IMP)
10. Ecole Provinciale des Métiers (EPM)
11. Monument de l'Aigle blessé - Colonne Victor Hugo
12. Dernier Quartier Général de Napoléon
13. Centre Provincial de l'Agriculture et de la Ruralité (CPAR)
- Agro-Qualité BW (BWAQ)
14. Institut Technique Provincial (ITP) antenne de La Hulpe
15. Station Provinciale de Quarantaine Porcine (CPAR)
16. Services publics provinciaux du BW (Vinici)
17. Services publics provinciaux du BW (Centre de prêt)
18. Services publics provinciaux du BW (Epicure)



19. Services publics provinciaux du BW (Galilée)
- Centre de ressources pédagogiques
- Europe Direct BW
20. Services publics provinciaux du BW (Marie Curie)
21. Agence immobilière sociale du BW (AISBW)
- Centre local de promotion de la santé du BW (CLPS)
22. Services publics provinciaux du BW (Copernic)
- Espace BW
- Régie foncière autonome
23. Services publics provinciaux du BW (Archimède)
- Zone de Secours du BW (ZSBW)
- Centre Provincial de formation
- Fédération du Tourisme du BW
24. Gouvernement Provincial du BW
25. Institut Provincial d'Enseignement Secondaire (IPES)
26. Centre Psycho-Médico-Social (CPMS) & CPSE
27. Domaine Provincial du Bois des Rêves
28. Institut Technique Provincial (ITP)
29. Centre Psycho-Médico-Social (CPMS) & CPSE
30. Institut Médico-Pédagogique - Nivelles (IMP)
31. Réserve naturelle de Gentilsart
32. Service de Santé Mentale (SSM)
33. Centre de Promotion de la Santé à l'Ecole (CPSE)
- Centre Psycho-Médico-Social (CPMS) & CPSE
34. Centre Provincial d'Enseignement Secondaire (CEPES)
35. Réserve naturelle de la Tanière
36. Grottes de Folx-les-Caves
37. Domaine Provincial d'Hélécine



Le Brabant wallon

Le Brabant wallon

Place du Brabant wallon 1 - 1300 Wavre

www.brabantwallon.be